

---



L'ACCÈS  
À L'EAU  
ET À  
L'ÉNERGIE

*de la vision à l'action*

*coordonné par*

Pierre Victoria

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	9	
Pierre VICTORIA, <i>coordinateur du colloque (re)sources</i>		
<b>Ouverture</b> .....	11	
Paul TOUNGUI, <i>Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation du Gabon</i> .....		11
Patrice FONLLADOSA, <i>président directeur général de Veolia Water AMI (Afrique – Moyen Orient – Inde)</i> .....		13
Richard Auguste ONOVIET, <i>Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques du Gabon</i> .....		17
<b>Les engagements du Millénaire, un défi mondial : quels enjeux pour les services essentiels ?</b> .....	19	
Zéphirin DIABRE, <i>administrateur associé du programme des Nations Unies pour le Développement</i> .....		19
Débat suivant la conférence de M. DIABRE .....		33
<b>La reconnaissance du droit à l'eau et à l'énergie</b> .....	41	
L'émergence d'un droit aux services essentiels .....		41
Yves BERTHELOT, <i>ancien secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, conseiller principal de recherche pour UNITAR UNIHP</i>		

Droit à l'eau, droit à l'énergie, des Problématiques communes ...	44
Michel CLERC, <i>président de l'association « Droit à l'énergie / SOS Futur »</i>	
L'accès à l'eau des plus démunis : l'exemple du Maroc .....	53
Ali FASSI-FIHRI, <i>directeur général de l'Office national d'eau potable du Maroc</i>	
Les engagements de l'Union européenne pour l'accès à l'eau pour tous .....	56
Jan CORTVRIEND, <i>membre du groupe Facilité ACP-UE pour l'eau de la Commission européenne</i>	
Les engagements de la France pour l'accès et à l'assainissement pour tous .....	59
Christophe BESACIER, <i>conseiller environnement de l'ambassade de France au Gabon</i>	
Débat autour de la reconnaissance du droit à l'eau et à l'énergie..	62
<b>De nouvelles solidarités à mettre en œuvre .....</b>	<b>63</b>
Financer l'eau pour tous .....	63
Gérard PAYEN, <i>membre du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général des Nations Unies</i>	
Quelles orientations de la politique française d'aide au développement pour l'accès à l'eau et à l'énergie .....	68
Bruno LECLERC, <i>directeur de l'Agence Française de Développement à Libreville</i>	
La péréquation financière entre des services essentiels .....	74
François OMBANDA, <i>président de la société d'Energie et d'Eau du Gabon</i>	
Le cas du Niger .....	78
Adamou NAMATA, <i>Ministre de l'hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification du Niger</i>	
La solidarité Nord/Sud des villes .....	82
Christian LALU, <i>directeur général de l'Association des maires des grandes villes de France</i>	
Débat autour des nouvelles solidarités à mettre en œuvre .....	85

<b>Services essentiels et développement durable : quelles problématiques pour l'Afrique ?</b> .....	91
L'enjeu des services essentiels pour l'Afrique .....	91
Michel ROCARD, <i>ancien Premier ministre, député européen, président de Afrique Initiatives</i>	
La place du secteur privé dans le développement africain.....	101
Michel ROUSSIN, <i>ancien ministre, président du comité Afrique de MEDEF International</i>	
Débat suivant les conférences de Michel ROCARD et Michel ROUSSIN .	106
<b>La nécessaire mobilisation des acteurs</b> .....	113
La mobilisation des acteurs de l'eau .....	115
Pierre-Frédéric TÉNIÈRE-BUCHOT, <i>gouverneur du Conseil mondial de l'eau, membre de l'Académie de l'Eau, vice-président du Programme Solidarité Eau</i>	
La place des acteurs non gouvernementaux : l'exemple de <i>Action Contre la Faim</i> .....	121
Benoît MIRIBEL, <i>directeur général de Action contre la faim</i>	
La place des acteurs non gouvernementaux, l'exemple du Programme Solidarité Eau .....	124
Thierry VANDELDELDE, <i>secrétaire du Programme Solidarité Eau</i>	
Le rôle de la Banque Mondiale.....	130
Paul NOUMBA UM, <i>division finance et secteur privé de l'Institut de la Banque mondiale</i>	
Les instruments juridiques propres à favoriser la mobilisation des acteurs.....	134
Guy CARCASSONNE, <i>professeur de droit public à l'Université de Paris X Nanterre</i>	
Débat autour de la nécessaire mobilisation des acteurs .....	137

<b>Clôture</b> .....	141
Antoine FREROT, <i>directeur général de Veolia Water</i> .....	141
Edith-Lucie BONGO ONDIMBA, <i>Première dame du Gabon, Présidente de l'Organisation des premières dames d'Afrique contre le VIH/Sida (OPTAS)</i> .....	151
<b>Conclusion</b> .....	155
Patrice FONLLADOSA, <i>président-directeur général de Veolia Water AMI (Afrique – Moyen-Orient – Inde)</i>	

## INTRODUCTION

**Pierre VICTORIA** : Coordinateur du colloque (re)sources

Ce début du millénaire a consacré la prise de conscience des enjeux cruciaux liés à l'accès aux services essentiels dont des millions de personnes sont aujourd'hui privées. Sans accès à l'eau et à l'énergie il ne peut y avoir ni santé, ni éducation, ni lutte contre la pauvreté

L'engagement de la communauté internationale, à travers les Objectifs du Millénaire, en faveur de l'accès à l'eau et l'énergie, dessine le contour de nouveaux droits pour les populations indispensables au progrès de l'humanité et au développement durable de la planète.

Sur le terrain, s'inventent des solutions. Si elles ne répondent pas entièrement à l'ensemble des enjeux, elles méritent d'être connues, reconnues et évaluées. Le temps est venu de regarder comment se met en place concrètement l'accès à l'eau et à l'énergie dans certains pays du Sud, de souligner les avancées réelles, d'analyser les difficultés rencontrées.

Le colloque, dénommé (re)sources, organisé par Veolia Water et la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG), opérateur d'électricité et de l'eau du Gabon, a été conçu comme un moment d'échanges entre ceux qui témoignent au nom de notre communauté de destin et ceux qui agissent sur le terrain. Un regard croisé pour mieux se comprendre

et attester que, face aux défis mondiaux de l'accès à l'eau et à l'énergie, les mots trouvent parfois leurs limites, et l'action ses vertus.

Réunissant 200 participants, le colloque (re)sources s'est déroulé à Libreville du 18 au 19 novembre 2004.

La première demi-journée a été consacrée à une conférence introductive de Zéphirin Diabré, administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le contexte mondial et sur les engagements de la communauté internationale. Cette présentation fut suivie d'une table ronde qui a abordé l'émergence de la notion de droit à l'accès aux services essentiels.

Au cours de la seconde journée, ont été présentées des pistes de réflexion pour agir sur le terrain et des témoignages sur des actions concrètes dans différents pays du Sud. Michel Rocard, député européen, fondateur d'Afrique Initiatives et Michel Roussin, président du Comité Afrique du MEDEF ont présenté leur vision de la situation internationale.

Leur intervention a été suivie de deux tables rondes. L'une était consacrée aux nouvelles solidarités à mettre en œuvre tant au niveau national qu'international (solidarités ville/campagne, péréquation entre les services d'eau et d'électricité, solidarités Nord/Sud, etc.) L'autre a porté sur la nécessaire mobilisation des acteurs : rien de durable ne sera possible sans la mobilisation de tous, notamment des autorités publiques, de la société civile, des opérateurs.

Les actes de ce colloque se veulent un témoignage de la volonté de ses participants de dialoguer et d'agir pour que soit respectée notre parole commune : de l'eau et de l'énergie pour tous.

## OUVERTURE

**Paul TOUNGUI** : ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation du Gabon

L'Assemblée générale de l'ONU a posé les jalons au plan international de la lutte contre la pauvreté et a affirmé la nécessité de réduire la pauvreté sur quinze années, de 2000 à 2015, de près de 50 %. Malheureusement, quatre années après cet appel historique et après les sommets de New York, de Monterrey au Mexique et de Johannesburg, nous constatons que les choses n'évoluent pas dans le sens souhaité. D'abord la croissance stagne en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne. Il avait été prévu qu'il faudrait une croissance d'au moins 6 % par an sur quinze ans. Ce n'est pas tout à fait le cas. Ensuite, l'aide publique au développement qui aurait pu permettre d'accompagner l'effort interne des pays en développement n'a pas connu les efforts attendus. Enfin, le problème de la dette demeure toujours, dans ces pays-là, une préoccupation importante.

Il est clair que la lutte contre la pauvreté a comme base la lutte pour une meilleure santé. Et la lutte pour une meilleure santé passe nécessairement par la lutte pour une meilleure alimentation en eau potable. C'est pour cela, qu'en ce qui concerne le Gabon, sur l'instruction du chef de l'Etat, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration et la rédaction actuelle d'un document de stratégie de la réduction de la pauvreté. Les problèmes liés à la santé, à l'éducation, à l'assainissement, à l'accès à l'eau potable, à l'énergie électrique et à l'habitat social en constituent les bases principales. Pour accompagner



le Gabon dans sa lutte contre la pauvreté, nous savons que nous pourrions bénéficier de la coopération internationale lorsque ce document de stratégie de réduction de la pauvreté sera adopté et finalisé.

Les débats qui vont se dérouler autour de ce thème sont tout à fait d'actualité et prennent en compte les préoccupations actuelles et réelles des populations de nos pays. Le Gabon est un pays qui regorge d'eau, mais cette eau n'est pas potable. Comment faire pour apporter l'eau potable à tout le monde ? Le chef de l'Etat, depuis des années s'est engagé dans cette voie avec le concours de certains partenaires extérieurs. Des programmes hydrauliques villageois ont été mis en place mais cela n'est pas suffisant. Nous espérons que de vos entretiens pourront naître de nouveaux espoirs et pourront naître aussi des propositions concrètes pour permettre que l'ensemble de nos populations africaines, et en particulier l'ensemble des populations gabonaises, puisse avoir accès à l'eau potable et pour permettre que l'on améliore la situation de la santé de toutes les populations.

**Patrice FONLLADOSA** : président-directeur général de Veolia Water AMI  
(Afrique – Moyen Orient – Inde)

L'eau et l'énergie sont des besoins essentiels à une vie décente sans lesquels il ne peut y avoir ni santé, ni éducation, ni développement. Une grande partie de la population de la planète n'a pas accès à ces services vitaux. Un milliard de personnes de par le monde manque d'eau potable, deux milliards et demi ne bénéficient d'aucun système de dépollution des eaux usées, deux milliards n'ont pas accès aux services énergétiques de base.

L'absence d'eau potable constitue la première cause de mortalité au monde : plusieurs millions de morts par an dont une grande partie sont des enfants.

Les deux tiers de la population africaine n'ont d'autre source énergétique que le bois de chauffe.

La communauté internationale a fait de l'accès aux services essentiels, indispensables au progrès de l'humanité et au développement durable de la planète, sa priorité.

Ainsi a-t-elle pris l'engagement, pour l'eau et l'assainissement, de diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes qui en sont dépourvues.

La question qui nous est collectivement posée est celle de la mise en œuvre concrète de ces engagements. Depuis Johannesburg, c'est-à-dire depuis plus de deux ans, se répondent sommets et contre-sommets, réflexions et tribunes qui réfléchissent sur les conditions de leur mise en œuvre, qui polémiquent bien souvent, qui s'invectivent même parfois et qui se lamentent toujours sur l'atermoisement dans la mise en œuvre de ces objectifs communs et partagés.

Pourtant, ces rencontres n'ont pas été inutiles. Elles ont permis de dresser l'inventaire des points de convergence sur les conditions de la réussite :

- s'il existe des droits à des biens essentiels, il faut encore définir les conditions concrètes de leur mise en œuvre ;
- une implication sur la gouvernance est un préalable. L'accès à l'eau et à l'énergie ne se réalisera que si les autorités publiques et les bailleurs de fonds en font une priorité, se fixent les principes d'action et garantissent les conditions de sécurité juridique et financière indispensables à la mobilisation des financements internationaux ;
- sans concertation avec les populations, rien n'est possible durablement. L'appropriation des services par les communautés, l'adhésion tant au niveau du service que du coût est un véritable défi et un enjeu majeur ;
- les tarifs doivent être socialement acceptables afin de tenir compte des capacités contributives. Subventionner une partie des coûts, mettre en place des tarifications sociales pour le branchement et les consommations s'avère nécessaire pour faire du droit à l'eau et à l'énergie une réalité pour les populations les plus pauvres.

En s'appuyant sur ces points d'accord, en tenant compte de l'indispensable clarification du rôle respectif des acteurs, nous pourrions –nous pouvons– créer les conditions de la réussite.

Dans ses rapports avec l'autorité publique, l'objectif de l'opérateur est celui de l'efficacité et de la performance. Efficacité technique et économique, performance managériale, qualité de service, promotion d'une culture client, ce sont les maîtres mots qui guident leur action. Mais ce souci de la performance ne peut ignorer la réduction des inégalités d'accès aux services essentiels parce que nous nous inscrivons dans la durée.

Ceux qui sont présents sur le terrain du quotidien inventent et construisent des réponses qui font du droit à l'eau et à l'énergie une réalité.

Programmes contractualisés de branchements sociaux, augmentation des taux de desserte, maîtrise progressive des rendements de réseau, initiatives sociales telles que les toilettes dans les écoles, plans de déploiement des bornes fontaines, propositions de recouvrements soutenables des coûts par l'étalement des règlements, toutes ces mesures ne

sont certes peut-être pas à la hauteur des enjeux, mais elles existent et témoignent de la capacité collective d'acteurs multiples à se mobiliser autour d'un objectif commun.

Cette rencontre est d'abord l'expression d'un double désaccord : d'une part avec le pessimisme ambiant du discours convenu, d'autre part avec l'ambivalence d'un monde qui ferait s'ignorer ceux qui parlent et ceux qui agissent.

Ce regard croisé auquel nous vous avons conviés doit être l'occasion de mieux se connaître et de s'enrichir collectivement de notre débat.

Nous attendons de ce séminaire une double clarification.

– La première sur la notion de droit à l'eau potable. L'Assemblée générale des Nations Unies a solennellement déclaré en 2000 que le « droit à l'eau pure est un droit de l'homme fondamental ». Que cela signifie-t-il concrètement ? Quelles sont les différentes approches de la reconnaissance de ce droit ? Qu'implique-t-il en termes de devoirs, de responsabilités, de clarification du rôle des acteurs ?

– La seconde, sur les nouvelles solidarités à mettre en œuvre. Le « *full cost recovery* », c'est-à-dire la prise en charge intégrale par le consommateur des coûts, si cela était même possible, aboutit à exclure les populations les plus défavorisées de l'accès aux services essentiels.

Or les coûts de construction et d'exploitation des réseaux et des équipements pour fournir de l'eau et de l'énergie sont considérables : il faudrait, pour l'eau, doubler les investissements alloués au secteur pour atteindre les Objectifs du Millénaire, passer de 80 à 180 milliards de dollars chaque année. Et, sans doute, en est-il de même pour l'électricité. Comment faire jouer et mettre en synergie les solidarités locales, nationales et internationales ?

Tels sont les enjeux auxquels nous allons tenter de répondre dans notre diversité, représentants d'institutions et de banques internationales, responsables politiques, représentants de la société civile, gestionnaires de service.

Cette rencontre est aussi un hommage à ce pays qui nous a fait confiance et à la SEEG, coorganisateur de cette manifestation.

En un peu moins de sept ans cette société a augmenté de 54 % le nombre de personnes desservies en électricité et de près de 68 % en eau potable.

Les prix des services ont diminué de 17,5 % en 1997 et leur évolution est restée depuis cette date, inférieure à l'inflation.

Depuis 1997, la SEEG a investi 230,4 M€ dans la création et le renforcement de ses moyens de production et de distribution. Une réussite remarquable que l'on doit à la volonté des dirigeants de ce pays, à l'efficacité professionnelle des salariés de la SEEG et à leur sens du service public ainsi qu'au soutien constant de ses actionnaires.

Le travail réalisé au Gabon est exemplaire et nous devons le faire savoir, ici et ailleurs.

En prenant l'initiative de ce forum, Veolia Water n'a qu'un seul message à délivrer. Le partenariat entreprise privée de service public et autorités publiques repose sur deux principes : la confiance et le dialogue. Sans eux rien n'est durable, avec eux tout devient possible.

Notre éthique, en tant qu'opérateur professionnel de service public est celle de la responsabilité. Notre responsabilité, si elle est d'abord opérationnelle est aussi celle de l'approfondissement du débat et de la compréhension des enjeux.

Notre responsabilité d'entreprise est de participer activement à la gestion du patrimoine de l'avenir. Il nous appartient, au cours de nos débats, de redonner un sens aux mots dans la mesure où ils reposent sur la connaissance des réalités et de transmettre un message d'espoir à ceux qui attendent que soient satisfaits leurs droits légitimes à une vie décente.

**Richard Auguste ONOVIET** : ministre des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques du Gabon

Le thème de l'accès à l'eau et à l'énergie concerne directement l'action politique d'un gouvernement, en ce qu'il aborde des sujets qui ont trait au bien-être des populations. M. Patrice Fonlladosa a largement rappelé dans son propos introductif, les tenants de ces sujets ainsi que les enjeux qu'ils représentent en particulier dans les pays en développement. Peut-être que plus que d'autres services, ceux de l'eau et de l'électricité apparaissent aujourd'hui comme essentiels pour le bien-être de nos populations. En ce qui nous concerne, nous le mesurons chaque jour dans notre vie politique, lorsque nous allons au-devant des gens, que ce soit dans nos villes ou dans nos villages. Une eau potable accessible en tout temps est indispensable pour la vie. L'électricité permet d'améliorer l'accès à un certain confort ainsi qu'à un bien de plus en plus apprécié : l'information.

Poser la problématique de l'accès à ces services en termes de droit me paraît une excellente idée, même si nous sommes conscients, les uns et les autres, qu'il s'agit d'un droit qui ne pourra se réaliser qu'avec le temps, eu égard au nombre d'obstacles qu'il convient de franchir pour y parvenir. Le président François Mitterrand a dit : « Il faut laisser le temps au temps. » A ce titre, l'échéance de 2015 fixée par les Nations Unies, me paraît un bon horizon qui nous laissera le temps d'apporter les ajustements nécessaires à notre action commune, car ainsi que le formule le thème retenu, il nous faut agir aussi vite que nous le pourrions pour permettre à ceux qui ne disposent pas encore de ces services, d'en bénéficier dès que possible. Il en va de leur bien-être, et quelquefois, malheureusement, de la vie de certains d'entre eux.

En ce qui concerne notre pays, nous avons essayé de mettre toutes les chances de notre côté, et nous avons fait, en 1997, un choix audacieux : celui de recourir à un partenaire privé pour gérer les services de l'eau et de l'électricité. Je sais qu'il s'agit d'un sujet qui ne fait pas toujours l'unanimité. Mais il revient à chaque pays et à ses institutions de se déterminer en toute liberté. Nous avons conclu un contrat de vingt ans, jusqu'en 2017, contrat qui contient un certain nombre d'objectifs allant dans le sens de ceux du Millénaire, et qui permet-

tront, s'ils sont atteints, d'étendre substantiellement les services à cet horizon. Le choix d'un partenaire de renom nous autorise à croire que cela sera fait et même davantage. C'est ce que démontrent notamment les résultats des sept premières années.

Il reste malgré tout deux aspects à améliorer : celui des populations des villages qui ne sont pas dans le périmètre concédé à la SEEG, ainsi que la question de l'assainissement. S'agissant des villages, le Gouvernement s'attache, chaque fois que cela est possible, à réaliser l'extension des réseaux d'électricité, à partir des villes pour permettre le raccordement des habitants de ces villages.

En ce qui concerne l'eau, nous poursuivons, avec le concours des bailleurs de fonds, les programmes d'hydrauliques villageoises initiés au début des années 1980 qui permettent de fournir de l'eau potable pour les besoins essentiels.

Quant à l'assainissement, la question fait partie des préoccupations de notre Gouvernement qui a déjà engagé un certain nombre de réflexions sur le sujet. Dans une première étape, il s'apprête à lancer des opérations sur certains sites de Libreville en ce qui concerne les eaux pluviales. Ces deux derniers aspects, celui de la desserte des villages et de l'assainissement, mettent clairement en lumière la problématique du coût des opérations et de leur prise en charge, à la différence de la desserte des villes pour lesquelles le parti a été retenu de faire reposer l'équilibre financier sur les clients des services. Il en va différemment pour les villages où la solidarité de la Nation devra continuer de s'exprimer pour autoriser l'accès à ces services et cela encore pour quelques temps. L'assainissement, quant à lui, requiert des sommes considérables, particulièrement pour les ouvrages et les équipements. Ces ouvrages et équipements font partie des nombreuses infrastructures qui doivent encore être réalisées dans notre pays, et au sujet desquelles des arbitrages doivent être opérés eu égard à la limite de nos ressources.

C'est certainement là que la solidarité internationale pourra intervenir pour permettre à des pays comme les nôtres de ne pas sacrifier des secteurs aussi essentiels sur l'autel des limites budgétaires. Cet aspect fait partie des sujets que vous aborderez au cours de vos travaux. Je forme le vœu que quelque chose de positif en ressorte pour que nous soyons en mesure, dans un avenir proche, d'en tirer les bénéfices.

## Les engagements du Millénaire, un défi mondial : quels enjeux pour les services essentiels ?

**Zéphirin DIABRE** : administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le Développement

C'est un réel privilège pour moi et pour mon organisation, le Programme des Nations Unies pour le Développement, que de participer à ce colloque international sur le *Droit à l'eau et à l'énergie*, et de pouvoir y évoquer les engagements du Millénaire et les enjeux qu'ils comportent pour l'accès aux services essentiels.

Je me félicite en particulier du lieu de ce colloque. La République gabonaise offre en effet le cadre d'une valorisation des enseignements qui sortiront de cette rencontre, compte tenu de son potentiel énorme et varié pour la fourniture d'eau et d'énergie.

Cette rencontre est très importante. Pour moi il s'agit là d'une de ces occasions, que j'aurais souhaité plus nombreuses où les acteurs de notre société mondiale prennent conscience des questions d'exclusion et de marginalisation. Evoquer le droit à l'eau et à l'énergie, c'est rentrer de plain-pied dans ce débat.

Ce colloque va rechercher les solutions possibles pour un meilleur accès des populations à l'eau et à l'énergie. En fait, il recherchera les



voies et moyens de lutter contre la pauvreté, car en dernière analyse, c'est bien de cela dont il s'agit. L'eau et l'énergie sont tellement centrales à la qualité de la vie et à l'éclosion de l'activité économique, que leur présence ou leur absence tracent d'une certaine manière la frontière entre la pauvreté et le bien-être.

### ***Les engagements du millénaire, feuille de route des acteurs du développement***

De ce fait, notre débat ici à Libreville, s'inscrit parfaitement en droite ligne des préoccupations du moment, telles que définies par les engagements pris par la communauté internationale lors du sommet du Millénaire tenu à New York en septembre 2000. Ces engagements constituent désormais la feuille de route de tous les acteurs du développement.

La déclaration dite du Millénaire qui fut adoptée ce jour-là, et à laquelle ont souscrit tous les chefs d'Etats et de Gouvernement de la planète, a assigné à la communauté internationale, la noble mission de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Pour s'assurer que, pour une fois, notre monde rompait définitivement avec la tradition des proclamations sans lendemain, elle a innové, en définissant huit grands objectifs mesurables de développement à atteindre à l'horizon 2015 :

- réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la misère et souffrant de la faim,
- assurer l'éducation primaire universelle à tous les enfants,
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
- réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans,
- réduire de trois quarts la mortalité maternelle,
- stopper la propagation du VIH/SIDA et du paludisme et même la faire reculer,
- réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement,
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Au lendemain de ce sommet historique, certains esprits critiques se demandaient à voix haute, ce que cette déclaration apporterait de nouveau, que n'aient pu apporter les nombreux sommets, conférences, colloques et séminaires qui jalonnent depuis des décennies, l'histoire récente du sous-développement.

En réalité, quelque chose de nouveau s'est passé au cours de ce sommet du Millénaire.

D'abord, l'engagement politique sans précédent au plus haut niveau, autour de la déclaration et des objectifs qu'elle énonce. Cet engagement était fort, massif, et conscient, et exprimé par les plus hautes autorités de 190 pays de la planète.

Ensuite, cette approche comptable par objectifs précis, quantifiés et mesurables, était une première dans les annales du développement. Pour une fois, on connaît le résultat à atteindre, et on s'accorde sur l'indicateur qui permet de le mesurer.

Ensuite, cette conviction très profonde que la pauvreté, en plus d'être un mal, est devenue un danger. Un monde où l'opulence côtoie la misère est un monde voué à l'instabilité ! Un monde où le partage des fruits de la mondialisation se fait sur la base d'exclusion et de marginalisation, est un monde sans lendemain. Les événements du 11 septembre à New York ont renforcé cette prise de conscience qu'un monde à deux vitesses est un monde sans avenir.

Enfin et surtout, cette réaffirmation de la nécessité du partenariat, et l'idée sous-jacente que la responsabilité du succès ou de l'échec dans cette entreprise est partagée entre pays riches et pays pauvres.

L'illustration parfaite de cette nouvelle prise de conscience et de ce besoin pressant d'un partenariat de type nouveau est apparue très nettement au cours de certains moments forts qui ont suivi le sommet du Millénaire.

### *Les grandes étapes de la prise de conscience*

Je pense entre autres à la conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique) en mars 2002, et au sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002.

Le premier a été l'occasion d'une prise d'engagements précis, où les responsabilités des uns et des autres dans la réalisation des Objectifs du Millénaire, pays riches et pays pauvres, ont été clairement définies. Aux uns, il est demandé un soutien financier plus massif, aux autres, un engagement à poursuivre les réformes de bonne gestion de la chose publique.

Au cours du sommet de Johannesburg, un plan d'action sur la manière dont la gestion plus rationnelle de l'environnement peut contribuer à réduire la pauvreté a été adopté. Dans ce plan, l'eau et l'énergie apparaissent comme les principaux piliers, tellement leur importance est grande dans la réalisation des objectifs.

C'est pour cela que je vois un peu notre colloque comme un des prolongements du sommet de Johannesburg, et par extension celui du Millénaire. J'y reviendrai plus tard.

### *Un bilan en mi-teinte*

L'an prochain, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale fera un premier bilan d'étape, de la poursuite des Objectifs du Millénaire. Hélas, les estimations et prévisions en notre possession, montrent que les progrès demeurent mitigés, et que malheureusement, le rendez-vous de 2015 risque d'être un rendez-vous manqué.

Une grande partie du monde en développement, notamment l'Asie, a connu et continue de connaître un développement économique fulgurant. Au cours de la décennie qui vient de s'achever, la proportion de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté est tombée de 33 % à 16 % en Chine, et de 42 % à 35 % en Inde.

Techniquement, à cause de ces deux pays, et en raison de leur poids démographique, le monde pourra diminuer de moitié sa pauvreté d'ici 2015.

Mais pour le reste du monde en développement, les nouvelles ne sont pas très bonnes.

En Asie de l'Est (Thaïlande, Malaisie), la proportion des gens vivant dans l'extrême pauvreté a baissé considérablement. Mais même dans les pays de cette région qui connaissent une croissance économique très forte, les retards continuent de s'accumuler en matière de santé, d'égalité des genres, d'infrastructure et d'environnement.

En Amérique latine, l'extrême pauvreté est largement inférieure à celle de l'Asie, mais les progrès pour l'éliminer ont été plus lents, et les défis environnementaux demeurent latents.

En Asie occidentale (Ouzbékistan, Kirghizistan), la pauvreté augmente, l'égalité des sexes marque le pas, et le paludisme et le SIDA gagnent du terrain.

En Asie du Sud (Iran, Bangladesh), l'éducation demeure un demi-échec, et les problèmes sanitaires, notamment la mortalité maternelle, risquent de compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Mais la situation la plus dramatique est celle de l'Afrique subsaharienne, seule région du monde qui comptera plus de pauvres en 2015 qu'en 1990. L'Afrique subsaharienne est aujourd'hui l'épicentre de la crise mondiale du développement.

### ***Les raisons de la difficulté à réaliser les Objectifs du Millénaire***

Elles sont nombreuses. Parmi elles, deux méritent d'être soulignées, car elles symbolisent bien la difficulté d'établir un véritable partenariat entre pays riches et pays pauvres :

- la faiblesse chronique de l'aide publique au développement,
- la persistance des règles inégales du commerce mondial.

Je souhaite en dire quelques mots.

Il y a de cela trente-cinq ans, les pays riches avaient convenu de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'assistance au développement. En 2002, ils en étaient à 0,23 %. Cette même année, à la conférence de Monterrey, cet objectif de 0,7 % fut réaffirmé. En 2003, l'APD a légèrement augmenté et atteint 68 milliards de dollars, soit 0,25 % du PNB des pays donateurs. Cette augmentation n'en est pas vraiment une. Elle provient surtout des efforts faits pour l'Irak et l'Afghanistan. Elle est d'autant plus insuffisante que les études sérieuses menées par le Pr. Jeffrey Sachs montrent qu'il faudrait au bas mot un supplément de 94 milliards par an entre 2005 et 2007, et 126 milliards entre 2013 et 2015, pour réaliser les Objectifs du Millénaire.

Au niveau du commerce mondial, les choses sont plus compliquées. Mais après analyse, elles sont plus simples qu'il n'y paraît. Le commerce mondial est inégal. Ses règles semblent être édictées pour favoriser les plus puissants, et même lorsque ces règles jouent en faveur des pays pauvres, des distorsions délibérées viennent retirer à ceux-ci les bénéfices qu'ils pouvaient escompter. Tout le monde connaît le scandale des subventions agricoles qui représentent cinq fois le montant annuel de l'aide publique au développement ou celui de l'accès à la propriété intellectuelle, qui empêche les pays en développement de pourvoir aux besoins de leurs populations malades du sida.

Tour à tour les conférences s'enchaînent sous l'égide de l'OMC. On a l'impression que chacune d'elles vient gommer les espoirs soulevés par la précédente.

A Doha en 2002, on s'accorde sur l'idée d'un accord global autour d'un régime international qui prenne sérieusement en compte la dimension du développement. A Cancun en 2003, le seul accord obtenu, c'est celui qui constate les désaccords.

A ces deux raisons que je viens de citer, s'en ajoutent bien entendu d'autres à la fois internes et externes : les instabilités politiques, les conflits, l'absence d'orientations économiques claires, ou le poids de la dette notamment pour les pays comme le Gabon. C'est tout cela qui hypothèque lourdement la réalisation des Objectifs du Millénaire.

### *Les services essentiels au cœur des Objectifs du Millénaire*

Or, ces Objectifs sont vitaux pour les populations. Ils ont été choisis, parce qu'ils décrivent ce qu'il y a d'essentiel dans la vie quotidienne des peuples : se nourrir, aller à l'école, se soigner, être protégé de la pandémie du sida, vivre dans un environnement sain, etc. Pour nous, au PNUD, c'est cela les services essentiels qu'une communauté doit offrir à ses citoyens.

C'est dire si dans leur essence, les Objectifs du Millénaire traitent de l'accès des populations aux services essentiels.

Le monde ne peut se permettre d'échouer dans leur mise en place car c'est toute la dignité humaine qui serait menacée.

Notre colloque a choisi de traiter deux de ces services essentiels : l'eau et l'énergie. Il a été bien inspiré. L'accès à l'eau et à l'énergie figure en bonne place dans le schéma des Objectifs du Millénaire, l'un de manière explicite, l'autre de manière implicite.

L'eau a été choisie, en liaison avec l'assainissement, comme l'un des indicateurs-clés de réalisation de l'objectif numéro 7, relatif à la sauvegarde de l'environnement. L'objectif affiché est de diminuer de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable.

Cette inscription se justifie pleinement car la crise de l'eau est très grave.

C'est en prenant conscience de la gravité de cette crise, que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé en décembre 2003, la décennie 2005-2015 décennie internationale d'action sur l'eau. Il n'y a pas plus grande pauvreté que celle que constitue le manque d'eau potable.

Dans les pays en développement, plus d'un milliard de personnes, soit un individu sur cinq, n'ont pas accès à l'eau potable et près de deux milliards attendent toujours un assainissement convenable. De nos

jours, un peu plus du tiers de la population mondiale vit dans ce qu'on pourrait qualifier des zones à problème d'eau. En 2030, c'est presque la moitié de la population mondiale qui sera dans cette situation.

Cette crise a des dimensions sanitaires parfois insoupçonnées. Il est établi par exemple que chaque année, près de 4 millions de personnes, en majorité des enfants, meurent dans l'anonymat le plus complet de maladies associées au manque d'eau, d'hygiène ou d'assainissement.

Plus de la moitié des lits d'hôpitaux dans le monde sont occupés par des patients dont la maladie a un lien avec l'accès à l'eau potable.

On peut regretter que l'accès à l'énergie ne figure pas expressément parmi les indicateurs de réalisation des Objectifs du Millénaire. Cela ne signifie nullement que cette priorité a été oubliée. Il est clair que la réalisation de l'objectif général de diminution de moitié de la pauvreté d'ici 2015, tout comme nombre des objectifs cités dans la Déclaration du Millénaire, ne sera pas possible si les populations n'ont pas accès à une énergie bon marché.

Comment par exemple pourra-t-on accéder à l'eau potable sans l'énergie qui aide à pomper ou à bouillir ? Comment peut-on encourager les parents à inscrire toutes les filles à l'école primaire si beaucoup d'entre elles sont obligées de pourvoir aux besoins de leurs familles en bois de chauffage ?

C'est d'ailleurs en reconnaissance du rôle des services énergétiques dans le processus du développement durable, que plusieurs gouvernements ont convenu de définir un objectif clair sur l'énergie, qui s'inscrit dans le cadre des résolutions de la conférence de Johannesburg sur le développement durable.

Tout comme pour l'eau, cette démarche est pleinement justifiée, surtout lorsqu'on examine l'étendue du déficit en la matière : 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès de façon régulière à des services énergétiques de base tels que l'électricité. En Afrique subsaharienne, le retard est plus considérable. Entre 1970 et 1990, 800 millions de

personnes à travers le monde ont bénéficié de l'électrification rurale. Ils n'étaient que 20 millions en Afrique subsaharienne.

***L'accès aux services d'eau et d'électricité est un passage obligé pour la réalisation des Objectifs du Millénaire***

Les études conduites actuellement par nos services révèlent que pour réaliser les Objectifs du Millénaire, il faudra qu'au moins 600 millions de personnes supplémentaires accèdent d'ici 2015 à des services modernes d'énergie.

Pour éliminer totalement l'extrême pauvreté d'ici 2015, il faudra qu'environ 700 millions de personnes passent de la biomasse traditionnelle à des formes modernes d'énergie.

Résoudre l'équation de l'eau et de l'énergie a un coût très élevé que les schémas actuels de financement publics et privés pourront difficilement prendre en charge. Le panel sur l'eau mis sur pied par le Secrétaire général des Nations Unies estimait dans son rapport, qu'il faudrait en moyenne 10 milliards supplémentaires d'investissement par an, pour diminuer de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Vu sous cet angle, cela implique de raccorder 275 000 personnes chaque jour au réseau d'eau potable.

Si l'on veut offrir un accès universel à l'eau potable aux populations urbaines et périurbaines de la planète, il faut alors environ 17 milliards de dollars par an, et 32 milliards si l'on y ajoute l'assainissement et les égouts.

Dans le même ordre d'idée, ce sont environ 20 milliards de dollars qu'il faudra mobiliser dans le domaine de l'énergie pour permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Mais la question de l'accès des populations aux services d'eau potable et d'énergie est en vérité beaucoup plus qu'une question d'infrastructure et de finances. Elle a une dimension sociopolitique évidente.



***La dimension socio-économique de l'accès à l'eau et à l'énergie***

On voit bien la difficulté du débat dans les deux approches radicalement opposées qui s'affrontent de nos jours.

D'un côté, les acteurs de la société civile, les défenseurs des droits humains, certains gouvernements, et des organisations onusiennes considèrent l'eau potable comme un bien public mondial, et son accès comme un droit humain fondamental.

De l'autre côté, les tenants de la rationalité économique libérale défendent avec beaucoup de raison, la privatisation des services publics d'eau et d'électricité, et voient dans ce recours au marché, la seule voie pour réunir les ressources permettant d'assurer l'eau à tous.

L'expérience récente enseigne que finalement, la réponse est peut-être à mi-chemin, dans la mise en place de partenariats public-privé, qui peuvent à la fois maintenir un élément de soutien aux pays pauvres, tout en donnant suffisamment de rémunération au secteur privé pour qu'il étende son système d'approvisionnement aux zones les plus pauvres. Certains pays offrent à cet effet des exemples intéressants et novateurs d'équilibre entre la demande sociale et les exigences financières.

Le PNUD n'est pas peu fier d'avoir choisi cette voie médiane et de s'être fait le champion des partenariats public-privé dès le départ, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Pour le PNUD, le défi de l'accès aux services essentiels est aussi un problème de gouvernance. D'abord gouvernance interne aux pays. Relever le défi de l'eau ou de l'accès à l'énergie, passe quelque part par l'amélioration des cadres réglementaires, la transparence accrue dans la gestion des affaires publiques, le renforcement des capacités nationales et locales, l'égalité des sexes dans l'accès, et la promotion d'une approche vraiment participative. Ensuite gouvernance des relations entre communautés, régions et pays. L'eau est déjà et sera encore plus à l'avenir la source de nombreux conflits.

C'est conscient de cela que le PNUD a initié le dialogue pour une bonne gouvernance de l'eau, dont l'ambition est d'offrir à tous les acteurs concernés par le partage et la gestion de l'eau, une plate-forme de discussion, d'échange et de coopération.

Le même souci vaut pour l'énergie, dont les sources sont de plus en plus partagées entre plusieurs pays, par le biais des interconnexions ou la gestion commune des cours d'eau frontaliers.

Notre approche de l'accès des populations aux services essentiels met aussi l'accent sur la recherche des solutions novatrices, qui offrent la satisfaction d'aujourd'hui sans hypothéquer l'avenir.

C'est pourquoi nous apportons notre appui plein et entier à la promotion des énergies propres et renouvelables. Par exemple depuis une décennie, le PNUD, en liaison avec l'ONUDI a développé le concept de plate-forme multifonctionnelle, pour aider les femmes à sortir du cercle vicieux de l'énergie/pauvreté. La plate-forme est constituée d'un simple générateur diesel et peut à la fois servir de moulin, chargeur de batterie, fournir l'électricité, réfrigérer ou pomper l'eau. Cette possibilité de remplir plusieurs fonctions à la fois, surtout de procurer de l'énergie et des revenus, a permis à la plate-forme d'être adoptée par de nombreuses familles rurales en Afrique de l'Ouest.

Dans notre approche, nous sommes aussi soucieux de faire prévaloir l'équité. L'accès aux services essentiels notamment d'eau et d'énergie est l'un des domaines où l'inégalité entre zones rurales et zones urbaines est la plus criante. En Afrique subsaharienne, 38 % des citadins ont accès à l'électricité, mais seulement 8 % des ruraux ont ce privilège.

Il est d'ailleurs aussi encourageant de relever que l'électrification rurale apparaît de plus en plus dans les documents de stratégie de la réduction de la pauvreté comme étant une des réponses efficaces pour le renforcement des capacités des zones rurales. Ceci devrait permettre de réorienter l'intérêt des pouvoirs publics pour mettre en place des systèmes décentralisés permettant une meilleure fourniture de l'électricité dans les zones reculées.

Bon nombre de pays en développement, et c'est le cas du pays qui nous accueille aujourd'hui, disposent d'un potentiel important de ressources en eau, en biomasse, en énergie éolienne et solaire, et offrent d'énormes possibilités d'installation de petites unités hydro et géothermiques pour ne citer que celles-ci, du fait qu'elles présentent le grand avantage d'être des sources d'énergie respectueuses de l'environnement.

Comment utiliser au mieux ce potentiel ? Comment le faire surtout pour les zones rurales où sévit la pauvreté ? Quelles sont les approches les plus adaptées et les plus viables à retenir, quel partenariat développer pour accomplir dans les délais retenus l'engagement pris par la communauté internationale pour réduire la pauvreté et la misère notamment en favorisant l'accès, pour les populations démunies, aux services essentiels dont l'eau et l'énergie ? Telles sont à mon sens, les questions importantes qui méritent de figurer au centre des débats de ce colloque.

### *L'implication de toutes les parties prenantes*

Favoriser l'accès des populations aux services essentiels que sont la fourniture d'eau potable et l'électricité constitue bel et bien un enjeu dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette démarche se situe bien dans la catégorie des actions essentielles à mener pour libérer les pays en développement des pièges de la pauvreté. Cela nécessite bien entendu des efforts conjoints et complémentaires des principales parties prenantes : pays en développement, pays riches, organisations internationales, collectivités locales, acteurs privés et organisations de la société civile.

C'est pour moi l'occasion de profiter de l'opportunité que m'offre cette conférence pour lancer un appel vibrant à toutes les parties prenantes, pour qu'elles s'impliquent véritablement dans la réalisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire pour le développement. C'est aux gouvernants des pays en développement que revient la responsabilité première, d'adopter et de traduire dans les faits des politiques économiques adéquates, de mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance économique, de

donner aux populations voix au chapitre dans la prise de décision et promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale. Cette démarche devrait être comprise comme le fondement du renforcement du partenariat évoqué plus haut.

De son côté, la communauté internationale doit donner le maximum de chance aux régions sous-développées, notamment l'Afrique. Ce continent comme tous les autres fait des fautes ; mais parfois d'autres font des fautes plus lourdes contre lui.

Le PNUD, en tant que bras armé pour le développement du Système des Nations Unies pour le développement, a reçu mandat de la communauté internationale d'assumer les fonctions de coordinateur des Objectifs du Millénaire.

En partenariat avec les autres organismes du groupe des Nations Unies et la Banque mondiale, des actions et projets pilotes ont été initiés pour renforcer les capacités des pays dans le suivi de la réalisation des objectifs et l'établissement des rapports en la matière.

Je me félicite du fait que le Gabon, avec l'appui du bureau local du PNUD a déjà élaboré son premier rapport. D'ici fin 2004 tous les pays en développement auront établi au moins un rapport de ce type. Ces documents vont servir de support pour l'élaboration en 2005 du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il va sans dire, que dans la confection de ce bilan à mi-parcours, les résultats atteints en matière d'accès des populations aux services essentiels d'eau et d'énergie, feront l'objet d'une attention particulière de la part de nos services.

Je suis convaincu que les échanges de ce colloque seront d'une importante contribution dans les orientations à suivre et les partenariats à développer autour des questions relatives au renforcement et au développement des services essentiels que sont la fourniture de l'eau et de l'électricité, et qu'ils permettront des avancées significatives dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

### ***Débat suivant la conférence de M. Zéphirin DIABRÉ***

#### **Questions :**

*Vous avez fait état d'avancées, d'expériences qui permettaient d'être plus optimiste que vous l'aviez imaginé au départ, dans certains pays, en particulier les pays africains, sur le droit d'accès à l'eau. Est-ce que vous pouvez nous donner plus d'informations, de références, sur ces expériences qui permettraient de sortir du schéma classique : pas d'argent donc pas d'électricité ou pas d'eau ? Quelles sont les expériences qui permettraient d'avancer plus vite vers les Objectifs de 2015 ? Quelles avancées pourraient donner aux familles les plus pauvres, en particulier dans les zones urbaines plus ou moins contrôlées, l'accès à ces services à un niveau de coût pour elles acceptable, sans parler de totale gratuité ce qui est une façon d'éluder un peu le problème ?*

*Je suis très pessimiste sur l'évolution de l'aide publique au développement. Entre la date du premier engagement et la date d'aujourd'hui, il n'y a apparemment aucun progrès. Avez-vous des éléments d'éclaircissement ou des éléments d'espoir à nous donner ?*

*Les services essentiels participant à la lutte contre la pauvreté sont nombreux et très divers. On a parlé notamment du service de l'eau, du service de l'assainissement, certains parlent du service de l'éducation pour tous, d'autres parlent également des services, des nouvelles technologies, de la formation et de l'internet. Le PNUD estime-t-il que certains services sont plus essentiels que d'autres ? Les services de l'eau et de l'énergie sont-ils considérés comme des priorités ?*

*L'accès à l'eau, selon vous, est un passage obligé d'ici 2015. Avec quels moyens et quelle politique est-il possible d'atteindre cet objectif dans des pays africains, par exemple, en proie à différentes crises ?*

**Remarque de M. Gérard PAYEN**

Depuis le sommet de Johannesburg, le droit à l'accès à l'eau s'accompagne d'une composante essentielle, le droit à l'assainissement. Je vous remercie d'avoir fait remarquer que le monde allait peut-être tenir ses engagements grâce à la Chine et à l'Inde. Dans une plaquette publiée récemment, l'Unicef et l'OMS estiment que l'objectif de l'accès à l'eau potable pourrait être satisfait en 2015, contrairement à celui de l'assainissement. Il existe donc une grosse différence entre ces deux objectifs.

**Réponse de M. Zéphirin DIABRÉ**

– La première question évoque cette analyse à mi-chemin que nous préconisons. Le PNUD, en sa qualité de bras armé du système des Nations Unies, tente depuis une quarantaine d'années de proposer une voie originale pour les questions de développement. De l'indépendance jusqu'au début des années 1980, c'est la vision du PNUD qui définissait plus ou moins les principaux paramètres des politiques économiques et sociales dans les pays en développement.

A cette époque, beaucoup de modèles de développement ont été mis en œuvre dans les pays concernés, sous l'influence du PNUD. Puis, à partir du début des années 1980, le modèle libéral notamment de l'Asie et des dragons d'Asie a dominé le modèle sur lequel nous avons bâti notre conviction, ce dernier n'ayant, semble-t-il, pas donné les résultats escomptés. Ainsi, depuis le début des années 1980, comme par un mouvement de balancier, ce modèle libéral a prévalu auprès de beaucoup de personnes et il a largement inspiré, et continue à inspirer des politiques économiques et sociales à l'échelle du pays.

Depuis quelques années, il semble que tout le monde s'est finalement rendu compte que toutes ces approches avaient leurs limites. En tout cas, aujourd'hui, elles n'ont pas réussi à résoudre le problème de la pauvreté de la population. Ce constat nous a d'ailleurs rendus humbles les uns et les autres. On se rend compte que la question du développement est beaucoup plus complexe. Ce n'est pas un domaine où le

« faut qu'on » et le « y a qu'à » ont des chances d'aboutir. C'est une question très complexe qu'il faut traiter en se donnant le maximum de chances de réussir.

Écouter le maximum de partenaires au développement est une des clés du succès. Pour que la politique économique et sociale aboutisse dans un pays, il faut que le gouvernement puisse se l'approprier sans se sentir négligé ou contourné. La société civile doit, elle aussi, être prise en compte car elle est la première concernée et la plus à même de juger si telle ou telle réforme peut produire des résultats concrets satisfaisants. Les institutions internationales qui s'occupent du financement ne doivent pas non plus être laissées de côté. Tous ces paramètres ont créé une approche beaucoup plus prudente en matière de solution, et notamment en ce qui concerne la solution à l'accès aux services essentiels. Les deux solutions qui consistent soit à tenir une position très libérale, soit à tenir une position totalement opposée ont montré leurs limites. Il faut donc trouver un juste milieu par le biais de partenaires publics et privés, où chacun apporte son concours.

En ce qui concerne les services essentiels, le problème est très simple. Il faut rendre accessibles à tous ces services tout en s'assurant d'avoir les moyens financiers de le faire graduellement et selon un schéma qui alimente suffisamment la pompe financière pour pouvoir poursuivre. Ce sont des équations incontournables. D'où l'idée finalement d'un partenariat où l'Etat et le privé ont un rôle à jouer. Cette idée est parfois contestable dans certains pays. Mais elle peut au moins assurer à chacun l'accès à l'eau dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales. Certains pays, puisque vous venez d'en citer, ont tenté des expériences novatrices. Je pense notamment, dans le domaine de l'eau, à l'Afrique du Sud. Ce sont des solutions, qui de mon point de vue en tout cas, permettent peut-être de concilier les deux. Est-ce que cela tiendra la route ? C'est à voir. Mais mon opinion est qu'il faut se tenir dans le juste milieu. Et comme disait quelqu'un dans votre pays : « et de gouverner cette affaire-là au centre, c'est là que l'on a la chance de pouvoir réussir ».

– La deuxième question a trait à l'aide publique au développement. Monsieur a fait part de son pessimisme. Je n'ai pas grand chose à

ajouter. Nous avons les chiffres. Ils sont ce qu'ils sont. Je dois quand même dire que depuis deux ou trois ans, on constate une inversion nette de la tendance et de la courbe dans un sens plus positif. Mais cela ne veut pas dire que l'on atteindra 0,7 % de revenu national brut dès demain. Il ne faut pas avoir cette illusion. Mais je crois qu'un certain nombre de prises de conscience ont eu lieu dans les pays du Nord, et que les dialogues entre pays du Nord et pays du Sud ont beaucoup progressé à ce niveau. On sent de la part des pays du Nord un réel effort pour contribuer à l'aide au développement.

Des pays comme la Grande-Bretagne par exemple ont sur cette question fait des progrès tout à fait notables. Ces progrès sont d'ailleurs visibles dans les contributions versées au PNUD. Il y a six ans, le niveau des contributions était tombé à un niveau très bas. Depuis, contrairement aux prévisions de beaucoup, nous avons, semble-t-il, réussi à convaincre des pays donateurs d'augmenter la valeur de leurs contributions. Mais même si on constate une réelle volonté de contribuer, l'objectif des 0,7 % est loin d'être atteint.

Mais le plus important c'est que nos pays, tout en tenant compte de cette aide publique au développement, essaient d'imaginer autre chose pour le développement. En tant qu'africain, j'ai parfois le sentiment que c'est dans notre sous-région que nous avons tendance à nous en remettre trop à cette assistance. D'autres pays comme par exemple certains pays d'Asie sont sortis de leur pauvreté alors qu'ils étaient à des niveaux de développement largement inférieurs au nôtre. Je prends toujours un malin plaisir à regarder les chiffres des années 1960, 1961, 1962 et 1963. On était alors persuadé que l'avenir se ferait dans des pays comme le Nigeria, le Gabon ou la Côte d'Ivoire, tandis que l'Indonésie ou la Malaisie n'étaient jamais citées. Certains mémos confidentiels ne prévoyaient pas à l'époque que ces pays d'Asie seraient en mesure de se développer. L'espoir était permis pour l'Afrique. On constate aujourd'hui qu'en mettant en œuvre un certain nombre de politiques ces pays asiatiques ont réussi à dépasser beaucoup de pays africains.

En réalité, la solution du développement n'est jamais à l'extérieur mais à l'intérieur d'un pays. Aucune assistance internationale ne peut



œuvrer pour le développement d'un pays tant que celui-ci ne s'est pas pris en charge lui-même. Il appartient à chaque Nation de se rassembler autour d'une vision, de se donner les moyens de la paix et de la stabilité, de créer un cadre réglementaire pour organiser l'Etat. Chaque pays doit mettre en œuvre les schémas nécessaires, éduquer ses enfants, faire de la santé une priorité, prendre à bras le corps les questions de développement.

– La troisième question abordait la hiérarchie entre les services essentiels. Chaque organisation approche les questions de développement selon sa perspective. L'humanité et l'être humain ont ce que l'on appelle des besoins essentiels. Le développement d'un pays ne se résume pas à son taux de croissance macroéconomique. Pour pouvoir parler de développement, il faut que chaque citoyen ait accès aux services essentiels que sont l'eau, la nourriture, l'éducation et les soins. Il se trouve que pour les régions dont j'ai parlé, ces services se trouvent au même niveau de priorité.

Il n'existe pas de hiérarchie entre les services essentiels dans notre esprit. Cependant notre organisation intervient dans les domaines définis par son mandat, que ce soit la gouvernance, l'environnement ou l'énergie. Comme l'a ainsi souligné M. Payen, le droit à l'assainissement est également un droit fondamental sans lequel les Objectifs de 2015 ne peuvent être atteints de façon satisfaisante. Une estimation a été faite : si l'on veut offrir un accès universel à l'eau potable, aux populations urbaines et périurbaines de la planète, on parle de 17 milliards de dollars. Par contre si on y ajoute l'assainissement, alors on monte à 32 milliards de dollars par an. Ce qui montre bien que la question a été non seulement posée mais bien étudiée du point de vue de ces exigences financières.

– Quatrième question. Passer à l'eau potable par quels moyens ? Nous sommes aujourd'hui réunis pour réfléchir justement aux moyens de donner un accès universel à l'eau potable afin de vaincre la pauvreté. Pour y parvenir il faut que la communauté internationale, les Etats, les sociétés civiles et les ONG travaillent ensemble et cherchent, selon moi, des solutions novatrices qui évitent le dogmatisme. C'est toujours dans l'entre-deux qu'il existe des solutions car la gestion du

développement consiste à concilier plusieurs impératifs aussi puissants les uns que les autres. Il faut faire en sorte de trouver des solutions novatrices où tout un chacun apporte sa contribution.

**Question :**

*J'ai été quelque peu surpris de constater que vous n'avez pas fait beaucoup référence à la prise en charge locale, humaine, surtout dans les zones rurales. En réalité les villageois ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour trouver des solutions adaptées à leurs situations locales. Aujourd'hui, nous cherchons des solutions certainement très onéreuses mais qui sont nécessaires en fonction de l'ampleur du problème. Est-ce qu'il n'y a pas un effort à faire pour ces communautés locales, villageoises, rurales, pour qu'elles-mêmes se prennent en charge en terme de formation, en terme de sensibilisation ? Comment respecter certains outils de production mis à leur disposition ?*

**Réponse de M. Zéphirin DIABRÉ**

C'est vrai et ce point constituait la trame de mon exposé. Quand je parle de solutions novatrices qui concernent tout le monde, c'est de cela dont je veux parler. Par exemple, sur la question de l'eau en zone rurale, les approches mises en œuvre jusqu'à maintenant sont connues. Même si les modèles « hyper techniques » peuvent être tentants, ils ont un coût. Or financer un projet de développement implique de mobiliser des fonds que l'on n'investira pas par conséquent dans un autre domaine, et c'est ce point qui rend les Etats hésitants.

On a donc intérêt à sensibiliser, à former et à éduquer les populations pour pouvoir mettre en place des solutions locales en attendant des solutions plus performantes et plus onéreuses. Dans des pays comme le Burkina Faso ou le Niger par exemple, l'absence d'eau oblige ainsi à trouver des solutions locales très ingénieuses.

Les systèmes de filtrage sur la base d'un simple canari et de produits locaux comme la paille et la charbon sont des techniques locales mises

en place avec la participation des populations en attendant d'avoir les moyens financiers et techniques pour des systèmes plus élaborés.

L'une des approches du PNUD dans le domaine de l'énergie est de donner la priorité à tout ce qui est nouvelle forme d'énergie. Les gens pensent souvent que la seule solution possible pour assurer le développement ou sortir de la pauvreté, c'est d'attendre que l'électricité vienne par le biais de branchements. Mais c'est beaucoup plus complexe que cela. Des solutions intermédiaires comme l'énergie solaire peuvent être mises en place, notamment dans des pays comme le mien où le soleil constitue l'une des plus abondantes richesses. Ce sont des solutions comme celles-là qu'il faut développer, et ne pas forcément vouloir répliquer ce que j'appelle les « approches classiques » qui, elles, sont parfois coûteuses.

# La reconnaissance du droit à l'eau et à l'énergie

## *L'émergence d'un droit aux services essentiels*

**Yves BERTHELOT** : ancien secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, conseiller principal de recherche pour UNITAR UNIHP

Suite au sommet du Millénaire et au sommet mondial sur le développement durable, à la demande de la conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), j'ai consulté des représentants du gouvernement et des collectivités locales, des organisations de la société civile, des entreprises et des organisations des Nations Unies sur les difficultés rencontrées dans la fourniture universelle d'un accès aux services de base (eau et assainissement, gestion des déchets, énergie, habitat, transport, santé et éducation).

À ce jour, ces consultations ont débouché sur deux groupes de conclusions.

Premièrement, afin de fournir à tous un accès à des services de base à la fois disponibles et abordables, trois priorités ressortent :

– appliquer des politiques favorables et durables aux populations défavorisées. Cela implique, en particulier, que les organisations de la société civile puissent rappeler aux gouvernements leurs engagements et qu'elles contribuent à leur mise en œuvre. Les engagements de lutte contre la pauvreté pris dans la Déclaration du Millénaire, dans la dé-

claration de Johannesburg et dans son plan d'application sont conformes aux engagements pris dans la Déclaration des droits de l'homme et le *Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* (Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels) pris dans le cadre de celle-ci ;

– développer des partenariats entre les différentes parties intéressées. Les partenariats sont difficiles à mettre en place et chronophages ; ils sont cependant nécessaires afin de mobiliser les capacités et les ressources de toutes les parties intéressées. Leur fonctionnement serait facilité si des règles claires étaient établies pour guider les relations entre leurs membres ;

– conférer un rôle central aux collectivités locales. Les services de base doivent en effet être fournis localement et c'est au niveau local que l'on peut mettre en place des partenariats à même d'atteindre les populations les plus défavorisées de manière efficace.

Deuxièmement, deux grands obstacles qui transcendent tous les secteurs doivent être surmontés pour pouvoir satisfaire ces priorités.

Pour les résoudre, les mesures à prendre sont d'envergure nationale et internationale :

– le développement d'infrastructures, leur maintenance et la fourniture des services au quotidien nécessitent une quantité importante de ressources financières qui devront être identifiées au plan local, national et international. Parmi les problèmes soulevés par les parties intéressées figurent l'allocation des ressources des budgets nationaux aux collectivités locales, l'autorisation donnée à ces dernières d'emprunter sur les marchés internationaux et de lever des impôts, la disponibilité de mécanismes de micro-crédit et la mobilisation de l'épargne locale, une augmentation significative de l'APD (Aide Publique au Développement) et des prêts consentis par les institutions financières nationales et régionales, etc. Il semble improbable que le secteur privé finance des infrastructures de base, mais il peut cependant contribuer à leur maintenance et à leur amélioration, à condition que les tarifs appliqués permettent à la fois une activité commerciale saine et un accès aux riches comme aux pauvres ;

– pour que les différentes parties intéressées jouent pleinement leur rôle dans le cadre de politiques en faveur des populations défavorisées et de partenariats durables, il est nécessaire que leurs droits et responsabilités soient reconnus au niveau national. Cela signifie qu'ils doivent être incorporés dans les institutions, les lois et les règlements nationaux.

Les partenariats et l'accès aux ressources financières imposent de clarifier les droits et responsabilités de chaque partie intéressée. Cette clarification doit être décidée au niveau national, de manière à tenir compte des particularités propres à chaque pays, mais elle serait facilitée par l'existence d'un cadre international reposant sur les meilleures pratiques, auquel les gouvernements pourraient se reporter.

Il a été proposé que les gouvernements adoptent :

- une déclaration de principes sur l'accès aux services de base pour tous qui définirait la responsabilité des gouvernements, des collectivités locales, des organisations de la société civile et des entreprises et rappellerait les principes de durabilité environnementale ;
- des directives générales qui énonceraient des recommandations générales afférentes aux responsabilités et aux droits de chaque partie intéressée, afin de faciliter les partenariats et l'accès aux ressources financières. Ces directives devraient résulter de consultations pluripartites et pourraient à terme être associées à la déclaration ;
- des directives sectorielles qui déclinaient, pour chaque secteur, les principes généraux énoncés dans la déclaration.

La déclaration et les directives générales devraient adopter une approche favorable aux droits de l'homme, c'est-à-dire identifier les parties auxquelles incombent des opérations, les revendications, les détenteurs de revendications et les recours, mais aussi contenir des dispositions prévoyant la participation de parties intéressées extérieures aux gouvernements.

Les consultations sur le contenu de la déclaration se poursuivent.

### ***Droit à l'eau, droit à l'énergie : des problématiques communes***

**Michel CLERC** : président de l'association « Droit à l'énergie / SOS Futur »

*Droit à l'énergie* a aujourd'hui quatre ans. Elle compte 200 adhérents, exclusivement des personnes morales, représentant environ 40 millions de personnes dans 60 pays et sur 4 continents. Nous avons créé cette association après avoir constaté que, sur les six milliards d'êtres humains que compte notre planète, deux milliards n'ont pas accès à d'autres sources d'énergies que le bois de chauffe, avec toutes les conséquences que nous connaissons sur la déforestation, la désertification et l'environnement. Nous savons tous que les énergies non commerciales (biomasse, déchets, etc.) sont non seulement peu efficaces du point de vue énergétique, mais également très polluantes.

Alors on peut certes s'étonner que, contrairement à l'eau, l'énergie et l'électricité n'aient pas fait l'objet d'une grande attention de la part de la communauté internationale.

En effet, l'eau, depuis 15 ans, est à juste titre au centre de tous les grands débats institutionnels et internationaux mais avec peu d'effets au regard du temps et des moyens mis en œuvre.

Il a fallu attendre Johannesburg en 2002 pour qu'enfin on évoque de façon consistante l'accès à l'énergie et pour voir enfin des prises de positions claires, comme notamment celle de la Communauté européenne qui, en lançant l'initiative énergie, visait à intégrer l'énergie dans les priorités du développement.

Pourtant l'énergie est beaucoup plus discriminante que l'eau, sans toutefois vouloir opposer ces deux éléments que nous considérons comme essentiels à la vie.

Est-ce le fait que l'électricité relève de l'énergie commerciale et donc s'apparente plus au privé qu'au public qui a amené les institutions à penser que celle-ci relevait du secteur privé ? En tout état de cause, chacun sait que le secteur privé, très dépendant des marchés, n'a pas la possibilité, seul, d'électrifier les pays émergents.

L'énergie, et plus encore l'électricité, est à mi-chemin entre l'activité industrielle et commerciale et la satisfaction des besoins sociaux. Elle nécessite donc une approche très particulière, et son accès doit être intégré comme un élément essentiel au développement et elle ne doit pas seulement relever de l'action caritative ou solidaire.

L'accès à l'énergie doit permettre de rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un grand dilemme : comment va-t-on satisfaire les besoins essentiels des populations des pays émergents ou en voie de développement sans porter atteinte à la durabilité de la planète ?

Pourquoi ce « dilemme » ?

Des hommes et des femmes des pays émergents sont aujourd'hui pénalisés par le non-développement de leurs pays ou régions.

Chacun connaît les chiffres, statistiques ou agrégats des Nations Unies : espérance de vie, mortalité infantile, analphabétisme, pénurie d'eau et de nourriture, protection de la santé. Ils sont cruels pour les pays ou régions sous-équipés en énergie. Personne n'a le droit de s'opposer à ce que ces populations bénéficient de moyens, d'installations, d'équipements propres à élever substantiellement leur espérance et niveau de vie, mais la planète supportera-t-elle un développement de ces pays à l'identique des pays riches ?

Cette équation, *a priori* simple, ne l'est pas en réalité, puisqu'elle impose à terme une révision sérieuse de la consommation des pays développés. En somme, il s'agit d'évoquer la décroissance.

Depuis les années 1900, la Terre a vu sa population multipliée par 3, la consommation d'eau par 6, et même par 30 pour l'usage industriel ! Aujourd'hui, un américain consomme en moyenne 660 litres d'eau par jour, contre 30 litres pour un africain.



A l'aube du troisième millénaire, nous utilisons par année un peu plus de 50 % de l'eau douce disponible sur la Terre, ce chiffre atteindra les 70 % en 2025 par le simple fait de l'accroissement démographique, mais il passerait à 90 % si le monde en développement se mettait au niveau de consommation des pays industrialisés.

J'ai pris uniquement l'exemple de l'eau parce qu'il est démonstratif. On pourrait évoquer les problèmes de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche. Chacune de ces activités est aujourd'hui en surexploitation et n'arrive plus à suivre la croissance démographique. Bien évidemment, ces activités sont essentiellement aux mains des pays développés !

Dans le même temps, il convient de créer les conditions de développement des pays émergents en leur permettant de pourvoir au maximum à la satisfaction de leurs besoins. Ainsi, l'eau dans ces pays doit-elle en priorité être au service des populations, et, bien entendu, pour l'irrigation, l'agriculture, afin que ces populations assument en tout ou partie leur « sécurité alimentaire ».

A ces considérations vient s'ajouter le productivisme subventionné des pays riches (Europe, Etats-Unis, Australie, etc.), qui pénalise économiquement les pays émergents et laisse des stigmates environnementaux qui pourraient devenir irréversibles pour notre Terre.

La surexploitation de la terre conduit aujourd'hui à une érosion des couches arables dans les terres cultivables. Or, il faut des siècles pour constituer ces 2,5 centimètres de terre arable. Il en va de même pour les forêts. Chaque année, 10 millions d'hectares de forêts disparaissent et, dans le cas des forêts tropicales, c'est au rythme de 1 % par an que l'on déboise. Si l'opinion commence à être sensibilisée au problème des forêts, les autres grands problèmes (érosion des sols, surexploitation agricole, salinisation des eaux, épuisement des nappes aquifères) restent ignorés du grand public.

Il en va de même pour l'énergie. L'évolution de la demande d'énergie pourrait être considérable si le développement des pays émergents s'alignait sur celui qu'ont connu les pays riches.

Nous sommes donc face à une triple équation :

- la nécessité de développer des modes de production d'énergie, particulièrement électrique pour les pays en développement,
- la nécessaire régulation d'utilisation des énergies fossiles,
- la problématique de l'environnement et de la protection de la planète.

On ne peut pas s'opposer à la nécessité de développement des pays pauvres et, par là même, de la mise à disposition d'énergie électrique suffisante à la satisfaction des besoins essentiels. On ne peut pas non plus s'opposer à l'utilisation de combustibles fossiles, qui dégagent lors de la combustion des gaz à effets de serre, car si la planète est aujourd'hui en péril, ce n'est sûrement pas de la responsabilité de ces pays.

Il devient évident que les problèmes du Sud, des pays en développement, trouveront leur solution, ou une amorce de solution, au Nord, dans les pays riches.

C'est là qu'intervient le concept de « décroissance », de régulation, voire d'économie d'énergie.

Quand on évoque la « décroissance », il ne faut pas entendre « recul de société », mais « autre mode de vie ».

Bien évidemment, si l'on entend « croissance » au sens capitaliste ou boursier du terme, on est dans une logique de profit toujours plus grand. C'est là que l'idée de la décroissance positive trouve sa justification. Personne ne devrait s'opposer à une croissance de développement mue par la satisfaction des besoins vitaux de l'homme !

De la même façon, dans notre esprit, économie d'énergie, maîtrise de l'énergie, sont des concepts non pas de rationnement, mais de développement maîtrisé où l'on recherche plus le développement général que le gonflement des profits pour quelques-uns.

Tant que des hommes et des femmes habiteront à deux ou trois heures de leur lieu de travail, tant que l'organisation urbaine et les modes de

construction donneront la priorité au coût de revient, tant que l'organisation du travail sera conditionnée aux seuls intérêts des profits financiers, tant que le transport routier passera avant le rail ou le fluvial, il ne pourra y avoir de réflexion durable sur ce que peut être une maîtrise de l'énergie.

Seule cette approche particulière permettra de considérer l'économie d'énergie comme un gisement énergétique, même si ceci doit se faire à l'échelle d'une ou deux générations.

Ce n'est pas aux 500 millions d'africains subsahariens ou aux 500 millions d'asiatiques du Sud-Est que peut être demandée cette réflexion mais aux pays du Nord.

Il est difficile de parler « énergie » sans évoquer les énergies renouvelables.

Nous affirmons qu'il faut systématiquement les proposer dès que l'on fait des études dans les pays développés, encourager les modes de production performants, constants et les moins polluants. En revanche, dans les pays en développement, il convient d'aller au plus rapide et au plus simple, l'essentiel étant de parvenir à fournir une énergie, électrique le plus souvent, le plus rapidement possible.

Voilà dans quelle situation nous nous trouvons pour aborder et déterminer ce que pourrait recouvrir un droit, qu'il soit à l'énergie ou à l'eau potable, avec toutes les conditions qui l'accompagnent.

Sans revenir sur le contenu de notre deuxième forum mondial du Droit à l'énergie qui s'est tenu à Marrakech en juin dernier et auquel quelques-uns d'entre vous ont participé, je veux rappeler quelles ont été les propositions qui ont abouti à l'issue de ces trois jours.

Si l'on recense les acteurs susceptibles d'intervenir dans le débat de l'accès à l'énergie, nous en trouvons cinq : les Etats, les grandes régions, les institutions, les entreprises et la société civile (organisations syndicales, ONG, etc.).

On peut malheureusement faire le constat de la faillite ou quasi-faillite des systèmes en place. Les raisons sont nombreuses et on peut évoquer notamment, sans crainte de se tromper, la multitude des acteurs et des décideurs, la rigidité de la Banque mondiale et du FMI, la frilosité des investisseurs privés ou publics étrangers, le manque de stabilité tant politique que monétaire des pays en développement. Au-delà de toutes ces raisons y a-t-il toutefois une réelle volonté de donner les moyens aux pays émergents d'un accès à l'énergie, c'est-à-dire d'un moyen de développement social et économique le plus conforme possible ?

Il faut d'abord se poser la question du recensement des besoins, d'où la nécessité de concertation entre le local et l'institutionnel.

Les attentes des populations, des régions ou des Etats doivent être déterminées avec les pouvoirs publics, mais également la société civile, d'où une nécessaire prise en compte des ONG, des gens de terrain de façon à gommer au maximum les risques de corruption et de détournement.

Il faut donc avoir la volonté, au niveau institutionnel, de ne pas décider seul, mais d'avoir une démarche non pas démocratique, mais pragmatique, afin de recenser les besoins au mieux.

Il ressort des différents débats qu'il y a trop de décideurs en ce qui concerne l'énergie et que, loin de favoriser un élargissement des moyens mis en œuvre, on assiste à des querelles de clochers où chacun veut marquer son territoire.

Par ailleurs, la question des financements semble également faire débat.

Quelles sont alors nos propositions ?

Tout d'abord, la volonté exprimée de l'existence d'un interlocuteur unique au niveau des institutions. Ce pourrait être une agence mondiale de l'électrification qui aurait un rôle de décideur, de financier, de

« cautionneur » et, bien entendu, d'interlocuteur-négociateur. Nous éviterions ainsi la dilution des prises de décisions.

Cette agence bénéficierait de fonds d'investissements qui sont aujourd'hui en d'autres mains (Banque mondiale) – entre autres – et de fonds de caution.

Il serait ainsi possible d'attirer les investisseurs (public-privé) sur des projets qui en partie seraient financés par l'agence qui cautionnerait l'entreprise en contrepartie de certaines dispositions :

- respect d'un cahier des charges établi entre l'agence et le responsable public du site à équiper (collectivité locale, région ou Etat),
- formation à l'utilisation et la maintenance des installations de la main-d'œuvre autochtone,
- remise des installations à une organisation locale reconnue ou agréée dès le retour sur investissements, après une période de 10 à 12 ans.

Ces dispositions auraient pour mérite d'engager un réel investissement pour un développement vrai et durable sans que des investisseurs risquent des déboires financiers.

Vous allez peut-être trouver incongru qu'une ONG d'essence et d'origine syndicale tienne un tel langage, mais, chaque fois qu'une entreprise perd de l'argent dans des investissements hasardeux ou peu rentables, les actionnaires, certes, mais surtout les salariés en paient les conséquences.

Je préfère qu'une entreprise gagne de l'argent (autrement qu'en spéculant) et qu'elle ait les moyens de contribuer au développement des pays émergents, en transmettant ses connaissances et en formant la main-d'œuvre et les populations.

Des garde-fous sont certes à mettre en place.

Il est nécessaire d'associer les pays ou régions concernés à la réussite de ces projets durables en contrepartie d'effacement partiel ou total de la dette.

Jusqu'à la remise des installations, les tarifs doivent être déterminés conjointement par le pays, l'investisseur et l'agence.

Il faut se prémunir des soubresauts financiers de ces pays de façon qu'une entreprise ne soit pas prise en otage par des fluctuations monétaires.

Nous pensons également que les entreprises doivent respecter un certain nombre de critères inhérents au développement durable, c'est-à-dire les critères économiques, sociaux et environnementaux et qu'elles doivent donc, d'une certaine manière, être évaluées sur ces thèmes comme elles le sont aujourd'hui sur leurs résultats financiers.

Nous proposons également la création d'un observatoire des ressources fossiles, considérées comme patrimoine de l'humanité.

Notre association, qui vient d'être agréée officiellement après trois ans comme consultant spécifique auprès de l'UNDESA, est décidée à agir en permanence tant auprès des institutions et des 192 pays qui siègent aux Nations Unies, que des 60 pays où nous sommes organisés.

L'ONU, par son universalisme est un lieu d'échange des savoirs, de coopération technique privilégiée, pour dynamiser le plus possible l'actuelle redistribution des rôles entre les sphères politique, marchande et civile, engageant ainsi la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Ceci nous impose donc de prendre en compte les éléments de la nouvelle donne de la coopération au développement :

- la maîtrise et l'appropriation de leurs stratégies par les pays partenaires, fondées sur la gouvernance et la cohérence des politiques, et la recherche de l'efficacité ;
- le rôle désormais central que les sociétés civiles sont localement appelées à jouer, de même que le secteur privé ;
- l'inscription des approches et des projets de chacun dans le cadre d'une mondialisation gérée et maîtrisée devant être mise au service du

développement durable de tous et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;

– la dimension humanitaire de cette coopération, dans un monde où les conflits et la violence sont liés, de façon complexe, au mal développement.

*Droit à l'énergie* adhère totalement à cette démarche et engage les différents acteurs des secteurs de l'eau et de l'énergie à aller dans ce sens.

Nous savons pertinemment que l'électrification ne règlera pas l'ensemble des problèmes de tous les terriens, mais elle y contribuera. M. Nitin Desai, encore Secrétaire général des Nations Unies, nous avait déclaré, lors de notre rencontre à Johannesburg, qu'il considérait la démocratie, l'éducation et l'électrification comme le trépied de la dignité humaine.

Alors, si nous parvenons à poser notre pierre pour contribuer à l'évolution de la dignité humaine, nous n'aurons pas – vous et nous – perdu notre temps.

### *L'accès à l'eau des plus démunis : l'exemple du Maroc*

**Ali FASSI-FIHRI** : directeur général de l'Office national d'eau potable du Maroc

Je voudrais d'abord essayer de résumer très succinctement l'histoire de l'eau et de l'énergie au Maroc. Le Maroc est un pays qui n'a pas de ressources énergétiques propres et c'est un pays semi-aride où la pluviométrie est très variable dans le temps et dans l'espace.

Malgré les risques de pénurie, toutes les expériences qui ont été développées ont été globalement bénéfiques. Je voudrais d'ailleurs rebondir sur la notion de partenariat. La première fois que j'ai entendu parler du partenariat public-privé, ma première réaction a été négative. Je pensais alors que les intentions des grands opérateurs et des multinationales ne pouvaient qu'être cyniques et intéressées. Je crois fermement aujourd'hui dans la sincérité du discours porté par l'ensemble de la communauté des industriels, des ONG, des opérateurs publics et des élus.

La montée en puissance de la responsabilité des élus locaux et des collectivités est également un phénomène considérable. Dans les expériences marocaines, le plus important est l'effort entrepris par le secteur public et par ces mêmes opérateurs dans leur métier. A Rabat, Tanger et Tétouan le travail formidable entrepris au niveau de l'exploitation industrielle de cette ressource rare a permis de faire baisser les ventes d'eau, ce qui constitue certes une mauvaise nouvelle pour l'entreprise mais une grande nouvelle pour le pays.

Ces six derniers mois, Rabat a acheté 5,7 % de moins d'eau qu'à la même période l'année passée, ce qui correspond à une économie de quelques millions de mètres cubes et qui permet par conséquent une meilleure répartition et une utilisation de l'eau vers d'autres lieux. Dans le domaine de l'assainissement, le Maroc a par contre un retard énorme en raison d'une réaction plus tardive de la part des gestionnaires délégués à Casablanca, Rabat et Tanger, ainsi que des régies municipales. Cependant, ces acteurs ont aujourd'hui lancé une politique



de développement, de rationalisation et de recherche d'efficacité dans ce domaine grâce à une émulation entre élus.

Aujourd'hui, les élus marocains ont pris conscience qu'ils avaient la chance de pouvoir définir et négocier des partenariats intéressants avec des personnes compétentes dans l'intérêt de la population. Le premier résultat de ces améliorations et de ces émulations a été une meilleure efficacité et une meilleure prise en charge de nos problèmes. Grâce au travail des élus et à travers l'Office national d'eau potable ou l'Office national d'électricité, l'Etat a été amené à monter un programme de généralisation de l'accès à l'eau potable dans le cadre des thèmes qui nous réunissent ici ces deux jours. L'objectif de généraliser l'accès à l'eau potable et à l'électricité au Maroc avant la fin de l'année 2007 paraissait extrêmement difficile à atteindre et c'est pourtant chose faite aujourd'hui.

Je me souviens que, quand on a commencé en 1995 à travailler sur la manière d'accélérer l'électrification du pays, puis à fabriquer le PAJER, le programme d'eau potable, les pourcentages en matière d'accès à l'eau potable pour le monde rural étaient de 15 % à 17 % suivant les secteurs. Au niveau des villes, nous avions une gestion tendue et on rencontrait même beaucoup de difficultés à sécuriser l'approvisionnement. Aujourd'hui, les pourcentages dépassent 60 % pour l'eau potable et 70 % pour l'électricité sachant que l'objectif des 92 % en réseau pour fin 2007 est certain d'être atteint vu les investissements qui sont déjà lancés. Ces résultats sont dus aux réformes qui ont été entreprises. L'émulation créée au niveau des villes où les élus ont confié la gestion à des régies municipales ou la distribution à des établissements publics a permis d'atteindre ces objectifs. Il faut également préciser que l'Etat est resté en dehors du processus en matière de soutien financier : pas une seule subvention n'est versée aux producteurs ou aux distributeurs, seules les péréquations tarifaires ont permis d'arriver à ce résultat.

Ceci nous sécurise, nous responsables publics car nous avons, à chaque instant, une très grande responsabilité de planification, et de vérification de l'adéquation entre l'offre et la demande tant au niveau de l'eau qu'au niveau de l'énergie. Nous avons aujourd'hui, dans la dis-

tribution des villes, des entreprises, des clients qui sont solvables. En effet, tout est mis en œuvre pour que le système de distribution et de collecte des ressources soit solvable afin de pouvoir rembourser nos investissements et de pouvoir en projeter de nouveaux.

Je pense que c'est un grand succès résultant de l'émulation créée par l'intervention d'opérateurs qualifiés qui malgré la diversité des régions du Maroc résolvent en très peu de temps le problème de généralisation de l'accès à l'eau potable. Il en va de même pour l'électrification totale et généralisée du pays et pour la sécurisation de l'alimentation sachant que le défi de l'assainissement est en voie d'être relevé. Il y a quatre ou cinq ans encore, Tanger était très polluée et sa population était confrontée à des risques sanitaires très importants. Puis, grâce à un système de péréquation interne mais également de péréquation nationale jouée par les grands offices de l'Etat, l'accès à l'eau potable et à l'électricité ont été possibles. La solidarité entre les citoyens de Rabat, ville où l'eau est dessalée pour être distribuée, a également permis d'atteindre les objectifs en matière d'accès à l'eau.

### ***Les engagements de l'Union européenne pour l'accès à l'eau pour tous***

**Jan CORTVRIEND** : membre du groupe Facilité ACP-UE pour l'eau de la Commission européenne

L'objectif de la *Facilité pour l'eau* est de servir de catalyseur, pour ainsi améliorer l'accès des populations défavorisées aux services d'eau et d'assainissement et pour apporter d'autres sources de financement au secteur d'eau et d'assainissement.

Les principes-clés de la *Facilité pour l'eau* sont l'ouverture et la facilité d'accès.

Les buts principaux sont entre autres :

1. d'appuyer les Objectifs du Millénaire et du Sommet de Johannesburg,
2. de promouvoir des associations, des *joint ventures* et des partenariats,
3. d'aider les approches décentralisées,
4. de rendre pertinents les environnements complémentaires politiques et le contexte PRSP,
5. d'attirer un financement supplémentaire à partir de la *Facilité pour l'eau* (l'effet de levier).

Il y a trois domaines de financement :

- l'amélioration de la gestion et de la politique en matière d'eau,
- le cofinancement de l'infrastructure de l'eau et l'assainissement,
- le cofinancement des initiatives civiles pour des opérations à échelle réduite dans des zones urbaines et rurales défavorisées.

La formule de l'accord d'aide non remboursable « *grant* » pour cofinancer des investissements importants dans le secteur de l'eau et l'assainissement est une des innovations apportées par la *Facilité*. Cette formule combinée à d'autres formes de financement (publiques ou privées) soutiendra économiquement la viabilité financière des pro-

jets d'investissement, particulièrement ceux qui prévoient d'améliorer les services aux populations défavorisées. C'est dans ce contexte que le financement accordé par la *Facilité* aux approches « *output based* » peut être utilisé à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Au niveau du projet communautaire, il n'est pas inhabituel que certaines finances communautaires soient levées sous forme d'argent ou contributions « en espèces », ce qui offre la possibilité de cofinancer le travail à côté du financement d'aide non remboursable accordé par la *Facilité*.

La *Facilité* peut financer jusqu'à 50 % du coût des investissements, jusqu'à 75 % du coût des initiatives civiles et jusqu'à 75 % du coût de l'assistance technique à l'amélioration de la gestion et de la politique en matière d'eau. Le solde du financement peut prendre la forme d'aide non remboursable, de prêt ou d'équité, et pourrait provenir de multiples donateurs/financiers.

Il n'y a pas de budget pré-attribué pour aucune de ces trois catégories. L'étendue de chaque financement sera déterminée par le nombre et la qualité des propositions sélectionnées et finalement retenues, ce qui donne une grande flexibilité à l'opération. Des déséquilibres géographiques, résultat éventuel du processus de sélection, seront compensés par une attribution spécialement créée dans ce but.

La plupart des fonds sera attribuée par un appel de propositions. L'appel de propositions a été lancé le 11 novembre 2004. La date de clôture est le 17 janvier 2005.

Deux lignes complémentaires d'actions spéciales seront soumises au Comité du FED pour approbation avec la proposition de financement en novembre :

- un appui (18 M€) à l'initiative du bassin du Nil ;
- une attribution de 20 M€ pour la facilité pour l'eau africaine pour des actions complémentaires de petites propositions au-dessous de 200.000 € et la préparation de projets.

Une première tranche de 250 millions d'euros provenant de la somme conditionnelle d'un milliard d'euros du neuvième FED a été attribuée à la *Facilité pour l'eau*. En mars 2005, le Conseil de l'UE doit examiner le progrès et décider de la deuxième tranche de 250 millions d'euros et de l'attribution des 500 M€ restants. Les expériences acquises lors de la phase de présélection de l'appel de propositions seront certainement utilisées pour améliorer davantage les modalités et les appels de propositions ultérieurs.

### ***Qui peut faire appel à la Facilité pour l'eau?***

L'une des plus grandes innovations est que la *Facilité* est ouverte à tous. Etats, sociétés d'eau, ONG, autorités locales/municipales, secteur privé (bien qu'en association avec le pouvoir public compétent), donateurs bilatéraux et multilatéraux, peuvent faire un appel et/ou devenir partenaires. Les propositions seront jugées sur leur propre bien-fondé.

Pour le succès de l'appel de propositions en qualité et en quantité de propositions reçues, des activités de diffusion sont en cours exigeant une forte coopération avec les Etats membres, avec la Banque européenne d'investissements, avec des institutions européennes de financement au développement, des ONG internationales et d'autres parties concernées importantes.

***Les engagements de la France pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous***

**Christophe BESACIER** : conseiller environnement de l'ambassade de France au Gabon

Je vais aborder ma présentation en trois points. En premier lieu, je vais rappeler l'objectif principal dans le secteur de l'eau pour la France et sa coopération, puis l'insertion de la France et de ses actions dans les grands débats internationaux sur cette question de 2003-2004. Enfin j'essaierai de décrire rapidement et de façon opérationnelle les actions que nous avons menées.

Tout d'abord, en ce qui concerne les partenaires, les bailleurs de fonds, notre objectif est de renforcer la capacité des pays bénéficiaires à adopter des politiques de l'eau et essayer d'orienter les ressources financières dans ce secteur pour atteindre, effectivement, les Objectifs du Millénaire, en particulier l'objectif numéro 7, et les objectifs du programme de mise en œuvre définis à Johannesburg. Ce qui veut dire : essayer de réduire de moitié d'ici 2015 la population qui n'a pas accès à l'eau potable et de doter aussi les Etats dans le schéma directeur pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Comment tout cela s'intègre-t-il dans les grandes orientations et dans les grandes manifestations internationales qui ont eu lieu depuis un certain nombre d'années ?

En premier lieu, à Johannesburg, la France s'est engagée auprès de l'Union européenne dans l'initiative sur l'eau. Elle a rapidement affiché qu'elle s'impliquerait très fortement dans le secteur eau/assainissement, mais surtout qu'elle assurerait le *leadership* du volet gestion intégrée des ressources en eau. A l'occasion du Forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003, la France a de nouveau précisé sa vision sur les problèmes de l'eau, et a proposé quelques pistes d'intervention par la voix du chef de l'Etat en particulier, propositions que je vais essayer de synthétiser très rapidement. Un des axes majeurs est de faire de l'eau un volet essentiel du développement durable sur le continent africain, faire en sorte que l'accès à l'eau soit reconnu

comme un droit fondamental, réduire le gaspillage d'eau, notamment sur la question de l'agriculture qui est un fort consommateur d'eau, renforcer l'implication des populations locales et des collectivités dans la maîtrise d'ouvrage sur les investissements dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et puis, également, renforcer les interventions sur tout ce qui touche à la gestion transfrontalière des ressources en eau. L'idée d'une charte énonçant des principes généraux de bonne gouvernance sur les ressources en eau avait également été évoquée. Très rapidement au moment du G8 d'Evian en juin 2003, la France a insisté pour placer l'eau au cœur des priorités de ce sommet et a fortement contribué à l'élaboration du plan d'action eau du G8 en particulier autour de cinq thèmes prioritaires : encourager et promouvoir la bonne gouvernance du secteur de l'eau, mobiliser toutes les ressources financières, c'est-à-dire au-delà de l'aide au développement où il faut évidemment inciter les pays à inscrire le thème de l'eau dans leur stratégie de réduction de la pauvreté. Mais il faut aussi essayer de mobiliser de l'épargne locale et renforcer les partenariats public-privé.

Essayer de créer des infrastructures en s'appuyant sur des autorités et des communautés locales responsabilisées est également une des priorités de la coopération française tout comme le renforcement de l'engagement des organisations internationales, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la BAD, dans ce secteur.

Sur un plan plus opérationnel, la France a mené plusieurs actions depuis Johannesburg sur ces différents thèmes. Dans le domaine de l'animation tout d'abord, la France s'est fortement impliquée dans la stratégie européenne sur l'eau, en animant le volet *Gire (Gestion intégrée des ressources en eau)* de cette initiative. Elle a aussi apporté un appui politique fort à la Commission au moment des débats entre les pays européens pour la mise en place de la facilité en eau de 500 millions d'euros à laquelle la France contribue à la hauteur de 24 %. C'est donc une concrétisation directe de notre engagement dans ce secteur. La mise en place d'un expert français autour de la facilité eau est également prévue.

Récemment, la France s'est fortement impliquée à Paris dans le cadre de son *leadership* sur la *Gire*, dans la mise en place du partenariat sur l'autorité du bassin du Niger. Cette action a permis de lancer officiellement un partenariat à Paris avec une déclaration politique forte des chefs d'Etat et la signature par les partenaires au développement d'un document de principe de bonne conduite pour la coordination de leurs actions sur le bassin du Niger.

La France, soucieuse d'inscrire ses priorités et ses actions dans le cadre du NEPAD, a entrepris de s'engager aux côtés de la Banque africaine de développement pour accompagner la mise en œuvre de la facilité africaine de l'eau créée à l'initiative de la conférence à Macao des ministres en charge des questions d'eau et du NEPAD. Dans ce cadre, son engagement n'est pas tout à fait encore confirmé, mais il a fait l'objet par la suite d'une mission pour définir les axes de son implication. Elle prévoit d'une part, des contributions de trois à cinq millions d'euros par an sur cinq ans au fonds de cette facilité avec un suivi sur ces cinq années, et d'autre part la mise en place d'un expert français au sein de l'équipe en charge de la gestion de la facilité.

Au-delà de ces initiatives plutôt multilatérales, la France poursuit son implication à travers l'Agence Française de Développement qui est l'opérateur pivot de la coopération française dans tous les secteurs, et en particulier dans celui de l'eau. Les engagements pour la période 1990-2000 sur ce secteur de l'eau étaient de 755 millions d'euros sur l'hydraulique urbaine et l'assainissement, de 420 millions d'euros pour l'irrigation et l'hydraulique pastorale, 330 millions d'euros sur les questions d'hydraulique villageoise, soit un total d'environ 1 milliard 640 millions d'euros. Dans le cadre des objectifs que s'est fixé le Gouvernement en 2007 d'atteindre 0,5 % de son PIB, ce montant ne devrait pas baisser d'autant plus que la priorité sur l'eau est clairement affichée dans la politique de coopération française ; il devrait au contraire augmenter.



***Débat autour de la reconnaissance du droit à l'eau et à l'énergie***

**Adamou NAMATA**

Je n'ai pas entendu aborder la question des énergies nouvelles et renouvelables. J'aimerais savoir quelle est la place réservée à ce type d'énergie.

**MICHEL CLERC**

Je n'ai, en effet, pas parlé des énergies renouvelables, ni des autres d'ailleurs. Je n'ai cité aucune forme d'énergie à développer pour faire de l'électricité car c'est aux opérateurs et aux populations locales de décider. Je veux juste apporter une petite précision par rapport aux entreprises et au service public. Je pense que la population qui n'a pas d'eau ou d'électricité, que ce soit au Gabon, au Niger, ou ailleurs, n'a pas pour priorité de savoir si elle est desservie par un opérateur public ou privé. Ce qui l'intéresse, c'est d'avoir de l'énergie et de l'eau. Et sans vouloir rentrer dans un débat stérile et déplacé dans une discussion sur l'aménagement d'un territoire ou sur le développement des pays émergents, je pense, pour ma part, que nous devons discuter des missions de service public.

# De nouvelles solidarités à mettre en œuvre

## *Financer l'eau pour tous*

**Gérard PAYEN** : membre du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général des Nations Unies

En matière de financement de l'accès à l'eau, on parle de solidarité car plus d'un milliard d'hommes et de femmes n'ont pas un accès convenable à l'eau et parce qu'ils ne peuvent pas améliorer leur sort seuls. Pour des raisons économiques et en raison de la limitation des ressources, ils ne peuvent espérer de solution individuelle. Ils n'ont d'autre solution que d'attendre qu'une collectivité, locale ou nationale, veuille bien s'occuper d'eux et leur apporter le même service collectif – on dit aussi service public – qu'aux autres.

Ceci est une façon très générale de présenter le problème. Si on parle de financement, d'autres solidarités, très concrètes, sont nécessaires à plusieurs niveaux.

Pour vous décrire ces solidarités, je dois vous présenter en toile de fond trois spécificités du secteur de l'eau qui, chacune, créent une forme de solidarité.

### *1. Le doublement de tous les flux financiers*

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, il convient de doubler tous les flux financiers existants, qu'il s'agisse d'aide multilatérale ou bilatérale, de flux budgétai-

res ou d'autofinancement. Notre rapport demande à chaque catégorie d'acteurs de se mobiliser davantage et formule des recommandations ciblées pour chacune d'entre elles.

Aucun responsable ne peut se reposer en comptant sur les seuls efforts des autres.

## ***2. Le multipartenariat***

Les projets d'accès à l'eau sont complexes. Chacun met en jeu un grand nombre d'acteurs : pouvoirs publics nationaux et locaux, banques, organismes internationaux, opérateurs. L'expérience montre que ces projets ne peuvent réussir que si :

- d'une part les populations concernées sont impliquées,
- d'autre part, ces acteurs acceptent de coordonner leurs efforts dans un projet commun que personne ne peut s'approprier.

Il y a ainsi une exigence de solidarité entre les acteurs d'un projet.

## ***3. Le triptyque Droit / Devoir / Exigence de solidarité***

Les 146 pays signataires du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels ont reconnu le droit de chaque individu à l'accès à l'eau, ce qui a été confirmé par une décision jurisprudentielle de novembre 2002.

Qu'est-ce que cela signifie ?

La contrepartie d'un droit, c'est un devoir.

Si un individu a droit à l'accès à l'eau, c'est que la collectivité dont il dépend a le devoir de lui apporter de l'eau.

Pour les pouvoirs publics en charge de l'eau, il ne s'agit pas d'une éventuelle posture de solidarité, mais d'une exigence de mise en œuvre matérielle de cette solidarité.

Il ne s'agit plus de faire au mieux avec les moyens disponibles, il s'agit de mobiliser les moyens qui permettront qu'il n'y ait plus de laissés-pour-compte de l'action publique.

Les projets ne ciblent plus des objectifs techniques comme avant, mais ils doivent cibler des personnes et respecter leurs modes de vie. Les populations qui n'ont pas accès à l'eau doivent être identifiées, recensées, consultées et, les responsables des projets doivent vérifier *a posteriori* la réalité des nouveaux accès à l'eau.

A la lumière de ces trois spécificités, examinons les nombreuses formes de solidarité nécessaires aux niveaux international, national et local.

Au niveau de la communauté internationale, l'Objectif du Millénaire 7 n'est pas isolé. Il contribue à la réussite des autres objectifs. L'ensemble des responsables chargés, entre autres, de l'éducation, de la santé, du sida, du développement économique, doit être solidaire des professionnels de l'eau.

Doubler les flux signifie en particulier doubler les flux d'aide et donc accroître la solidarité internationale

Le rapport Camdessus préconise que cette aide ne serve pas à financer facilement des projets isolés mais qu'elle soit au contraire utilisée comme catalyseur financier pour attirer d'autres sources de financement et ainsi financer au total un plus grand nombre de projets. On demande donc aux bailleurs de fonds, et en particulier à ceux qui ont des programmes de dons, d'être solidaires des difficultés de mobilisation des autres flux financiers.

Enfin, cibler ceux qui attendent un accès à l'eau requiert une évolution majeure des mentalités des bailleurs de fonds. Au lieu de compter leurs efforts en dollars ou en euros, ils doivent maintenant recenser les personnes bénéficiaires de leurs programmes.

Au niveau national, sur la solidarité entre l'Etat et ses collectivités locales, l'Etat doit organiser le cadre institutionnel et financier permet-

tant aux organismes de gestion de l'eau (collectivités locales, services des eaux) de remplir leurs missions respectives.

En ce qui concerne la solidarité villes-campagne, c'est évidemment l'ensemble de la population qui doit faire l'objet de la politique nationale d'accès à l'eau. Mais les contraintes étant différentes selon les types d'habitats, l'Etat doit organiser la solidarité entre, par exemple, les villes et les campagnes. Le ministre de l'eau sud-africain a ainsi expliqué plusieurs fois qu'il voyait d'un bon œil l'implication du secteur privé en milieu urbain car cela permet au gouvernement de consacrer une part plus importante du budget public au milieu rural.

Au niveau des responsables locaux, la solidarité est également primordiale et s'exprime à plusieurs niveaux :

1. droit à l'accès à l'eau, devoir de mise en œuvre, exigence de solidarité ;
2. solidarité collective à travers les budgets publics locaux ;
3. solidarité entre utilisateurs de l'eau (considérer comme normal que ceux qui ont déjà accès à l'eau participent à l'équipement des autres, en particulier des nouveaux arrivants comme l'illustre l'exemple de Buenos-Aires) ;
4. solidarité dans le temps : le rapport Camdessus recommande d'oublier les polémiques sur le *full-cost recovery*. Il préconise de s'attacher au *sustainable cost-recovery*, c'est-à-dire d'organiser des recettes prévisibles pour les services des eaux quelles que soient leurs origines (budgétaires ou facturations). C'est le seul moyen de permettre aux responsables d'avoir une vision de moyen terme et d'anticiper sur les besoins. C'est indispensable pour s'assurer que les générations futures ne vivront pas dans des conditions pires.

A notre époque où l'individualisme est florissant, le secteur de l'eau a besoin de solidarités.

J'en ai dénombré une douzaine, ce qui est beaucoup.

Aucun organisme ne peut résoudre seul le défi de l'accès à l'eau.

Beaucoup trop de projets n'avancent pas à cause du comportement insouciant d'un seul acteur qui ne comprend pas qu'il bloque ou complique inutilement le travail des autres.

Chacun doit jouer son rôle mais en acceptant que la réussite soit collective ou inexistante.

Ce n'est pas un hasard si c'est dans le secteur de l'eau qu'a fleuri le concept de partenariat public-privé. Il y est particulièrement adapté.

Le développement d'une politique ou d'un projet d'accès à l'eau est un travail collectif qui met en jeu de nombreux partenaires.

Ce travail d'équipe ne peut cependant aboutir – et contribuer aux Objectifs du Millénaire – que s'il vise précisément les personnes qui sont dans le besoin.

C'est l'acte de solidarité essentiel.

Pour améliorer l'accès à l'eau, il faut cibler ceux qui en ont besoin et mesurer les résultats obtenus sur le terrain.

***Quelles orientations de la politique française d'aide au développement pour l'accès à l'eau et à l'énergie***

**Bruno LECLERC** : directeur de l'Agence Française de Développement à Libreville

Malgré les investissements et les progrès indiscutables de ces dernières années, les besoins de l'humanité en services essentiels demeurent considérables : dans le domaine de l'eau, seuls deux êtres sur cinq disposent d'un accès régulier à l'eau potable. Les Objectifs du Millénaire, pour être atteints, nécessitent que 400.000 personnes soient raccordées chaque jour à un réseau. L'aide française, dans sa globalité, représente tout juste 3 % des besoins de raccordement annuels. Moins de 10 % des eaux usées de la planète sont traitées. Dans le secteur de l'énergie, près de 80 % de la population en Afrique subsaharienne se trouvent hors réseau. Plus de deux milliards d'individus sont privés d'électricité.

Dans le secteur de l'eau, les financements publics ne couvriront au mieux que 10 % des besoins en infrastructures ces prochaines années, même dans l'hypothèse d'un accroissement significatif des aides. Les investissements requis annuellement pour parvenir aux Objectifs du Millénaire s'élèvent à environ 50 milliards de dollars, à comparer aux 57 milliards d'aide mondiale au développement, tous secteurs confondus. Il est donc impératif d'associer fonds publics et privés, mais à une toute autre échelle que celle qui prévaut aujourd'hui.

Il serait donc illusoire de prétendre couvrir l'ensemble de ces besoins exclusivement sur financements publics nationaux. Le rôle de l'aide publique au développement doit être plutôt d'exercer un effet de levier sur les ressources privées, au moyen des divers outils financiers disponibles, afin de permettre l'émergence de partenariats public-privé pérennes c'est-à-dire économiquement efficaces, financièrement rentables et socialement équitables.

Pour cela, il est urgent de promouvoir des formes nouvelles de partenariat entre acteurs publics et privés, qui permettent à la fois de répondre à l'ampleur des besoins d'investissement, d'améliorer la

gestion des projets, mais également de mobiliser à long terme l'épargne locale : les partenariats public-privé (PPP).

Les PPP permettent d'améliorer la gestion des services et d'apporter des capitaux privés à un projet d'intérêt public favorisant la production de services de base à un coût accessible au plus grand nombre. La responsabilité de la puissance publique est alors de garantir l'intérêt général en se concentrant sur les fonctions d'impulsion, de prescription et de contrôle, car au final, ce sont les populations qui doivent bénéficier de nouveaux services proposés.

### *1. Quelle est la situation actuelle ?*

On constate que les schémas traditionnels de privatisation marquent le pas. Les flux d'investissements directs étrangers sous forme de PPP dans les pays en développement, après avoir atteint un pic de 120 milliards de dollars, sont en baisse continue. L'Afrique subsaharienne représente une part très minime de ces flux, entre cinq et 8 milliards de dollars par an entre 1997 et 2001.

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce recul :

- il s'agit de secteurs fortement capitalistiques, à rentabilité différée, situés sur des marchés étroits,
- l'absence de politiques sectorielles définies par les Etats,
- la mauvaise qualité de la gouvernance, avec parfois un interventionnisme intempestif des Etats, allant jusqu'à la rupture unilatérale de leurs engagements,
- une aversion croissante pour les risques qui sont nombreux : risques techniques, risques commerciaux, risques politiques, risques de change dans certains pays,
- quelques échecs retentissants, comme en Argentine,
- enfin les réactions parfois négatives des marchés boursiers pour les entreprises cotées en bourse.



Toutes ces raisons ont entraîné une réorientation stratégique des partenaires privés internationaux :

- d'investisseur à gestionnaire,
- de concessionnaire à fermier.

En outre, l'insuffisante profondeur des marchés financiers locaux ne conduit pas l'épargne locale à se mobiliser en faveur des investissements de longue durée. A titre d'exemple, la surliquidité estimée en zone franc peut être évaluée aujourd'hui à 1,5 milliard d'euros, à comparer à des besoins d'investissement de 2 milliards d'euros imparfaitement servis.

L'aide publique peut et doit servir à développer de nouveaux instruments de relance des partenariats public-privé, en améliorant le rapport rentabilité/risque.

## ***2. Quelles propositions pouvons-nous faire ?***

### *2.1. Sur le plan technique et opérationnel*

L'AFD estime qu'il faut maintenant repenser les partenariats pour tenir compte de ces évolutions. Quelques pistes peuvent être évoquées :

- élargir la notion de partenariat public-privé à d'autres acteurs : entreprises locales, collectivités, associations, ONG,
- accepter des partenariats de plus courte durée,
- mieux cibler le périmètre des activités concernées par les partenariats public-privé,
- réduire l'ambition de ces partenariats, avec des contrats de gestion ou de sous-traitance pour certaines activités,
- améliorer la performance de l'existant comme préalable à l'extension d'un service,
- ne plus accepter que les Etats surconsomment et accumulent des impayés, ce qui fragilise non seulement la société, mais aussi le secteur dans son ensemble,
- replacer le client, l'abonné, le consommateur, au centre des préoccupations des entreprises.

Il convient également d'éviter toute approche idéologique, et se limiter aux principes d'une approche économique, avec contestabilité du service et comparabilité de la performance.

Pour cela, les outils de régulation devraient jouer un rôle crucial.

L'expérience montre que la réussite des PPP dépend d'engagements mutuels précis, adossés à un cadre de régulation solide. L'investisseur a besoin de confiance. Il est réticent si l'incertitude des règles politiques et économiques et l'absence d'informations fiables gênent l'estimation de son risque. Sur ce point, l'AFD cherche à promouvoir des propositions novatrices, telles que le rôle d'autorités régulatrices indépendantes, conçues sur le mode d'un audit extérieur.

## *2.2. Mais c'est sur le plan financier que des innovations sont attendues*

Ces solutions innovantes, proposées aujourd'hui par la plupart des bailleurs de fonds, s'articulent autour de deux questions principales :

- Comment réduire les différents types de risques (risque de change, risque politique élargi) pour attirer des capitaux privés et mobiliser l'épargne ?
- Comment exercer l'effet de levier le plus grand possible sur les ressources privées grâce aux ressources publiques ?

### *2.2.1. Concernant la réduction des risques, nous pensons qu'il convient de développer des outils d'atténuation et de partage des risques, selon deux axes*

Premier axe : atténuer et couvrir les risques de change : depuis la crise asiatique et l'effondrement du peso argentin, les investissements privés ne souhaitent plus assumer le risque de change lié aux emprunts en devises et recherchent des financements en monnaie locale. Cette approche a conduit l'AFD à développer deux types d'initiatives :

- d'abord privilégier les outils de garantie en monnaie locale : les garanties d'émissions obligataires, privées ou publiques, et le rehaussement du crédit bancaire offrent une réponse au double problème du financement des investissements à long terme et du risque de change pour les projets d'infrastructures à rentabilité différée ou générant des recettes en monnaie locale. De plus, elles permettent de mobiliser l'épargne locale en donnant une garantie aux souscripteurs d'obligations en monnaie nationale et de ce fait jouent un rôle positif sur la dynamisation des marchés financiers locaux ;
- ensuite étudier d'autres instruments pour corriger les imperfections des instruments financiers en monnaie locale, comme des prêts à long terme en devises dont le service de la dette serait indexé sur le *cash-flow* de la société ou encore des prêts incluant une option de facilité de trésorerie additionnelle en cas de dévaluation.

Deuxième axe : élargir et renforcer la couverture des risques pays : les investisseurs recherchent également des outils d'atténuation du risque politique élargi (comme le risque contractuel ou de non-respect des engagements tarifaires), particulièrement élevé dans des PPP où l'Etat est à la fois concédant, régulateur et client. Ceci a incité l'AFD à développer des produits ciblés sur la prise partielle de certains risques pays élargis.

*2.2.2. Concernant l'effet de levier, nous pensons que l'ingénierie financière et une coordination accrue des différents bailleurs de fonds peuvent améliorer le levier des ressources publiques sur les ressources privées*

Les bailleurs de fonds interviennent en général en cofinancement avec une gamme classique d'instruments financiers (fonds propres, fonds d'investissements, financements concessionnels à long terme en devise, fonds d'études, etc.).

Si l'un des enjeux principaux est de développer de nouveaux instruments de garantie (risque de change et risque politique élargi), ceux-ci doivent s'inscrire dans de nouveaux partenariats plus structurés entre bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

Les collaborations suivantes pourraient être recherchées :

- une répartition des efforts autour des avantages comparatifs respectifs de chacun : dans cette approche, les grands bailleurs multilatéraux – qui pèsent souvent de façon importante sur les programmes et la gouvernance des pays – offriraient des garanties réduisant les risques politiques élargis. Les bailleurs bilatéraux contribueraient aux financements longs et aux montages permettant d'exercer un levier additionnel sur les ressources privées (fonds propres, prêts, financements structurés) ;
- ou encore la création de fonds fiduciaires et de fonds de garantie communs regroupant les ressources de chacun : ils permettraient une mutualisation des risques et peut-être une meilleure visibilité pour les partenaires privés (instruments uniques dédiés à des secteurs et des géographies spécifiques en contrepartie d'engagements en matière de gouvernance).

C'est dans cet esprit que l'AFD a contribué en 2003 à une facilité de 210 millions de dollars en Afrique de l'Ouest, aux côtés du groupe de la Banque mondiale et va participer à la mise en œuvre de la facilité sur l'eau de la Commission européenne et de la nouvelle facilité africaine de l'eau pilotée par la Banque africaine de développement.

En conclusion, le temps est à l'innovation. Il convient de concevoir de nouveaux instruments capables de mener les investisseurs là où ils ne sont pas encore. Ce travail, l'AFD souhaite le mener dans une concertation ouverte avec l'ensemble des partenaires, notamment le secteur privé, afin d'apporter de nouvelles propositions à nos partenaires locaux et multilatéraux.

### ***La péréquation financière entre des services essentiels***

**François OMBANDA** : président de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon

Je vais vous relater l'expérience du Gabon sous l'angle de la solidarité entre services.

Dans les années 1980, des décisions ont été prises par les pouvoirs publics pour faciliter l'accès aux services aux consommateurs les plus démunis dans les villes ou dans les campagnes, à l'époque où justement la vérité des coûts était le dogme. Ces mesures ont été perpétuées après la privatisation (la cession majoritaire du capital de la société au secteur privé) en 1997. Il faut savoir que cela concerne les consommateurs domestiques de l'électricité et l'ensemble des consommations de l'eau.

Le dispositif de solidarité qui a été mis en place de manière progressive peut être comparé à une fusée à trois étages.

Le premier étage est constitué par la solidarité entre les services, l'électricité d'une part et les services de l'eau d'autre part. Le service de l'électricité compte tenu des flux financiers qu'il autorise soutient les services de l'eau.

Ensuite, le deuxième étage de la fusée représente la solidarité entre les régions d'exploitations. Les exploitations qui ont atteint une certaine taille ou qui ont des modalités de production avantageuses soutiennent les autres. C'est le cas de l'exploitation où nous nous trouvons, celle de Libreville, qui produit son électricité à partir de l'hydraulique et dont les ressources permettent de soutenir les petites exploitations où nous produisons avec du gasoil.

Enfin, dernier étage, les solidarités entre les consommateurs au travers du tarif permettent de mettre en place un tarif social.

Les conséquences de ce dispositif sont les suivantes : les tarifs de l'eau que nous pratiquons aujourd'hui sont parmi les plus bas en Afrique, puisque le tarif général ressort à moins de 290 francs CFA au

1<sup>er</sup> octobre 2004, c'est-à-dire 0,44 € A côté de ce tarif général, un tarif social est accordé à un certain nombre de personnes qui consomment jusqu'à 15 mètres cubes d'eau par mois et qui s'établit à 150 francs CFA au 1<sup>er</sup> octobre 2004, c'est-à-dire environ 0,23 € par mètre cube.

Pour l'électricité, nous avons un dispositif à peu près identique avec un tarif social de l'électricité de 33 francs CFA, c'est-à-dire 0,05 € pour des consommations jusqu'à 120 kilowatt/heure par mois et 53 francs CFA pour des consommations jusqu'à 240 kilowatt/heure par mois. A côté de ces tarifs sociaux, existe un certain nombre de tarifs généraux. Le plus utilisé est fixé à 11 centimes d'euro par kilowatt-heure. Ainsi lorsque l'on regarde la répartition de la facturation de la SEEG on peut constater que 30 % de la clientèle a une facture mensuelle des fournitures d'électricité et/ou d'eau d'au moins 10 000 francs CFA par mois, et 60 % des clients ont une facture de 30 000 francs CFA par mois au moins, c'est-à-dire environ 45 euros.

Grâce à ce dispositif, le taux d'accès aux services de l'électricité et de l'eau avoisine, toutes modalités d'approvisionnement confondues, les 90 % que ce soit par les raccordements individuels, les bornes fontaines ou l'approvisionnement de voisinage qui existe et qui permet à un certain nombre de personnes qui ne peuvent pas être raccordées, de bénéficier de l'eau potable.

Quelles sont les conditions qui ont permis la mise en place de ce dispositif ?

Il s'agit de l'expression forte d'une volonté politique par les pouvoirs publics. La deuxième condition est que nous sommes dans un contexte de ressources relativement abondantes, qu'elles soient naturelles ou financières. En matière d'hydrologie, par exemple, nous n'avons pas de problèmes de ressources en eau en tant que telles. Une grande partie de l'énergie électrique est produite à partir de l'hydraulique : environ 70 %. Le pays dispose d'un PIB dont tout le monde sait qu'il est relativement confortable.

La troisième condition que je peux évoquer est le maintien d'une société multiservices qui distribue l'électricité et l'eau en même temps.

La quatrième condition est la possibilité d'une consommation d'électricité relativement importante compte tenu de l'équipement des ménages. Cela permet d'obtenir des ressources collectées assez conséquentes. Il faut également signaler la solvabilité de la demande en soulignant que les factures d'électricité et d'eau représentent environ 5 % des revenus des ménages, selon une enquête qui a été conduite récemment, alors qu'habituellement, le taux constaté est entre 9 % et 15 %. Dernière condition et non la moindre, c'est, notamment depuis 1997, l'amélioration de l'efficacité de notre société après sa privatisation (1997) grâce à son adossement à un groupe international.

Peut-on envisager la perpétuation d'un tel dispositif ?

Outre les aspects de volonté politique que j'ai exprimés tout à l'heure et qui continueront certainement de se faire entendre, il s'agit malgré tout de ne pas remettre en cause les équilibres tels qu'ils existent aujourd'hui. Pour cela il faut opérer une surveillance sur l'équilibre financier du secteur, en regardant notamment le poids relatif des différentes composantes constitutives que sont la production en matière d'électricité, le poids entre l'origine hydraulique et la production thermique, entre les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables et depuis quelques temps, entre les énergies propres et les énergies polluantes. Ceci nous conduira à apporter un certain nombre d'ajustements au contrat qui lie le concessionnaire avec l'Etat.

Le dispositif mis en place au Gabon est-il reproductible ?

Cela dépend certainement beaucoup du contexte et mon exposé montre qu'un certain nombre de facteurs favorables ont permis de mettre en place ce dispositif au Gabon. Il faut malgré tout faire attention à ce que cela n'induisse pas des choix erronés. A l'intérieur du pays, là où nous produisons avec des moyens onéreux, il ne faut pas favoriser l'implantation, par exemple, d'unités économiques qui pourraient bénéficier de subventions dues. Pour assurer cette reproductivi-

té, je crois qu'un certain nombre de choses sont possibles : le maintien ou la création d'une société multiservices électricité et eau, comme au Gabon, à laquelle on peut adjoindre également l'assainissement, comme au Maroc ; la création de mécanismes d'éventuel soutien par des subventions publiques.

En conclusion je dirais que ce dispositif n'a pas pour but la seule solidarité mais qu'il vise à mettre en place des tarifs qui permettent l'accès aux services essentiels aux plus démunis.



### ***Le cas du Niger***

**Adamou Namata** : Ministre de l'hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification du Niger

Le Niger, situé en Afrique de l'Ouest aux confins du désert du Sahara, est le plus sahélien des pays du Sahel. C'est un vaste pays de 1 267 000 km<sup>2</sup> dont les deux tiers sont arides. Les hauteurs annuelles de pluies recueillies varient de 0 mm en zone saharienne à 600 mm en zone soudanienne. Les eaux de surface représentent 30 milliards d'écoulements annuels dont seulement 1/10 est mobilisé. Les ressources en eau souterraines sont par ailleurs très importantes (2 000 milliards de m<sup>3</sup> de réserves fossiles et 2500 milliards de m<sup>3</sup> d'écoulements annuels souterrains) mais faiblement mobilisées compte tenu des contraintes technologiques et financières. En effet dans certaines régions du pays, les nappes sont à plus de 700 m de profondeur et le coût moyen d'un forage profond est de 350 millions de francs CFA (533 000 €).

La population du pays est de 11 millions d'habitants dont 86 % vivent dans les campagnes. Le taux de couverture des besoins en eau potable est de 56 % pour les populations rurales et de 80 % pour les centres urbains. Il y a manifestement un déséquilibre très important villes/campagnes que le Gouvernement du Niger s'attèle à corriger.

Les priorités du secteur eau et assainissement au Niger sont désormais contenues dans le programme hydraulique national qui prévoit un plan d'actions à moyen terme (5 ans) et un autre à long terme (10 ans). Ces priorités sont les suivantes :

- améliorer la connaissance sur les ressources en eau de façon à pouvoir les gérer, les protéger et préserver l'environnement,
- répondre aux besoins des populations par le relèvement du taux de couverture,
- appuyer le secteur productif (hydraulique pastorale, agriculture pluviale, hydroélectricité etc.),
- adapter le cadre institutionnel et juridique au contexte,
- transférer progressivement des responsabilités et structures étatiques aux collectivités locales et au secteur privé.

En vue de soutenir sa politique d'investissement dans le secteur de l'hydraulique, le Niger a négocié et obtenu auprès d'un groupe de bailleurs de fonds dont l'IDA, un crédit de 76 000 dollars américains. A cette occasion, il a signé en 2001, la lettre de politique sectorielle de l'hydraulique qui consacre la démarcation entre les sous-secteurs hydrauliques rural et urbain. Cette réforme s'est traduite également par la scission de la Société nigérienne des eaux ayant le monopole de la production et de la commercialisation de l'eau dans les centres urbains en deux nouvelles sociétés distinctes : la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN.) La SPEN est une entreprise publique à laquelle l'Etat a concédé les infrastructures. Elle est également responsable de la gestion du patrimoine, de la programmation et du financement des investissements du secteur ainsi que du contrôle de la qualité du service.

Quant à la SEEN, elle est un opérateur privé filiale du groupe français Veolia Water qui détient 51 % du capital. Liée à l'Etat par un contrat d'affermage d'une durée initiale de 10 ans, la SEEN a l'obligation d'assurer un certain niveau d'investissement pour renouveler une partie des infrastructures et équipements directement à partir des recettes de la vente de l'eau. Le contrat comporte un échéancier d'objectifs de performance, de façon à ce que l'opérateur soit incité à produire à la capacité optimale en réduisant les pertes et en améliorant le taux de recouvrement des factures d'eau. La mise en place de ce contrat de délégation a déclenché un important programme d'investissement pour le secteur urbain (le Projet sectoriel eau) financé par un groupe de bailleurs (Banque mondiale, BOAD, AFD, Chine, Etat nigérien.)

Ce programme d'investissement dans l'hydraulique urbaine, risquerait, si des mesures correctives n'étaient prises, d'aggraver le déséquilibre villes/campagnes comme cela se dégage déjà de la lecture des taux actuels de couverture des besoins en eau potable des zones urbaines et rurales (un écart de 24 % au détriment des campagnes). C'est pourquoi, le gouvernement a décidé d'un train de mesures.

Des normes d'attribution des points d'eau pour l'approvisionnement en eau potable du monde rural ont été définies :

- un point d'eau moderne (puits cimenté ou forage équipé d'une pompe à motricité humaine) pour tout village administratif même s'il compte moins de 250 habitants, tout village, même non administratif, comptant au moins 250 habitants ; tout village, même s'il compte moins de 250 habitants, à condition qu'il soit éloigné de plus de 4 km d'un point d'eau moderne existant. Enfin, il doit y avoir autant de points d'eau modernes que de tranches de 250 habitants pour les villages dont la population est comprise entre 250 et 1500 habitants ;
- lorsque la population est comprise entre 1500 et 2000 habitants et que la distance à parcourir par les habitants les plus éloignés du ou des points d'eau est inférieure à 1 km, les PEM peuvent être remplacés par un poste d'eau autonome comprenant un forage équipé d'un groupe motopompe, un château d'eau et deux rampes de robinets ;
- une mini-adduction d'eau potable pour toute agglomération qui compte plus de deux mille habitants ; dans ce cas-là, les infrastructures comprennent un forage équipé d'un groupe motopompe thermique, solaire ou faisant appel à une autre source d'énergie (à moins qu'il ne s'agisse d'un forage artésien), un château d'eau et au moins quatre bornes-fontaines.

L'objectif est la réalisation de 1 350 nouveaux points d'eau modernes chaque année en milieu rural et 7 300 nouveaux branchements et 270 nouvelles bornes-fontaines par an dans les centres urbains à l'horizon 2015 dans la perspective aussi de satisfaire aux Objectifs de développement du Millénaire.

### ***La révision périodique du prix du mètre cube d'eau***

Compte tenu des contraintes financières liées à la faiblesse des ressources de l'Etat, il a fallu également mettre en place des mécanismes pour faire jouer la solidarité entre les consommateurs des centres urbains et ceux des campagnes en vue de soutenir les efforts d'investissements dans les campagnes.

C'est ainsi que deux hausses tarifaires du m<sup>3</sup> d'eau avaient été décidées par décret pris en conseil des ministres en 2002 (de 0,0091 €/m<sup>3</sup>) et en 2004 (de 0,02744 €/m<sup>3</sup>). L'objectif premier de ces augmentations est de permettre d'assurer l'équilibre financier du secteur de l'hydraulique urbaine pour qu'il puisse secréter des ressources nécessaires au remboursement des échéances du prêt de 76 000 \$ contracté auprès de l'IDA. L'effet induit de cette décision est celui de permettre à l'Etat d'orienter vers les zones rurales les nouveaux bailleurs ou investisseurs.

Le droit à l'eau et à l'énergie est un droit fondamental. Malheureusement c'est le droit auquel les chances d'accès sont des plus inégales en raison de la disparité des ressources financières et technologiques de par le monde. Ces inégalités sont encore plus criantes au Niger notamment entre les zones urbaines et rurales. Pour sortir de ce carcan, il faudra aborder la question de l'eau sous ses dimensions sociale, économique et financière. Le droit positif nigérien a consacré le statut de ressource relevant du domaine public naturel à l'eau, ce qui exclut toute possibilité de son aliénation. Cependant, les investissements nécessaires pour son exhaure et son transport vers les populations et le cheptel qui en ont besoin ne peuvent être financés sans recourir aux emprunts qu'il faut obligatoirement rembourser à leurs échéances. D'où la nécessité de recouvrer les coûts des investissements pour permettre d'accéder à de nouveaux crédits et partant d'investir encore plus dans le secteur. C'est également par ce biais que l'on fait contribuer en partie les consommateurs urbains, aux financements des infrastructures hydrauliques dans les campagnes.

### ***La solidarité Nord/Sud des villes***

**Christian LALU** : directeur général de l'Association des maires des grandes villes de France

Le rôle des collectivités locales en matière de solidarité et de nouvelles formes de solidarité est un phénomène nouveau qui ne va pas de soi. Il suppose en effet l'existence de collectivités locales fortes, disposant de compétences financières bien sûr, mais aussi techniques et administratives. C'est une première condition *sine qua non*. Au Nord et au Sud, nous sommes d'ailleurs à égalité de ce point de vue puisque nous sommes soumis les uns et les autres à des rythmes d'apprentissage.

La première condition est donc d'avoir des collectivités locales fortes comme il s'en développe en Afrique comme on peut le constater à travers différents programmes comme le PDM (Programme de Développement Municipal), et à travers différentes associations qui se sont créées en Afrique. Il existe donc un mouvement fort, relativement récent.

Ce phénomène de solidarité est également nouveau car il est très éloigné du simple jumelage entre villes, entre collectivités. Il ne faut pas toutefois décrier ce phénomène de jumelage qui a été, historiquement, le démarrage d'une forme de coopération tout à fait nouvelle au niveau européen, tout d'abord, et puis, progressivement, à l'échelle, sinon mondiale, du moins africaine.

Il est relativement nouveau de voir des collectivités locales au niveau international, au niveau mondial, regroupées en association, s'exprimer publiquement à propos des services essentiels. Je voudrais rappeler un certain nombre de dates : Istanbul, Habitat 2 en 1996, les sommets mondiaux de villes à Rio de Janeiro, l'assemblée des Nations Unies, autant de réunions relativement récentes où apparaît un phénomène totalement nouveau. Lors de ces réunions, les collectivités locales à travers leurs associations internationales s'invitent au dialogue qui jusqu'à présent ne se déroulait qu'entre Etats ou entre Etats et ONG. Les représentants des collectivités locales peuvent maintenant

s'exprimer publiquement au cours de ces grands sommets ne serait-ce que par des déclarations, à propos du développement durable et à propos de l'accès aux services essentiels de tous au nom de la dignité de l'homme. Comme il est parfois difficile de deviner la réaction des Etats, il faut développer de nouvelles formes de partenariat à travers une coopération décentralisée presque multilatérale. En termes de vocabulaire, cette réalité émergente n'a pas encore totalement trouvé son expression et sa conceptualisation.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est la coopération décentralisée bilatérale. Prenons l'exemple du jumelage. Bon nombre de villes françaises, comme Angers avec Bamako, ont engagé depuis de nombreuses années des programmes de coopération bilatérale qui impliquent une continuité. Cette coopération ne s'exprime pas seulement en soutien, en aide pour des actions techniques, matérielles, elle existe aussi en matière d'établissement de relations entre les représentants des collectivités locales et les opérateurs.

Nous avons parlé tout à l'heure de partenariat public-privé. On pourrait, sans trop rentrer dans la technique, parler de la délégation du service public même si en France elle ne s'est pas faite sans mal.

Croyez-vous qu'il soit facile pour une collectivité d'être en mesure d'exercer son contrôle politique, c'est-à-dire la conformité aux orientations stratégiques définies et son contrôle technique et managérial ? Croyez-vous donc qu'il aille de soi que l'on dispose de compétences organisationnelles techniques, sans même parler des compétences financières, pour pouvoir également établir un dialogue à parts égales entre les uns et les autres ? Cela se fait progressivement, au fur et à mesure que les compétences se développent. En d'autres termes, dans cette coopération décentralisée bilatérale, nous avons, en France à faire part de notre expérience positive, mais aussi de nos expériences négatives, de nos essais et de nos erreurs.

Enfin, le financement de l'accès universel à l'eau ne peut pas être assuré par les usagers dans les pays du Sud. A de rares exceptions près, il faut des ressources extérieures. Une expérience intéressante a été développée en France et n'a pu encore aboutir complètement : le

centime additionnel sur la facture d'eau des usagers destiné à soutenir les actions de coopération décentralisée et le développement de l'accès universel aux services de l'eau. La ville de Mulhouse par exemple a ajouté, dès 1995, 0,03 franc par m<sup>3</sup> sur chaque facture. Mais les « chambres régionales des comptes » se sont manifestées très fortement contre cette forme de soutien. Cette possibilité de soutien prélevée sur la facture de l'utilisateur n'était pas conforme au principe selon lequel l'argent prélevé doit être utilisé aux services censés être rendus. D'où un blocage et une nécessité de réformer la législation, de donner un cadre légal à ces initiatives des collectivités locales. Une proposition de loi, adoptée au Sénat français en novembre 2003, attend toujours d'être examinée et, je l'espère, adoptée à l'Assemblée nationale française.

Je ne développe pas plus. Je veux simplement signaler cette nouvelle forme de solidarité financière originale, intéressante et qui, et là c'est strictement franco-français, demanderait à être poursuivie et achevée au meilleur sens du terme.

## ***Débat autour des nouvelles solidarités à mettre en œuvre***

### **Questions :**

*Ma question s'adresse principalement au président Ombanda. Compte tenu de votre expérience dans les réformes institutionnelles, vers quel modèle va votre préférence aujourd'hui ? Et est-ce que vous pensez que le modèle de concession est celui le mieux à même de garantir l'équilibre financier du secteur ? D'autres modèles sont-ils éventuellement possibles ?*

*Ma question s'adresse plutôt aux bailleurs de fonds. On parle beaucoup des grandes villes qui se développent rapidement, des campagnes où se posent des problèmes d'eau et d'énergie, mais on parle moins du périurbain. Existente-ils des aides particulières pour étendre les infrastructures aussi rapidement que le milieu périurbain se développe ?*

### **François OMBANDA**

Sur le choix des modèles de concession ou d'affermage, il n'existe pas de règle applicable dans tous les cas et il convient de regarder le contexte dans lequel on évolue. Un certain nombre de conditions doit être réuni pour mettre en place une concession, notamment le niveau de ressources qu'autorise le secteur pour aller jusqu'à l'implantation d'installations nouvelles. Il me semble que lorsque nous avons mis en place dans notre pays une concession, cette condition était remplie, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres contextes où l'affermage convient peut-être mieux. L'Etat a alors la charge des nouveaux investissements en relation avec les partenaires au développement qu'il peut plus facilement mobiliser et il peut mettre en place une société qui assure la gestion. Dans tous les cas, il convient de regarder les dispositions du contexte et de voir dans quelle mesure on peut avoir un panachage entre la concession et puis l'affermage dans certaines conditions.



### **Bruno LECLERC**

Pour compléter ce que vient de dire le président Ombanda au sujet du modèle de concession, nous pensons qu'il n'y a pas de solution meilleure que d'autre, que chaque solution doit être adaptée à son contexte et que dans chaque partenariat public-privé les deux parties doivent être gagnantes.

Sur les aspects de banlieues ou d'extension des villes, là encore nous pensons qu'il s'agit de politique sectorielle à mettre en œuvre. Politique sectorielle à la fois d'urbanisation mais aussi de développement de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture aussi. Ici, nous avons, par exemple, un programme de maraîchage périurbain pour dynamiser l'agriculture en ville. Les politiques nationales doivent donc être d'abord mises en œuvre pour ensuite intégrer les financements. Sachant que dans de nombreux pays le budget est une contrainte, il faut donc cadrer l'ensemble des dépenses et définir des priorités.

### **Un intervenant**

A mon sens, le périurbain est un sujet absolument majeur qui existe dans tous les pays du monde et qu'il ne faut pas dissocier de l'urbain. Aujourd'hui pour atteindre les Objectifs du Millénaire sur l'eau, on estime que plus d'un milliard de personnes urbaines doivent être raccordées au système collectif d'ici à 2015. Mais ce que l'on appelle le milieu urbain dans ce cadre-là, c'est en fait du périurbain. Les villes attirent des gens originaires des campagnes dans des zones qui ne sont pas équipées en services publics et qui sont souvent des zones de non-droit ou de non-gouvernance. Il me paraît donc absolument essentiel de ne pas en faire un sujet isolé car ces populations s'installent autour des villes avant que les autorités ne s'organisent. On doit considérer que le périurbain fait partie de la mission du service des eaux de la ville principale qui est juste à côté et donc faire très attention à ce que ce service des eaux ait le droit de rentrer très vite dans les zones périurbaines et ait même le devoir de le faire. Les nouveaux arrivants n'ayant pas les moyens de financer eux-mêmes les investissements

nécessaires le premier jour, la solidarité est doit s'exercer entre les villes et le périurbain.

**Question :**

*Ma question s'adresse à M. Amadou Namata, auquel je demanderai quelques précisions par rapport à la société de patrimoine, la société des eaux. J'ai bien compris que les règles étaient bien définies en ce qui concerne la réalisation des prêts concessionnels pour le compte de l'Etat et la réinjection dans le secteur de la société des eaux, filiale de Veolia Water. Laquelle filiale s'occuperait de faire aboutir certains projets. Et alors le volet participatif communautaire, vous vous en chargez. L'hydraulique est toujours gérée par la société du patrimoine. Comment cela se passe en termes de mission entre les entités ? Merci.*

**Un intervenant**

Je voulais faire une remarque sur ce qu'ont dit M. Lalu et M. Payen et en profiter peut-être pour revenir sur la problématique européenne dont on a parlé hier. J'aimerais profiter aussi de la présence d'un éminent parlementaire européen et qui plus est ancien président de la Commission de développement pour faire part de cette remarque. M. Payen a dit qu'il fallait nécessairement des multipartenariats en matière de l'eau et M. Lalu a rappelé que les collectivités locales étaient au cœur de la problématique de l'accès à l'eau et que la solidarité des villes du Nord devait s'imposer. Hier, le représentant de l'initiative européenne sur l'eau nous a clairement dit qu'il souhaitait effectivement que l'on rentre dans des logiques de multipartenariats et que la facilité européenne sur l'eau, les 500 millions d'euros, étaient dès aujourd'hui mobilisés pour le faire. Le seul problème, c'est le calendrier qu'il nous a indiqué. L'appel à projet a débuté le 11 novembre 2004 et se termine 7 janvier 2005. Il est évident que construire des logiques de multipartenariats entre collectivités locales, entre secteurs de la société civile, et avec des opérateurs dans un délai aussi court, c'est absolument impossible. Une fois de plus se pose le problème des

modalités sur l'organisation du partenariat et de la nécessité pour les instances, en particulier des instances financières, de lui donner le temps de se créer pour qu'on puisse effectivement être sur une véritable mobilisation de tous les acteurs par rapport au projet et aux mobilisations des financements qui sont proposées.

**Question :**

*On a parlé de l'importance du partenariat public-privé. Ma question s'adresse à la fois à M. Payen et à M. Leclerc. Est-ce que, a priori, compte tenu du contexte que l'on connaît depuis les années 1980, ce partenariat n'est pas plombé par l'endettement et l'ajustement structurel du côté des Etats ? Deuxième observation : la solidarité et la péréquation ville/campagne semble reposer sur un présupposé de la richesse de la ville par rapport aux campagnes. Mais quand on regarde le contexte dans lequel se développent les villes, dans le Tiers-Monde et en Afrique en particulier, cet aspect a déjà été évoqué sous l'angle de la zone périurbaine, cette richesse n'est pas évidente. Dans le cas de pays comme le Gabon, le noyau dur qui supporte l'ensemble de la société, ce sont les fonctionnaires. Et à partir du moment où la fonction publique elle-même est visée par l'ajustement structurel, il est à craindre que le présupposé de la richesse des villes pour soutenir le développement, les équipements, les investissements dans le milieu rural ne tienne plus. Quels sont vos commentaires sur cette question ?*

**Adamou NAMATA**

Pour ce qui est de la précision apportée entre les missions respectives de la Société du Patrimoine des Eaux du Niger et la Société d'Exploitation des Eaux du Niger, je dois dire la chose suivante. La SPEN, la société du Patrimoine des Eaux du Niger est une société étatique. Les deux sont nées d'une scission au sein de la Société Nationale des Eaux du Niger. Jusqu'en 2000, seul existait la Société Nationale des Eaux du Niger, société d'Etat qui assurait à la fois les investissements, l'exploitation et la distribution de l'eau. Il y avait un stock d'arriérés incontrôlé parce que certaines personnalités ne se

croyaient pas obligées de payer la facture d'une société d'Etat. L'argent ne rentrant pas, la société ne pouvait pas supporter des investissements nouveaux afin de satisfaire le plus grand nombre. Nous avons donc adopté la réforme du secteur en scindant en deux cette société. La SPEN conserve la partie investissements. Patrimoine de l'Etat, c'est elle qui réalise de nouveaux investissements, qui réalise des forages. L'Etat doit concéder cette prérogative-là. La SPEN réalise des investissements. Et la SEMNA, qui est une filiale de Veolia maintenant, elle, est liée à l'Etat par un contrat d'affermage. Elle assure l'exploitation et la distribution de l'eau, moyennant une rémunération déterminée dans le contrat d'affermage. Les deux missions sont donc bien distinctes. Dans le contrat d'affermage il a été ajouté que la SPEN, filiale du groupe Veolia, a obligation d'assurer un certain niveau d'investissement pour améliorer une partie des infrastructures et équipements directement à partir des recettes de la vente de l'eau. Le contrat comporte un échéancier d'objectifs de performance de façon à ce que l'opérateur soit incité à produire à la capacité optimale en réduisant les pertes et en améliorant le taux de recouvrement. Les missions sont donc bien distinctes. La SPEN pour l'investissement et la gestion du patrimoine, la SEEN pour l'exploitation et la distribution. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, cette manière de scinder les deux nous a permis d'avoir une plus grande visibilité dans la gestion du secteur.

Maintenant pour ce qui est de l'hydraulique rurale, les investissements ne sont pas assurés par ces deux entités. Ils sont assurés directement par l'Etat, par le moyen de projets et programmes, par l'aide des pays alliés, l'aide bilatérale. Par exemple dans des régions bien précises, des forages ont été réalisés par la République française ou par la République de Chine l'année dernière. Il y a un an, en octobre 2003, lorsque le président Chirac a rendu visite à notre pays, la France a décidé, par le biais de l'Agence Française de Développement, de financer des centaines de forages à l'intérieur du pays comme elle l'avait déjà fait auparavant. Ainsi, les pays amis comme par exemple le Danemark et la Hollande, et les prêts que l'Etat contracte auprès des organismes bilatéraux ou multilatéraux de financement permettent d'investir dans l'hydraulique rurale. La réforme dont vous parliez ne concerne que l'hydraulique urbaine et semi-urbaine. La SPEN dont je

vous ai parlé, couvre actuellement cinquante et un centres en dehors des grands centres de nos capitales régionales qui sont au nombre de huit. Ces cinquante et un centres bénéficient d'installations d'exploitation moderne et de distribution d'eau.

### **Bruno LECLERC**

C'est une question très générale puisqu'elle aborde le partenariat sous l'angle de l'ajustement structurel. Je pense que, tout à l'heure, j'ai rappelé les difficultés du partenariat public-privé, les façons de le redynamiser, de lui redonner vie et d'innover. Mais ce qui a changé par rapport à la période d'ajustement structurel, c'est qu'aujourd'hui nous sommes dans des stratégies de réduction de la lutte contre la pauvreté. Je pense que ce qui a fondamentalement changé entre les années 1990 qui sont une période d'ajustement structurel, et aujourd'hui, ce sont les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Ces stratégies sont appropriées aux pays et impliquent surtout la société civile au sens large, c'est-à-dire associations mais aussi secteur privé. C'est fondamental pour donner une impulsion et donner des orientations précises aux Etats dans ce qu'il faut faire comme stratégie de développement.

### **Gérard Payen**

Est-ce que les partenariats public-privé sont plombés par les politiques macroéconomiques ? Je ne le crois pas. J'ai été, dans le passé, chef d'entreprise et je gérais des milliers de contrats de partenariats public-privé. D'après mon expérience, un partenariat public-privé réussit d'autant plus que les deux parties, c'est-à-dire l'autorité publique et la société professionnelle qui est son partenaire ont un projet commun, mettent en œuvre ensemble une politique publique et cherchent à obtenir des résultats. Le partenariat est plombé si l'une ou l'autre des parties privilégie ses propres intérêts.

# Services essentiels et développement durable : quelles problématiques pour l'Afrique ?

Conférences de Michel ROCARD et Michel ROUSSIN

## *L'enjeu des services essentiels pour l'Afrique*

**Michel ROCARD** : ancien Premier ministre, député européen, président de Afrique Initiatives

La France a eu la chance de développer techniquement deux des meilleures entreprises expertes en traitement de l'eau, mais surtout la chance intellectuelle de développer, probablement, la plus puissante, la plus capable, la plus compétente des communautés intellectuelles au sujet de l'eau. Je voue à M. Yvan Chéret, inventeur de la géniale loi sur l'eau française un culte considérable dont je voulais témoigner ce matin. Je voudrais aussi rendre hommage aux Nations Unies, car c'est à l'intérieur de la technocratie des Nations Unies qu'ont émergé quelques idées dont la première a été de faire une décennie sur l'eau. Félicitations au Secrétaire général qui fait voter à la « va vite » dans une Assemblée générale où l'on vote sans faire très attention à ce que l'on fait parmi 1 500 résolutions, une décennie sur l'eau. Et c'est à la conférence de clôture, celle de Mar Del Plata en 1977, si j'ai bon souvenir, qu'on a tiré le bilan de cette première décennie sur l'eau et que l'on s'est aperçu que ce bilan était terriblement négatif et qu'il impor-

tait de se bouger quelque peu. Cela entre dans la conscience du système des Nations Unies avec ce qu'il comporte d'autorités politiques. Et cela fait partie du vaste projet, peut-être un peu trop vaste – qui trop embrasse, mal étreint – de ce que fut la conférence de Rio de Janeiro en 1992.

### *Les principes de la conférence de Dublin*

Cette même année, plus discrètement, une autre conférence mondiale, celle-là à Dublin, va changer profondément la politique de l'eau. Dublin va, en effet, sur le plan mondial affirmer quatre principes.

Le premier est que l'eau est rare. Quelle écrasante banalité pour nous aujourd'hui. Que la communauté internationale des Nations le dise en 1992 était un évènement de prise de conscience.

La conférence de Dublin est encore plus courageuse quand elle proclame ensuite que ce n'est pas qu'un problème d'expertise et que la totalité des partenaires intéressés doit intervenir. Et en premier, les usagers, représentés au moins par les collectivités locales, sinon par des associations d'agriculteurs, enfin par des structures de sociétés civiles.

La troisième remarque est plus forte encore. Dans la conférence de Dublin, on a osé dire, et c'était la révolution, que c'était beaucoup plus une affaire de femmes que d'hommes. Nous sommes en Afrique, mais en Afrique humide, et donc vous n'êtes pas vraiment concernés, mais la distance moyenne pour transporter de l'eau en Afrique est de 12 km. Premièrement, ce n'est qu'une moyenne. Elle est parfois beaucoup plus longue. Et deuxièmement, ce sont presque toujours les femmes qui le font.

Mais dans l'Afrique sahélienne, comme le problème du transport de l'eau n'intéresse que les femmes, les hommes, qui occupent tous les postes politiques, sont insuffisamment motivés à soulager leurs conjointes ou leurs compagnes. Et par conséquent, vous avez un ralentissement politique dans la prise en compte puisque cela n'intéresse

que les femmes. Il faut tout de même l'avoir dit. Cela fait partie de toutes nos hontes.

Et puis le quatrième principe adopté par la conférence de Dublin c'est que l'eau n'est pas un bien sans maître, une ressource illimitée de la nature. Elle est un bien économique avec un prix et un marché. C'était déjà, d'une certaine manière, un progrès. Mais il faut voir comment ceci a évolué puisque la reconnaissance du fait que l'eau avait un prix et un marché a tendu à modifier les manières de penser. Et après tout, puisqu'il y avait un marché, les opérateurs privés devaient suffire à le traiter. Le monde d'aujourd'hui est d'ailleurs très encombré d'études qui vous expliquent que l'on n'a plus besoin de régulations publiques, que les Etats ne servent à rien, que toute intervention de l'Etat dans l'ordre économique est contre-performante parce qu'elle altère l'équilibre optimal, qui est toujours celui des marchés. Ce qui entraîne un certain nombre de conséquences. Demandez aux consommateurs d'électricité de Californie ou aux utilisateurs britanniques du chemin de fer !

### *La nécessaire fonction régulatrice de l'Etat*

Mais dans notre cas, c'est un peu différent. Nous payons, non seulement le fait d'un abandon relatif de la fonction régulatrice de l'Etat. Régulatrice, non pas productrice. Mais nous le payons aussi par la déconsidération de cette façon de penser, qui a régi notre profonde redécouverte de la croissance économique et de l'efficacité du marché, au prix d'une déconsidération de l'Etat. Dans les jeunes générations des talents français, j'observe mon pays et je pense que c'est partout pareil, il n'y a plus personne qui veut venir dans la fonction publique ou la politique. On préfère le privé. Cela au moins est noble car c'est le marché qui nous apporte toutes nos satisfactions. Or il est contradictoire de déconsidérer l'Etat et de le classer en second rang pour ensuite espérer de lui de bonnes régulations. L'Etat n'est un bon régulateur que s'il est respecté. Et cette condition est de moins en moins remplie, c'est un politique qui vous le dit. Dans ces conditions, il faut savoir que faire des politiques de l'eau vigoureuses est une chose non évidente et qui gêne toujours les structures sociopolitiques



en place. Il y a toujours une dominante dans nos organisations sociales. Une référence majeure à ce qui produit la richesse, à ceux qui animent cette production de richesse et qui par conséquent sont un peu les maîtres et les inspireurs du commandement général de l'organisation de la société. Ricardo Petrella est un provocateur, mais je vous conseille quand même si vous voulez réfléchir sur l'eau, de lire ses « provocations ». Elles donnent à penser parce que toutes ne sont pas absurdes et qu'il n'est pas qu'un provocateur. Bref, il résume la chose en disant qu'on aura connu pendant très longtemps dans nos pays des régimes sociaux dominés par les maîtres de la terre. La richesse qui se produit est d'abord agricole. Puis ils ont été remplacés par les dominateurs des matières premières et de l'énergie. Nous sommes en train de passer à toute allure dans un monde commandé par les détenteurs et les manieurs de l'information, qui à travers le temps et l'argent qu'ils tirent de la manipulation de l'information prennent en fait le commandement général de l'organisation de la planète. Si nous continuons à errer, à faire des erreurs au point où nous le faisons, si la situation, comme il est assez probable, s'aggrave beaucoup en matière d'eau, nous arriverons, mais dans le drame et dans la guerre, à la situation d'une maîtrise du monde par ceux qui auront le commandement sur l'eau. C'est l'hypothèse sauvage. Pour le moment, éviter cette hypothèse sauvage c'est traiter le problème de l'eau dans des conditions meilleures qu'aujourd'hui, c'est-à-dire en reconnaissant beaucoup plus son importance. Mais il faut créer dans le corps social l'espace pour que les responsabilités de l'eau soient bien comprises.

Si je vous dis cela, c'est pour vous rendre sensibles au fait que dans chacun de vos pays et sous des manières différentes, les gens qui vont s'occuper de l'eau, parce que l'eau est un problème socialement spécifique, vont gêner, vont créer des structures et des zones de pouvoir qui vont en embarrasser d'autres. Mais l'eau n'est pas encore, en général, un problème suffisamment sensible pour que, dans les conflits ouverts par ces gênes, ce soit les défenseurs de l'eau qui triomphent. Il faut défendre politiquement le milieu de l'eau et le système de décision.

***L'eau : enjeu de conflits***

Vous tous, techniciens de l'eau, vous ne serez pas efficaces sur les politiques de l'eau si vous n'arrivez pas à affronter des conflits politiques pour faire sa place à la responsabilité de l'eau. Moyennant quoi, nous aurons de l'aide pour prendre au sérieux les politiques de l'eau parce qu'elle est si rare que maintenant on la voit devenir conflictuelle un peu partout. Aujourd'hui dans le monde 240 bassins fluviaux sont conflictuellement partagés entre plusieurs Etats. Prenez le Mékong – Laos, Cambodge, Chine, Vietnam, Thaïlande – avec de belles bagarres en perspective. Prenez le Moyen-Orient, la partie haute. Le Tigre et l'Euphrate qui prennent leurs naissances en Turquie. Et puis en dessous la partie de la vallée du Jourdain et les rivières du Mont Liban entre Israël et la Palestine. Vous prenez le Nil et même à l'orée du bassin amazonien ou dans le cône sud de l'Amérique Latine, nous avons de vrais problèmes.

Autrement dit, l'humanité, nos concitoyens sont en train de prendre conscience de ce que l'eau est objet de conflit, objet de rareté qu'il faut traiter sous toutes ses formes. Les inondations terribles et ravageuses du Bangladesh, par exemple, prennent leurs sources dans les pentes de la chaîne himalayenne et doivent beaucoup à la déforestation. La pacification de ce secteur exige un accord de paix et des travaux communs entre cinq Nations – la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Népal et sans doute la Birmanie. Naturellement les relations entre ces différentes Nations sont telles que l'on n'y arrive pas. Mais il faut que la Communauté internationale soit capable de dire : « il n'y a rien de faisable et cela continuera à être mortel aussi longtemps que vous ne saurez pas traiter vos problèmes de voisinage et que vous n'accepterez pas l'idée de travailler correctement en bonne coopération dans ces domaines ».

***La puissance publique doit imposer ses règles au marché***

Suite à tout cela, dans la dynamique lancée par la conférence de Dublin, on assiste à une émergence du traitement de l'eau dans des conditions de marché. Je ne combats pas le marché. Je rappelle sim-

plement qu'il a des bornes et des limites, que les vertus du marché, ce sont les incitations et l'efficacité, c'est la clarté dans la mesure des performances. Mais ses manques de vertu, ses vices, c'est la myopie, c'est le travail à court terme, et c'est sa fonction inévitable d'aggravateur d'inégalités et de facteur permanent de concentration. Vous avez, un peu partout dans le monde, des mécanismes marchands où ce sont les pauvres qui paient pour l'eau des riches. Cela ne veut pas dire que l'on échappe à des mécanismes marchands. Mais cela veut dire que, quand on met en place un mécanisme marchand, car il n'y en a pas de meilleur, la puissance publique doit avoir la précision de diagnostic et le culot politique d'imposer des règles qui ne permettent pas cela.

Il y a sept ou huit ans, on a vu quelques-unes des rues de la ville de Londres où l'eau potable n'arrivait plus dans les derniers étages parce qu'elle coûtait trop cher. Et donc là, nous sommes en présence de ce problème de savoir si on proclame qu'il y a service public ou s'il n'y a pas service public. S'il n'y a pas service public, quand l'eau n'arrive plus parce qu'elle coûte trop cher, il faut déménager. On chasse les gens. S'il y a service public, on prend d'autres dispositions et, peut-être, on joue sur les tarifs afin de tenir compte des capacités contributives des populations mais on ne se contente pas d'une mesure simplement marchande.

### *Les nouvelles exigences du développement durable*

Culturellement, ces nouvelles exigences apparaissent dans la décennie 1990 et elles commencent à nous régir maintenant. On peut dire qu'elles sont trois. La première c'est celle du développement durable.

Je rappelle que notre langue française, qui est une langue merveilleuse, n'a pas la traduction de même précision et de même qualité que le mot *sustainable*. *Sustainable development* veut dire développement qui s'entretient, qui ne se perturbe pas. Ce n'est pas seulement une question de durabilité, c'est une question d'efficacité et de performance grâce à la durée. Nous avons traduit développement durable car c'est mieux que d'inventer le mot de « soutenable ».

La deuxième référence est celle de la gouvernance. Ce mot manquait dans notre langue. Ce n'est pas un mot normatif. Il décrit la façon dont les affaires collectives sont gérées. Et on s'aperçoit qu'il n'y a pas de bons traitements des problèmes de l'eau sans une qualité de gouvernance suffisante et au moins honorable.

Et puis enfin, il est bien des situations, et c'est particulièrement le cas de l'Afrique, où l'on a besoin de renforcement institutionnel. Là aussi le vocable qui tend à s'imposer est celui de nos amis anglophones *capacity building* que nous traduirons si vous le voulez bien par renforcement institutionnel.

Il y a en amont de tout cela un problème juridique non encore traité, mais vers lequel nous allons, qui est celui de savoir si l'on va proclamer enfin l'eau potable bien commun de l'humanité et non pas bien sans maître ou bien rare. Cette proclamation juridique aurait eu, je pense, une extrême importance. Nous n'en sommes pas encore tout à fait là. Mais on avance et les prises de conscience se font.

### ***La prise en charge de la gestion de l'eau est profondément politique***

En quoi est-ce que la prise en charge de la gestion du problème de l'eau est profondément politique ? Pour quatre raisons, je crois.

La première est que toute mise en œuvre d'un système de gestion de l'eau efficace et convenable pose le problème de la relation, de l'antagonisme, de l'équilibre, entre le centre et la périphérie.

**Les bonnes solutions s'inventent localement**

Petite histoire sénégalaise. Elle est vieille cette histoire mais elle est superbe. Il doit y avoir 25 ans, une ONG qui s'appelait ENDA, obtient quelques financements pour créer, pas très loin du fleuve Sénégal et dans la zone désertique dans l'est du pays, un puits profond. Un puits énorme. La nappe est à 80 mètres à peu près, c'est considérable. On réfléchit que cela va contribuer à détourner des itinéraires de troupeaux pour qu'ils viennent boire. Et on fait l'hypothèse que les troupeaux vont se détourner sur 7-8-10 km de leur passage habituel. Le puits est décidé par des financements internationaux. Son creusement est commandé par l'administration centrale du Sénégal dont les administrations locales sont relativement faibles. Les troupeaux qui se détournent pour venir boire sont détournés depuis 50 km. Au bout d'un an, un an et demi, on découvre qu'il y a piétinement de bétail autour du puits dans un rayon de 500, 800 mètres, au point de polluer la nappe phréatique qui est en dessous. Et on est aux limites des combats physiques entre bergers et guides de troupeaux pour accéder au puits. Premier réflexe de l'administration sénégalaise, envoyer la gendarmerie pour qu'elle commande les itinéraires et les heures d'accès au puits. L'ONG dont je vous parle a l'intelligence et l'autorité. Il faut les deux ! Sans l'une des conditions, cela échoue. IL faut à la fois l'intelligence et l'autorité d'obtenir du chef de l'Etat que l'on cesse d'envoyer la gendarmerie régler le problème et que l'on crée l'assemblée permanente des chefs de troupeaux, voire des chefs de villages correspondant à ces troupeaux. Et c'est dans une négociation locale permanente que l'on a mis la paix dans la circulation des troupeaux, que l'on a réussi à obtenir que les zones de pacage s'éloignent du puits, que l'on a probablement sauvé la nappe phréatique en interdisant le stationnement des troupeaux trop près, sauf le temps de venir boire, etc. Cette histoire, que signifie-t-elle ? Elle signifie qu'il n'y a pas de progrès dans l'extension d'un réseau d'eau sans prise en charge des conséquences sociopolitiques dans la population environnante et dans ses activités, y compris agricoles. Centre ou périphérie ? Si le centre prétend tout faire, cela ne sera jamais adapté. Le centre aura besoin de la décision financière. Le centre, probablement, sera le « gérant géologique » si j'ose dire, le détecteur de nappe phréatique, sera l'endroit où l'on décidera de forer des puits, ou de poser des tuyaux. Mais il est vraisemblable que l'équilibre du système ne doit pas permettre qu'il en fasse plus.

Deuxièmement, l'équilibre homme/femme. J'en ai assez dit tout à l'heure, je n'y reviens pas. Troisièmement, la part relative du secteur public et du marché. On n'échappera plus au marché. Faire marcher des entreprises ce n'est pas le rôle de l'Etat. Mais le marché ne fonctionne qu'à la condition d'un encadrement de règles extrêmement strict et clair. Enfin quatrième antagonisme : puissance publique/société civile.

### *Les engagements de l'Europe*

C'est avec tout cela dans la tête que l'Europe qui a derrière elle un peu plus d'antériorité que le reste de nos continents en matière de prise en charge du risque de l'eau et en matière de traitement, proclama *devoir de solidarité*. Et à l'occasion du sommet mondial du développement durable de Johannesburg, l'Europe a proclamé qu'elle allait prendre une initiative européenne sur l'eau. Cet engagement s'est traduit par une résolution du conseil des Ministres de l'Europe de mai 2002 et qui ouvre la création d'un fonds européen pour l'eau. S'est ouverte en 2004 la facilité européenne sur l'eau qui est un des éléments constitutifs ou qui est synonyme du fonds sur l'eau. C'est une ouverture de crédits pour des travaux visant la collecte, l'épuration, le transport et la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées. Bref, tout ce qui touche l'eau. La facilité sur l'eau est une première mise en route de l'initiative européenne de l'eau qui ne concerne pour le moment, que les 76 ou 77 pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), c'est-à-dire ceux qui se sont liés à l'Union européenne par les conventions successives de Lomé et de Cotonou. Actuellement, sont en préparation dans les services de la Commission européenne les modalités de l'initiative européenne de l'eau qui pourront s'appliquer à l'Amérique latine, au Moyen-Orient, au bassin méditerranéen – processus de Barcelone –, où nous sommes encore en délibération sur ce que nous allons pouvoir faire. Pour le moment, il y a 250 millions d'euros ouverts en première phase à la facilité européenne de l'eau. Mais, pour des raisons administratives intra-européennes, les délais ouverts aux appels d'offres ont été très courts.

Je souhaiterais pour ma part que l'extension des délais de réponse aux appels d'offres permette de maintenir la facilité, de manière à répondre aux besoins de tous ceux qui auront un bon projet technique. C'est-à-dire qu'en dehors de son aspect d'échange de formations, d'échange d'informations, d'échange de bonnes pratiques à propos de l'eau, de colloques, de transmission des savoirs, indépendamment de tout cela, le tirage sur la facilité européenne pour l'eau n'est qu'un apport d'argent. Pour améliorer vos traitements de l'eau, il suppose que vous soyez chacun chez vous ou par bassins fluviaux ou à l'international, capables de régler les problèmes de structuration politique, d'organisation sociopolitique de la distribution de l'eau. Ce sont des affaires de souveraineté pour lesquelles vous n'aurez pas de facilité européenne, ni Banque mondiale ou américaine. Vous êtes seuls face à vos responsabilités pour faire civiquement et politiquement marcher du mieux possible vos systèmes d'eau potable. Reconnaissez qu'il y a de quoi mettre de la passion dans le sujet.

### ***La place du secteur privé dans le développement africain***

**Michel ROUSSIN** : ancien ministre, président du comité Afrique de MEDEF International

En dépit d'une actualité récente qui conduit les entrepreneurs et investisseurs français à s'interroger, à juste titre, sur le « risque africain », le secteur privé maintient néanmoins son intérêt pour le continent (par exemple, près de trente entreprises ont participé à la dernière délégation de MEDEF International que je conduisais au Kenya et en Tanzanie).

Comme nous le savons tous, la situation de l'Afrique face à la mondialisation est préoccupante. Son insertion dans les flux d'échanges mondiaux s'est sensiblement dégradée au cours des vingt dernières années. Sa contribution au commerce mondial de biens est passée de 3,3 % à 1,6 % entre 1980 et 2000. Sur la même période, la part du stock d'investissement mondial dans cette zone a reculé de 4,4 % à 1,8 %. L'insuffisante insertion de l'Afrique subsaharienne dans les échanges mondiaux, si elle n'est pas une fatalité, car on a pu noter une croissance des exportations de certains pays de la zone sur la période 1990-2000, a contribué à mettre en lumière l'échec des politiques de développement étatiques telles qu'elles ont été menées jusqu'ici.

Une des conséquences importantes de ce constat est la réhabilitation progressive du secteur privé comme acteur essentiel du développement. Ainsi, l'accord de Cotonou, signé en juin 2000 entre l'Union européenne et les Etats ACP désormais ratifié par les 15 et entré en vigueur le 1er avril 2003, met en avant la nécessité de consulter les entreprises pour la définition et la mise en place des politiques de développement et la négociation des APE (Accords de Partenariat Economique) qui, compatibles avec les règles de l'OMC, doivent succéder en 2008 au régime des préférences unilatérales.

Le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD), initiative adoptée en octobre 2001 par les chefs d'Etat africains, entend « permettre à l'Afrique de rattraper son retard par rapport aux régions développées du monde », notamment par la



réalisation de grands projets d'infrastructure régionaux. Cette initiative entend associer le secteur privé aux politiques de développement des décideurs économiques et favoriser son essor dans les pays africains. Cependant si l'on constate une réelle volonté politique, les conditions du succès économique du NEPAD ne semblent pas encore remplies. Le moment est venu de passer du symbole aux actes, afin d'atteindre au plus vite les objectifs que s'est fixés le NEPAD, notamment en terme de développement des infrastructures.

Ce nouveau partenariat, auquel nous attachons beaucoup d'importance, risque de demeurer pour l'instant un exercice intellectuel au niveau des chefs d'Etat. Les conclusions de la présidence du sommet d'Evian en date du 3 juin 2003 ne vous ont pas échappé. Il est dit, je cite : « Nous sommes convenus d'élargir le dialogue avec les chefs d'Etat africains sur le NEPAD et sur le plan d'action du G8 pour l'Afrique. Nous invitons les pays intéressés et les institutions internationales compétentes à désigner des hauts représentants pour s'associer à ce partenariat. Nous ferons le bilan des progrès réalisés dans notre plan d'action sur la base d'un rapport, au plus tard en 2005 ».

Le G8 à Evian n'a pas su lui donner la visibilité qui lui manque tant. Le NEPAD a besoin aujourd'hui d'être animé, adapté à la situation sur le terrain. Le secteur privé peut contribuer efficacement à cela.

Parce que le secteur privé est un acteur incontournable pour la mise en place des infrastructures, je pense au réseau routier, aux télécommunications, à toutes formes de transport qui sont essentielles au décollage économique de l'Afrique. Le secteur privé peut proposer un modèle de partenariat public-privé permettant aux pays d'Afrique de se doter de commodités vitales (eau, énergie). Ce sont des domaines à forte intensité capitaliste, exigeant un savoir-faire pointu d'où l'intérêt pour ces pays de faire appel à l'investissement étranger. Celui-ci est, avec l'investissement local, l'élément moteur de la croissance et de l'emploi.

Le secteur privé africain doit ainsi s'approprier la meilleure technologie, dans une politique de développement durable, et investir lui-

même sur le Continent. Mais comment donner confiance aux investisseurs étrangers quand les hommes et les femmes, les entrepreneurs locaux, ne croient pas réellement en l'avenir de leur pays, de leur sous-région, de leur continent ?

***La confiance ne se décrète pas. Elle se construit***

Les conditions pour atteindre cet objectif ont été maintes fois mises en avant, mais je les rappellerai brièvement car elles sont essentielles :

- mettre en place un environnement stable pour une croissance durable : en un mot, assurer le fonctionnement d'un Etat de droit qui donne une visibilité de long terme aux investisseurs,
- améliorer le cadre juridique, judiciaire et fiscal,
- capter l'épargne locale et améliorer les structures financières en créant notamment des marchés de capitaux locaux.

Le secteur privé doit également être associé à la définition et la mise en œuvre de vraies politiques industrielles par filières. Je prendrai l'exemple d'un domaine-clé du développement, la gestion des ressources en eau.

Aujourd'hui plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.

Des objectifs ont été fixés par la Banque mondiale et confirmés à Johannesburg : il s'agit de diminuer par deux d'ici 2015 le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau. Pour atteindre cet objectif il faudrait investir 180 milliards de dollars par an, c'est-à-dire le double des investissements qui sont faits aujourd'hui dans le monde.

Le secteur privé, qui ne possède que 5 % du marché mondial de l'eau doit être davantage utilisé : il apporte de l'investissement, un savoir-faire, une méthode, tout l'enjeu consiste à rendre cet investissement possible.

En effet, le secteur privé ne peut assumer tous les risques : pour une entreprise, l'investissement doit être rentable et l'endettement à trop long terme est impossible. C'est pourquoi le développement de l'Afrique dépendra, entre autres, de la réussite du partenariat public-privé.

La mobilisation de tous les acteurs (Etats, bailleurs de fonds, entreprises) doit être accompagnée d'un meilleur partage des responsabilités : il appartient aux autorités publiques de fixer le cadre de la régulation, de garantir un environnement propice à l'investissement et il appartient au secteur privé d'investir ou d'être l'opérateur.

Les pouvoirs publics et les institutions internationales doivent mettre en place des mécanismes permettant de couvrir les risques qui pèsent sur les entreprises (risque politique, risque de change par exemple).

Il est enfin impératif de reconsidérer l'utilisation de l'aide publique au développement pour la rendre efficace : l'APD doit être utilisée comme effet de levier afin d'attirer l'investissement privé et ne pas le chasser. Elle doit être orientée vers les domaines producteurs de richesse : formation professionnelle, entreprises locales, gestion efficace des infrastructures, etc.

Le secteur privé ne prétend pas vaincre la pauvreté en Afrique et instaurer les conditions d'une croissance durable seul : la mise en place d'un environnement politique, économique et juridique stable dépend en effet essentiellement des décideurs publics. Mais l'entreprise a un rôle essentiel à jouer et les conditions de son développement doivent être favorisées au maximum.

Je peux vous assurer que le secteur privé est disposé à jouer le rôle qui doit lui revenir. Encore faut-il l'associer en amont aux projets et non pas le solliciter lorsque la technocratie a bouclé son dossier.

Nous demeurons disponibles – je m’exprime au nom du secteur privé africain avec lequel nous avons des accords de partenariat, comme au nom du secteur privé européen dont je suis le porte-parole au travers de l’UNICE qui regroupe 34 fédérations d’employeurs européens couvrant 27 pays – pour mieux collaborer avec le comité directeur du NEPAD et tenter de sortir d’une voie qui nous semble pour l’instant bien étroite.

Prenons garde, comme l’écrit Stephen Smith « à ce que le moulin à prières ne se remette à tourner indéfiniment ».

### ***Débat suivant les conférences de Michel Rocard et Michel Roussin***

#### **Question d'Antoine FREROT, directeur général de Veolia Water**

*Monsieur Rocard, vous avez mentionné le problème de la tarification de l'eau en évoquant le fait que l'augmentation des tarifs de l'eau potable pouvait, à première vue, empêcher le raccordement des plus pauvres d'une population au réseau d'eau potable. Le Ministre du Niger a expliqué qu'au contraire, l'augmentation des tarifs de l'eau potable au Niger, dès lors qu'ils partaient d'un niveau bas, avait permis de raccorder les gens qui n'étaient pas raccordés à l'eau potable. Et il nous l'a expliqué en nous disant que quand on n'est pas raccordé à l'eau potable, le tarif de l'eau potable ne signifie rien. Mais on a quand même besoin d'eau, et donc on se la procure autrement. Quand on ne va pas la chercher soi-même, on la paie au revendeur d'eau et on la paie 5, 7, 10 fois plus cher au litre que le tarif du raccordement au réseau d'eau potable. Est-ce que l'idée de l'augmentation des tarifs de l'eau potable empêche les populations défavorisées d'y accéder ? Est-ce que cette idée-là n'est pas une fausse bonne idée et est-ce que cette augmentation de tarif, curieusement, peut-être paradoxalement, ne permet pas d'une part de raccorder ceux qui ne le sont pas et d'autre part de leur faire faire des économies ?*

#### **Michel ROCARD**

J'aime beaucoup cette question qui à mon avis en soulève trois autres :

La première, c'est la dose de péréquation géographique que vous décidez d'inclure ou pas dans votre zone tarifaire. Il est évident que si vous faites payer l'eau à son coût partout, il sera très variable et il sera énormément inégal. Mais plus vous considérez comme important du point de vue de l'organisation générale de la société, – je n'ai pas envie de dire « de la puissance publique », parce que vous pouvez en bénéficier aussi –, de diminuer les inégalités devant l'eau potable, plus vous vous obligez à ce que certains tarifs soient des tarifs en dessous du coût marginal ou du coût global, investissements compris. Par conséquent, il faut chercher à se rattraper. C'est le premier élément.

Le second élément, c'est l'observation élémentaire. J'arrive d'Amérique latine. Je viens d'y passer une semaine : Bogotá, Cuzco, Lima... Vous n'avez qu'à regarder la géographie de la ville, où sont les quartiers riches, où sont les quartiers pauvres, pour comprendre que l'alimentation en eau va coûter énormément plus cher dans tous les quartiers pauvres qui sont rejetés à la périphérie.. Si vous laissez aller à la tarification au coût marginal, vous allez massacrer les populations défavorisées. D'où le bilan des pauvres qui payent pour l'eau des riches qui a été fait dans plusieurs documents officiels.

Alors entendons-nous bien. Le pire, c'est rien et l'inefficacité. Mieux vaut des eaux gaspillées, quitte à ce qu'il y ait des inégalités dedans, plutôt que rien du tout. Mais je suis un perfectionniste social-démocrate et je dis mieux vaut un marché qui fonctionne bien, des entreprises privées performantes, dans un cadre législatif et réglementaire qui permet de jouer de la tarification de manière à éviter ces aggravations d'inégalités et à les corriger. Ce qui m'amène à mon troisième problème : il faut que le corps législatif qui encadre l'activité de production permette en effet le jeu de la tarification, notamment en matière de solidarité interrégionale. En France, nous avons accepté cette diversité.

Il faut que le cadre légal permette que les entreprises jouent leur rôle et qu'il y ait un contrôle sur les tarifs, pour éviter aussi bien les inégalités sociales que les inégalités géographiques.

Voilà quel est, en gros, le sens de ma réponse. Mais tout ça coûte cher et, bien sûr, il faut l'assumer. Je confirme au final mon accord avec monsieur le ministre du Niger : quand les gens commencent à payer, on travaille mieux et on raccorde davantage.

### **Le fardeau de la corvée d'eau pour la femme en Afrique**

**Adamou NAMATA**

J'aimerais appuyer ce qu'a dit monsieur le Premier ministre Michel Rocard en ce qui concerne le fardeau de la corvée d'eau pour la femme en Afrique. On a évoqué les longues distances à parcourir. Je veux me permettre d'appuyer un témoignage sur cette question que j'ai vécue en tant que ministre du Niger, en sillonnant le pays. Je suis allé dans une localité du Niger de huit mille habitants qui ne dispose que d'un tout petit puits à une dizaine de kilomètres du village. Dans ce village parce que la femme est obligée de passer toute la nuit autour du puits à attendre son tour, les hommes sont polygames. Pendant que la femme attend toute la nuit pour ramener une mesure de vingt litres d'eau, l'homme est seul au village. Conséquence : il a été institué qu'il faut avoir deux ou trois femmes. Le deuxième cas que j'ai vécu, c'est encore dans un village non loin d'une capitale régionale que le président français avait visitée. Dans ce village, une jeune fille ne peut trouver de mari que si son père dispose d'un âne, d'un bourricot, pour le transport de l'eau. Si dans la famille, le père n'a pas assez d'ânes à mettre dans la dot de la jeune mariée elle reste sans mari. Ce sont des problèmes réels que nous vivons et malheureusement, c'est encore la femme qui paie le lourd tribut de la corvée d'eau.

**Question :**

*A-t-on totalement tort de dire que les entreprises privées s'occupent du problème de l'accès à l'eau car il y a beaucoup d'argent à gagner ?*

**Michel ROUSSIN**

Je pense qu'on a tort de dire cela. Comme le disait tout à l'heure Michel Rocard, il faut aussi que les entreprises qui investissent s'y retrouvent. Ce matin, le Président de la société gabonaise de l'électricité et de l'eau expliquait qu'un tarif bien conçu permet de prendre en compte les besoins de la population et l'amélioration du service.

Lorsqu'un partenariat entre une entreprise africaine et une entreprise française réussit en termes financiers, on pense toujours que l'entreprise française est venue en Afrique avec une mentalité de prédateur. Un partenariat permet notamment le transfert de technologies, de savoir-faire et il faut communiquer, comme le fait très bien Veolia, sur ce point afin de dissiper tous les soupçons. En tout état de cause, je m'inscris en faux contre cette idée qui revient à dire que les entreprises françaises interviennent en Afrique avec l'idée de faire seulement des profits. Les programmes qui sont financés par des bailleurs de fonds sont des programmes qui ont été étudiés avec les pouvoirs publics locaux, et les négociations tarifaires sont aussi très – puisque c'est un mot à la mode – transparentes.

**Question de Yves BERTHELOT**

*J'ai une première question pour Michel Roussin : pourriez-vous clarifier votre propos sur le rôle des entreprises. Il y a à peu près trois-quatre ans, la communauté internationale espérait que les entreprises allaient contribuer au financement des infrastructures, qu'il s'agisse de l'eau, ou d'énergie. Or, je ne suis pas sûr que cela soit possible. Beaucoup d'entreprises affirment qu'elles aident les opérateurs du réseau à construire les réseaux mais qu'elles ne prennent pas la charge*



*et le risque du financement de ces structures. Pourriez-vous me donner votre point de vue sur ce sujet.*

*Ma deuxième question s'adresse à Michel Rocard. A travers les exemples qu'il a donnés, j'ai compris qu'il donnait un rôle important à la société civile et aux organisations non gouvernementales, à la fois pour planifier, dénoncer et contribuer. Dans beaucoup de pays, la société civile existe peu, elle est peu structurée et elle n'a pas de droits ni d'ailleurs d'obligations claires. Comment croyez-vous que cela peut évoluer ?*

### **Michel ROUSSIN**

Il n'y a aucune ambiguïté dans ce que j'ai dit : aucune entreprise dans quelque activité que ce soit, n'investit dans le domaine des infrastructures s'il ne s'agit pas d'un projet auquel elle a été associée en amont, si elle ne peut s'adosser à des financements mis en place par des institutions internationales, et si en dernier ressort les gouvernements locaux ne prennent pas un certain nombre de mesures pour préserver les entreprises. Vous ne verrez jamais une des grandes entreprises du BTP français venir construire la prolongation des quais du port de Dakar parce que dans le cadre du NEPAD on a dit qu'il fallait le faire. Les entreprises ne prennent pas ce type de risque. J'ai rappelé les conditions dans lesquelles les entreprises participent à ce genre de développement et aux projets du NEPAD. Le secteur privé, toujours disponible et intéressé par cette procédure, attend d'être associé en amont à cette réflexion pour pouvoir, le moment venu, investir et participer au développement de ces infrastructures les plus diverses que je citais tout à l'heure.

### **Michel ROCARD**

La question d'Yves Berthelot est terrible car il est vrai que dans beaucoup de Nations, la société civile n'est pas véritablement définie ni organisée. Si aucune institution ne peut représenter la société civile et prendre part aux discussions, il n'y a pas de projet qui vaille. Il faut

chercher à magnifier les substituts que l'on connaît c'est-à-dire les autorités locales, les municipalités qui sont le b.a.-ba de la société civile, les rassemblements, les corporations et les représentations professionnelles. Dès qu'il y a un intérêt commun parce que l'on fait le même métier on peut créer une assemblée ou quelque chose de ce genre. Je veux toutefois ajouter une considération de plus. L'Afrique est tragiquement divisée, tribalement, ethniquement, linguistiquement, religieusement aussi. Les divisions du colonialisme ont inventé des Etats par le passé dans l'Afrique francophone notamment, ce qui n'a rien arrangé car ces Etats ont cherché une réponse dans une recopie trop fidèle de l'Etat jacobin. Or l'Afrique n'a pas les capacités de développer des Etats à correspondance parallèle au nôtre. Le seul pays qui l'ait à peu près compris et qui en ait fait une décision est le Mali. Bien que sabotée par son administration et ses corps intermédiaires, la décision de décentralisation profonde du Mali a abouti à la création de sept cent deux communes, Bamako comprise. En confiant aux communes la responsabilité d'édifier les services publics de base, l'éducation, la santé, le Mali vient d'échapper aux normes hygiéniques ou architecturales beaucoup trop strictes des plans conformes aux Nations Unies, qui ne correspondent pas du tout aux capacités locales. Le paiement de l'impôt ne peut en effet être remplacé par des journées de travail pour construire un chemin qu'au niveau communal. Dans nos normes occidentales, nous parlerions d'esclavage, tandis qu'au niveau local, c'est une solution pragmatique qui satisfait la population concernée. Je pense que l'Afrique a besoin de décentralisation et que nous lui rendons le pire des services en traitant les Etats africains comme s'ils étaient capables de répondre aux mêmes services et aux mêmes normes que nous.

### **Une intervenante**

Outre mes fonctions au sein de l'OPDA, Organisation des Premières Dames d'Afrique, je suis conseillère spéciale du président de la République du Gabon sur les questions humanitaires. Ma remarque concerne l'équilibre hommes-femmes pour l'accès à l'eau. Je voudrais dire au ministre du Niger que les hommes pourraient très bien aller

chercher eux aussi l'eau au puits au lieu de prendre une co-épouse pour excuse.

C'est vrai que dans les problèmes d'accès à l'eau, on parle toujours des problèmes du Sahel, mais on ne parle pas du problème particulier du Gabon et de l'Afrique Centrale, qui est au contraire une trop grande abondance d'eau de pluie qui n'est pas récupérée. Parmi les problèmes d'eau, vous avez cité le gaspillage. Nous connaissons un gaspillage énorme car nous ne savons pas récupérer les eaux de pluie. Je n'ai pas entendu une seule fois parler d'un projet concernant la récupération des eaux de pluie dans des pays comme le nôtre, notamment dans les zones rurales. Est-ce une solution possible pour notre pays ?

Ma deuxième remarque s'adresse à Michel Rocard et concerne les micro-projets face à « Afrique Initiatives ». Je voudrais savoir si cela peut concerner des ONG.

### **Michel ROCARD**

Je commence par la deuxième question. Hélas, « Afrique Initiatives » est une toute petite structure et maintenant que nous sommes au bout de notre capital, nous ne pouvons plus créer de nouvelles entreprises. Malheureusement le développement est synergique, et on ne peut se lancer dans l'idée du capital-risque pour faire émerger les toutes petites entreprises, formalisées et fiscalisées, si on ne peut pas rendre les parts. Nous sommes donc en train de changer de formule. Si nos actionnaires sont d'accord pour une formule 20 % de prise de participation et 80 %, il y aura place pour des projets, notamment concernant l'eau à condition qu'ils soient petits.

Votre première question est beaucoup plus importante. Je ne sais pas si Michel Roussin est compétent pour y répondre, moi pas. Mais Pierre-Frédéric Ténière-Buchot qui est le plus à même d'y répondre va aborder ce sujet cet après-midi.

# La nécessaire mobilisation des acteurs

## *La mobilisation des acteurs de l'eau*

**Pierre-Frédéric TÉNIÈRE-BUCHOT** : gouverneur du Conseil mondial de l'eau, membre de l'Académie de l'Eau, vice-président du programme Solidarité Eau

### *L'eau : un nouveau partage entre les acteurs*

L'eau est aussi variée que la vie qu'elle permet. Qu'il s'agisse d'irrigation agricole, d'élevage et d'habitat rural, d'usages domestiques urbains et industriels, de production d'énergie (hydroélectricité), de navigation, du tourisme côtier ou fluvial, de pêche ou de protection de la nature, le nombre et la diversité des acteurs se confondent avec les innombrables façons d'utiliser l'eau puis de la rejeter, polluée, dans le milieu naturel.

L'eau est donc un lien entre les hommes, occasion de tension et de conflits lorsqu'elle est rare ou que sa qualité est dégradée par des usages antérieurs malencontreux. Mais c'est aussi une possibilité de partage et de solidarité devant des catastrophes (inondations, sécheresses, événements climatiques ou écologiques extrêmes). Plus positivement, cette entente entre les hommes peut aussi simplement résulter d'une

bonne gestion respectueuse de l'environnement et des capacités économiques des usagers.

Cette dernière forme de relation idéale que les hommes peuvent entretenir avec l'eau est désormais communément appelée gouvernance. La gouvernance est l'ensemble des relations politiques et sociales et des règles juridiques et économiques qui lient entre eux les usagers de l'eau, usagers individuels, agriculteurs, industriels (mais aussi pêcheurs, associations, sportifs, etc.) aux industries et services de l'eau et de l'assainissement d'une part, aux pouvoirs publics centraux et locaux d'autre part. La gouvernance est donc un système d'organisation éminemment triangulaire qui met en présence le grand public et tous les usagers avec le secteur privé des constructeurs et des opérateurs ainsi qu'avec le secteur public des administrations et des collectivités. La gouvernance n'est donc ni le « marché » au sens usuel du terme, où seuls les usagers et opérateurs sont en présence, l'Etat jouant un rôle d'opérateur plus ou moins lointain ; ni la « gestion publique » où des assujettis discutent avec des fonctionnaires et des agents de services publics qui décident de tout.

Cette nouvelle répartition des pouvoirs de l'eau exige des compromis plus nombreux passés entre tous les acteurs concernés puisque la transparence des projets futurs et de la gestion courante est plus grande. En effet, avec la gouvernance, l'information est plus difficile à cacher et à retenir en vue d'un usage exclusif par telle ou telle catégorie d'acteurs. Les accords obtenus sont donc acceptés comme viables (la traduction en français du mot *sustainable*), ce qui rend le développement « durable » (le mot qui a été choisi en français), c'est-à-dire valable pour une certaine période de temps parmi les acteurs. L'élément essentiel est l'accord et non sa durée qui n'en est que la conséquence.

### ***Les acteurs mondiaux***

Cette approche globale des usagers et gestionnaires de l'eau se retrouve dans l'organisation tous les trois ans du Forum mondial de l'eau par le pays hôte (successivement : le Maroc en 1997, les

Pays-Bas en 2000, le Japon en 2003, et ce sera le Mexique en 2006) en collaboration avec le Conseil mondial de l'eau. ([www.worldwatercouncil.org](http://www.worldwatercouncil.org))

Un tel évènement mondial rassemble un très grand nombre d'acteurs (plusieurs milliers à chaque fois) d'origines très diverses depuis le citoyen de base jusqu'à des chefs de gouvernement, avec une palette de connaissances allant de l'expert en hydrologie au militant convaincu mais parfois ignorant.

Trois manifestations se déroulent simultanément à l'intérieur de la semaine qui comprend le 22 mars (désigné comme le « jour de l'eau » par les Nations Unies) :

- le Forum de l'eau proprement dit qui rassemble essentiellement des scientifiques et experts de l'eau. C'est un colloque classique avec des conférences et des débats ;
- la Conférence ministérielle de l'eau à laquelle participent 120 à 150 pays (la planète en compte un peu moins de 200) pour tirer les conclusions du Forum et émettre des recommandations à l'usage des divers pouvoirs publics nationaux ;
- une « Fête de l'Eau » (*Water Fair*) vouée à la sensibilisation et à la participation du grand public.

Ce dernier élément est sans doute le plus original car le plus proche de la notion de gouvernance. Il mélange tout le monde, force les experts et les politiques à expliquer simplement des questions souvent complexes, à faire découvrir avec un certain succès la difficulté des problèmes à de nombreuses personnes (y compris des journalistes) qui n'y avaient jusqu'alors pas tellement réfléchi. Organisé par le Secrétariat international de l'eau ([www.i-s-w.org](http://www.i-s-w.org)), la « Fête de l'Eau » est un évènement concret au service d'une nouvelle forme de gestion (mélanger les spécialistes et les non-spécialistes) grâce à laquelle un transfert politique de connaissances et d'exigences peut être effectué entre les divers acteurs de l'eau.

***Des acteurs à ne pas oublier : les financiers***

L'analyse de la valeur de l'eau montre le poids extrêmement important des financiers et des banquiers publics et privés pour déterminer cette valeur.

Si l'on appelle 100 le coût global de l'alimentation en eau potable, de l'évacuation des eaux usées et de leur traitement, plus de 50 correspondent le plus souvent à des remboursements d'emprunts et au paiement d'intérêts. L'autre moitié est essentiellement composée pour les deux tiers par le coût des tuyaux, le sixième restant étant consacré à d'autres dépenses techniquement plus complexes (procédés de traitement, pompes, etc.).

Pour ceux qui ont la charge de monter une opération hydraulique, l'approche financière est donc un souci beaucoup plus important que des études techniques très poussées, certes nécessaires au moment de la réalisation finale, mais superflues au moment du montage décisionnel du projet.

L'eau, l'assainissement n'attirent pas les financiers tant publics que privés : trop de risques, des délais trop longs, une rentabilité médiocre quand on la compare à celle d'autres flux (énergie, télécommunications). Ces acteurs sont donc absents des réunions préparatoires le plus souvent, qu'il s'agisse d'études (leur montant trop faible ne les intéresse guère) ou d'avant-projets d'infrastructures (les risques, trop grands, les rendent particulièrement prudents)

A l'occasion de la préparation du 3<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau de Kyoto en mars 2003, une étude sur ce sujet a été confiée à un groupe de financiers mené par Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international. Ses conclusions de doubler notamment l'aide internationale pour l'eau, ont été reprises par le G8 à Evian en juin 2003 et sont cohérentes avec la réalisation effective des deux Objectifs de développement du Millénaire concernant l'eau : diminuer de moitié d'ici 2015 la population n'ayant pas accès à l'eau et/ou ne disposant pas de dispositif d'assainissement de base. Un prolongement

de ce rapport, plus aisé à comprendre, a fait l'objet d'une publication récente.

Vis-à-vis des acteurs de l'eau et du rôle qu'ils doivent jouer, la recommandation principale à avancer est de vérifier chaque fois que cela est possible que les acteurs nécessaires à une décision sont bien présents au début du processus qui doit conduire à cette décision. En particulier, ce n'est pas lorsque toutes les études sont terminées qu'il faut chercher à convaincre ceux qui vont les garantir et les financer. L'expérience montre que c'est plutôt l'inverse : trouver les bons partenaires permet d'entreprendre plus tard des études auxquelles, dans ce cas seulement, des suites concrètes sont données. Cette observation est à méditer. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une technique de gestion bien connue : la « roue de *Deming* » : *plan-do-check-act* ou encore planifier-réaliser-vérifier-corriger qui consiste tout simplement à mettre les bœufs (la force motrice) avant la charrue (l'objet technique) et non pas l'inverse. L'art du labourage (le système de gestion utilisé pour contrôler) et les conséquences pour le laboureur (la conduite des ressources humaines) viennent ensuite naturellement.

### ***Prendre en considération les acteurs de terrain***

Une attitude peu traditionnelle, pour ne pas dire révolutionnaire, du rapport Camdessus est de préconiser un renversement complet de l'ordre selon lequel les décisions sont prises pour mener la politique de l'eau. Au système hiérarchique habituel (*top-down*) où quelques-uns décident pour la plupart, sans que ces derniers comprennent quelque chose et surtout voient des réalisations concrètes être effectuées à leur profit, il est suggéré de faire place à un système décisionnel partant du terrain (*bottom-up*) pour être appliqué et non initié au niveau supérieur de l'Etat ou des institutions financières internationales.

L'eau est un bien local, utilisé localement. On ne peut la transporter sur de longues distances, pas plus de cent kilomètres en pratique, sans accroître considérablement son coût d'usage. L'eau façonne l'aménagement du territoire, qu'elle soit présente ou absente. A cha-



que territoire cohérent sa politique de l'eau en quantité et qualité, et non pas une politique globale.

Confier à la population locale la gestion des eaux est un acte de décentralisation qui apparaît plus efficace que de concentrer les pouvoirs techniques, administratifs et financiers dans un lieu isolé, éloigné des réalités locales tant matérielles que culturelles et psychologiques. Pour bien gérer l'eau, il convient d'impliquer ceux qui l'utilisent. Cette implication ne peut pas, l'expérience l'a montré à l'envi partout dans le monde, être décrétée dans les hautes sphères gouvernementales ou internationales, mais provenir d'en bas, à l'échelle des usagers de base.

On doit ici insister sur le rôle éminent que peuvent jouer des associations de terrain, comme par exemple les associations d'usagers, de consommateurs, de quartier, familiales, confessionnelles, de protection de l'environnement, l'essentiel étant qu'elles soient représentatives des intérêts locaux de l'eau. Ces mouvements associatifs sont les meilleurs relais entre les diverses formes socioprofessionnelles, culturelles et d'âges de la population. On ne doit pas les confondre avec les grandes associations mondiales qui sont adaptées à la politique *top-down* des institutions internationales, gouvernementales, industrielles et de communication auxquelles elles s'opposent et s'adressent.

Un assez bon exemple d'action associative non gouvernementale de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau est le programme Solidarité Eau (pS-Eau) qui s'efforce de développer les initiatives et la responsabilité locales.

Un tel renversement des habitudes d'organisation et de management de l'eau n'est pas aisé et prendra du temps et aura des conséquences financières sur l'emploi de l'épargne populaire, le système de garantie des opérations de construction de nouvelles infrastructures et de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement. Il touchera également les dispositifs de contrôle de l'usage des fonds et de lutte contre la corruption. Mieux vaut néanmoins prendre du temps avec l'espoir de réussir à fournir l'eau potable, à éliminer la pollution, que de ne pas en prendre en sachant et en constatant que rien ne fonctionne comme c'est à peu près le cas général aujourd'hui.

### ***Rendre sympathiques les acteurs de l'eau***

L'eau, bien rare et indispensable, est souvent à l'origine de conflits. Comme chacun sait, « riverain » et « rival » ont la même racine. Plaider pour une gestion de l'eau par et sur le terrain ne doit pas exclure ces difficultés. Souvent les égoïsmes et l'ignorance attisent les passions et dévorent une forme de sagesse collective d'un bon usage de l'eau.

Savoir gérer les conflits est d'autant plus aisé qu'ils ont été prévenus. Plusieurs réponses existent à cet égard, la plus connue et probablement la plus efficace est ce qu'on appelle en français le renforcement institutionnel, en anglais *capacity building*. C'est, en quelques mots, l'art de gérer l'eau à la fois sur le plan économique (tenir des comptes transparents), le plan technique (entretenir le matériel), le plan administratif (équilibrer les relations avec les institutions d'une part et le public des usagers d'autre part) et enfin la gestion des ressources humaines (motiver le personnel du service de l'eau). Chacune de ces quatre tâches est essentielle. Qu'il en manque une et tout s'arrête. Les deux dernières font plus appel à des talents relationnels et de capacité à gérer des hommes tandis que les deux premières se basent sur des connaissances (gérer des chiffres et des techniques). Il ne faut pas séparer ces deux aspects mais chercher au contraire à sans cesse les mettre en rapport de sympathie. C'est là probablement le secret d'une bonne politique locale de l'eau : emmener les comptables et les ingénieurs sur le terrain et dans les réunions publiques pour qu'ils restent conscients des attentes des usagers ; mais également intéresser ces derniers aux contraintes scientifiques, techniques et économiques pour leur éviter de rêver l'impossible. Sans cesse expliquer, toujours écouter est la base du renforcement institutionnel qui, lui aussi, doit se faire sur le terrain, au milieu des acteurs et non pas sous la forme d'un manuel (*guidelines*) rédigé dans le confort de bureaux lointains.

Le rôle des scientifiques est ici à souligner en tant qu'acteurs bienveillants, intermédiaires entre le monde de la connaissance technique et économique et celui des réalités sociales et politiques. Chacune de ces deux grandes catégories doit apparaître crédible aux yeux de l'autre. Les scientifiques peuvent assurer cette jonction si l'on fait appel à

eux, non pas comme référents décisionnels mais comme passeurs d'informations. Comme pour d'autres jeux, ces arbitres de l'eau sont des acteurs indispensables au bon déroulement de l'action.

### ***En conclusion***

La mobilisation des acteurs de l'eau commence au moment où l'on accepte de les rassembler, toute catégorie confondue, sans exclusion ni omission.

L'eau c'est la vie, c'est-à-dire quelque chose de positif, de dynamique et de joyeux. Le problème est suffisamment grave pour tous pour que l'on ne s'ennuie pas quand on le traite. Mobiliser les acteurs est un métier qui consiste à les rendre entreprenants, responsables et gais. Sans ce nécessaire enthousiasme aucun progrès ne sera constaté.

L'eau pure est rare et coûteuse. Parmi les acteurs, les financiers sont indispensables à toute réalisation durable. Sans eux, rien ne se fait. Avec eux, des contrôles permanents et des améliorations constantes doivent être développées afin d'instaurer une confiance lucide et non aveugle.

La volonté des acteurs de terrain est à privilégier par un renversement de la hiérarchie décisionnelle. C'est la demande locale qui doit diriger l'offre globale et non l'inverse. Les associations de terrain et des arbitrages opérés par des scientifiques neutres et bien disposés devraient permettre de faire progressivement apparaître de tels changements institutionnels.

De l'eau pour tous, partout et à toute époque est l'indicateur d'une société bien organisée, où il fait bon vivre.

### ***La place des acteurs non gouvernementaux : l'exemple de Action contre la faim***

**Benoît MIRIBEL** : directeur général de *Action contre la faim*

Dans sa lutte contre la malnutrition, *Action contre la faim* a été confrontée au problème de l'eau dans des pays où les populations sont très défavorisées. En effet, monter un centre nutritionnel n'a pas de sens si l'eau est absente. Au fil du temps, notre organisation s'est donc spécialisée dans la question de l'eau, et particulièrement dans les installations peu onéreuses qui consistent soit à récupérer les eaux de surface, soit à faire du captage de sources, de réseaux gravitaires. L'eau de pluie que l'on récupère est également traitée avant d'être redistribuée. Pour le captage des eaux souterraines, nous nous sommes spécialisés depuis une dizaine d'années dans les forages, en partenariat notamment avec une entreprise privée thaïlandaise. Nous avons développé les premières foreuses mobiles qui s'adaptent particulièrement bien au cadre de l'action humanitaire et que de nombreuses ONG se sont procurées aujourd'hui. *Action contre la faim* en possède environ 25 qui tournent dans les 40 pays où elle intervient car ces foreuses ont l'avantage de pouvoir être transportées rapidement dans des situations d'urgence. La réalité de l'action humanitaire aujourd'hui est donc de coupler le problème de la faim avec celui de l'eau.

Dans ce domaine nous avons deux approches : l'accès à l'eau et l'accès à l'assainissement. Ce dernier aspect, dont nous n'avons pas assez parlé jusqu'ici, est pour nous une priorité dans beaucoup de pays. Kofi Annan le rappelait au sommet de Johannesburg, ce sont 10 000 personnes qui meurent chaque jour de maladies conséquentes à une consommation d'eau non potable. Ainsi, quand on aborde le sujet de l'accès à l'eau il faut savoir si l'on parle seulement d'un accès à l'eau en tant que tel ou si l'on parle de santé publique. Pour *Action contre la faim* qui intervient dans des pays où les problèmes de la faim et de l'eau sont indissociables, l'enjeu est véritablement la santé publique. Les missions de notre organisation ne consistent pas seulement à fournir de la nourriture, mais également une eau saine, un environnement sain afin que chaque individu puisse retrouver sa dignité et son autonomie.

Pour ne pas se cantonner à la logistique, il ne faut donc pas occulter cet aspect de santé publique sans toutefois exclure le problème de l'accès à l'eau. L'accès à l'eau est effectivement un facteur pénalisant pour le développement économique local qui peut entraîner une insécurité alimentaire et provoquer de grands déplacements de population.

En ce qui concerne le financement des équipements que j'ai évoqués, nous recevons principalement le soutien de partenaires publics, de gouvernements dans le cadre de contrats d'opération. Contrairement à ce que pense bon nombre de personnes, nous ne percevons aucune subvention. Les contrats d'opération passés avec ECHO, l'Union européenne, ou tel gouvernement concernent des programmes précis pour des durées définies. *Action contre la faim* doit justifier ses actions ou rembourser en euros, en dollars le cas échéant.

Nous recevons également des financements privés qui pour l'instant viennent exclusivement de donateurs particuliers. Malheureusement peu d'entreprises nous financent, même si je suis ici aujourd'hui parce qu'il y a eu des premières démarches intéressantes avec Veolia. Les donateurs particuliers restent les plus sensibles à notre action. Le 22 mars de cette année, notre campagne de communication pour la journée mondiale de l'eau reposait sur une affiche qui montrait un gobelet dans le désert accompagné d'une petite pancarte sur laquelle était écrit : « de l'eau pour manger ». Cette campagne d'affichage a été couplée avec un événement de rue qui consistait à placer sur le toit des voitures, dans certains quartiers de Paris, deux pipettes, l'une contenant de l'eau claire et l'autre de l'eau trouble. Ces deux pipettes étaient accompagnées d'un papier qui expliquait qu'un milliard de personnes dans le monde avait accès à une eau avec laquelle on ne voudrait pas même laver sa voiture. Cette campagne a provoqué de nombreuses prises de conscience chez le grand public car elle présentait le problème de l'eau sous son aspect concret et non pas misérabiliste.

Il faut également préciser que le prix de l'eau ne comprend pas seulement le coût de réalisation d'un ouvrage. En effet, un puits ou un forage, même dans une zone rurale de petite échelle, ne sont viables que s'ils sont entretenus.

Il faut donc rémunérer une personne soit en espèces soit en nature pour assurer la maintenance des ouvrages mis en place.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer l'objectif de 2015 dans la mise en place de l'accès universel à l'eau potable. Notre souci en tant qu'ONG n'est pas de trouver les moyens d'atteindre cet objectif mais de décider quelles sont les populations que nous allons privilégier dans le cadre de notre action. Nous souhaitons pour notre part que les populations les plus vulnérables, c'est-à-dire celles qui vivent dans les environnements naturels les plus hostiles, soient aussi prises en compte. On ne peut évidemment pas remettre en question les logiques de marché, les logiques publiques nécessaires pour encadrer cette action ni les logiques d'assistance. L'humanitaire doit assister et non perfuser. Notre but est de redonner l'autonomie aux populations auxquelles nous venons en aide. Il serait peut-être intéressant à l'issue de ce colloque de prendre des engagements, d'établir des plans d'action entre les différents acteurs dans la perspective de l'échéance de 2015, afin d'avancer en réseau.

***La place des acteurs non gouvernementaux : l'exemple du programme Solidarité Eau***

**Thierry VANDEVELDE** : secrétaire du programme Solidarité Eau

Le directeur du pS-Eau, du programme Solidarité Eau, Pierre-Marie Grondin n'a pu se déplacer ici à Libreville. Il m'a délégué le soin, en tant que membre du bureau et secrétaire de l'association, de vous présenter le pS-Eau, les appuis et les aides que cette structure peut apporter aux divers acteurs de la solidarité et de la coopération dans le domaine de l'eau et d'expliquer le combat que mène cette association, depuis des années pour que les budgets consacrés à l'eau et à l'assainissement pour les pays du Sud soient substantiellement accrus.

Le programme Solidarité Eau est tout d'abord un formidable réseau de partenaires, d'acteurs, de professionnels de différents champs de compétence tous animés par la ferme volonté d'aider, d'appuyer, les pays du Sud qui sont confrontés à de graves problèmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

PS-Eau est né en 1984, de la volonté, à l'époque, de ministres européens de l'environnement d'accroître la coopération dans le domaine de l'eau.

Aujourd'hui pS-Eau, rassemble des représentants des pouvoirs publics (ministères de l'Ecologie et du Développement durable, Affaires étrangères, notamment), des collectivités territoriales (communes ou syndicats d'eau), des associations de solidarité internationale et des ONG, des organismes professionnels et des opérateurs privés du secteur de l'eau.

pS-Eau n'est pas un opérateur de terrain mais plutôt un fonctionnement en réseau avec pour but de :

- promouvoir la coopération dédiée à l'eau,
- faciliter les initiatives locales de solidarité internationale par l'animation d'un réseau d'acteurs,

- réunir l'ensemble des organismes impliqués et de rapprocher les compétences,
- professionnaliser la coopération non gouvernementale et décentralisée.

Ce sont les partenaires et les membres du réseau qui conduisent des projets et qui échangent leurs expériences au sein du programme, avec l'appui d'organismes spécialisés selon les thèmes ou les régions concernés.

Les programmes d'action de pS-Eau sont des grands thèmes d'action et de réflexion comme par exemple :

- eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres,
- gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain,
- migrations et co-développement,
- genre et eau.

Ce sont également des thématiques régionales comme par exemple :

- le bassin du fleuve Sénégal (région de Kayes Mali, Sénégal),
- les pays du Mékong,
- le bassin méditerranéen,
- Madagascar.

pS-Eau c'est aussi des outils d'échanges de l'information :

- un serveur *web* : [www.pseau.org](http://www.pseau.org),
- un annuaire des organismes et personnes-ressources,
- des fiches actions,
- des publications,
- l'organisation de débats à Johannesburg, Kyoto par exemple.

Après cette brève présentation de la structure de notre organisation, je voudrais aborder quelques-uns des thèmes auxquels nous sommes, tous, aujourd'hui confrontés en matière d'accès aux services de l'eau et de l'assainissement.



Je n'évoquerai que très brièvement, car cela a déjà été souligné, le double défi auquel nous avons à faire face et qui porte à la fois sur la ressource en eau et sur l'accès à l'eau, sur ce que l'on peut appeler le grand cycle de l'eau (celui de la nature) et le petit cycle (celui des usages).

Les pressions sur la ressource en eau ne cessent de s'accroître : il faut desservir aujourd'hui 10 fois plus de consommateurs qu'il y a deux siècles, alors que 90 % des rejets domestiques ne sont pas traités et polluent gravement les ressources disponibles. D'ici 2025, la consommation domestique augmentera d'environ 40 % et la consommation pour l'irrigation de 17 % (soit 70 % des prélèvements).

Cette tension est particulièrement sensible dans les pays du pourtour méditerranéen et sur l'ensemble du continent africain, dont la population qui a triplé en 50 ans devrait doubler d'ici 45 ans.

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,6 milliards celles ne disposant pas d'assainissement.

La communauté internationale s'est donné comme objectifs de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau (cible particulière de l'Objectif du Millénaire pour le développement N° 7 – Assemblée générale des Nations Unies, New York, septembre 2000) et à l'assainissement (sommet mondial du développement durable, Johannesburg, septembre 2002).

Ce double défi est considérable : la croissance démographique implique de desservir, d'ici 2015, 1,6 milliard de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement dont respectivement 400 et 410 millions de personnes en Afrique.

Atteindre ces engagements nécessiterait 735 milliards US dollars d'investissement (49 milliards US dollars par an), soit plus de 10 fois

le montant de l'aide publique au développement consacrée au secteur de 1996 à 2000.

La France a annoncé le doublement de son aide dans le secteur de l'eau, particulièrement en Afrique. L'effort à faire est considérable et suppose une inversion de la tendance actuelle par rapport à la décennie 1990-2000.

Les moyens mis en œuvre par l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau sur la période 2001-2003 paraissent importants : 268 millions d'euros par an consacrés à l'eau (dont 166 en Afrique) et 165 millions consacrés à l'eau potable et l'assainissement (dont 108 en Afrique).

Mais ces chiffres ne sont pas à l'échelle du problème puisqu'ils ne représentent qu'environ 1 % des Objectifs du Millénaire.

Par ailleurs, le doublement de l'aide n'aura d'effet que s'il s'accompagne d'amélioration de la gouvernance, priorité du NEPAD.

Les acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale disposent de compétences anciennes et reconnues couvrant l'ensemble du secteur, de la mobilisation de l'eau brute à la desserte des populations défavorisées, en encourageant l'élaboration de politiques nationales de l'eau, la gestion intégrée des ressources, les multi-partenariats et l'implication des acteurs locaux.

Je voudrais citer deux exemples particulièrement efficaces de coopération décentralisée en accompagnement d'une politique de décentralisation : le partenariat avec la ville de Niafunké dans la région de Tombouctou (Mali) et la coopération engagée depuis plus de 20 ans par la ville de Montreuil dans le cercle de Yélimané (région de Kayes, Mali).

Avant de conclure cette intervention, je souhaiterais aborder une idée qui est chère aux membres du pS-Eau et à toutes les personnes qui s'impliquent sur le terrain. C'est la question de la possibilité du financement des actions de solidarité à partir des budgets de l'eau et de

l'assainissement, autrement dit la question du centime de l'eau et de la proposition dite « Oudin ».

***Le constat est noir. La situation préoccupante***

A dix mois de l'évaluation à mi-parcours de l'atteinte des Objectifs du Millénaire par les 101 chefs d'Etat signataires du plan d'action de Johannesburg, les dernières publications de l'observatoire OCDE sont implacables : l'aide officielle dédiée à l'eau, après avoir atteint un pic de 2,7 milliards US\$/an en 1997, n'a cessé de chuter depuis, pour atteindre à peine 1,4 milliard US\$ en 2002, entraînant les investissements privés dans cette chute.

En France, l'absence de base juridique quant aux possibilités de financement de la coopération décentralisée sur les budgets eau et assainissement des communes françaises ou sur celui des agences de l'eau a conduit l'Etat et de nombreuses collectivités à suspendre tout programme de coopération dans le domaine de l'eau. Cette situation pourrait gravement compromettre le respect des engagements français, européens et internationaux, adoptés par les plus hautes autorités impliquées.

Pourtant de très nombreuses collectivités et maîtres d'ouvrages d'eau et/ou d'assainissement souhaitent s'impliquer. Il est donc urgent de légaliser cette possibilité de financer des actions dans les pays du Sud à partir des budgets eau et assainissement des communes volontaires du Nord.

Le Sénat français a ouvert la voie et a adopté le 22 juin dernier à l'unanimité une proposition de loi portée par le sénateur Jacques Oudin qui autoriserait les communes et agences de l'eau à affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement au soutien de telles actions de solidarité internationales.

Cette proposition de loi, qui vise à démultiplier les opérations de coopération décentralisée, elles-mêmes leviers d'autres sources de financement, n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour de la commission

des lois de l'Assemblée nationale. Elle constitue pourtant une opportunité unique, qu'il faut soutenir, tant pour les bénéficiaires du Sud que pour l'ensemble des partenaires associatifs de notre coopération sur l'eau, dont la pérennité est menacée à court terme par les gels budgétaires successifs de l'Etat et l'arrêt de programmes décentralisés comme celui de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Je crois, et cela sera ma conclusion, qu'une des pistes de progrès réside dans cette coopération décentralisée, non plus coopération froide d'Etat à Etat qui a clairement montré ses limites mais coopération d'hommes à hommes, de collectivités à collectivités seules garantes d'efficacité et de pérennité.

### *Le rôle de la Banque mondiale*

**Paul NOUMBA UM** : division finance et secteur privé de l'Institut de la Banque mondiale

Je vous remercie de l'opportunité qui m'est offerte de pouvoir vous dire en quelques mots ce que fait la Banque mondiale en matière d'accès à l'eau. Nos responsabilités se limitent au cadre de l'Institut de la Banque mondiale qui est en charge de la formation et des programmes de renforcement de capacité de la Banque mondiale auprès des pays clients. Au niveau de la Banque mondiale, d'autres responsables traitent directement avec les gouvernements. Je veux vous rappeler en quelques mots ce que la Banque mondiale a fait dans le domaine du développement des infrastructures depuis plus de cinquante ans, c'est-à-dire depuis sa création. Son action a connu trois phases.

La première phase s'étend des années 1950 aux années 1980. Pendant cette période, la Banque mondiale a essentiellement prêté aux entreprises publiques. A la fin des années 1980, en constatant qu'aucun progrès n'avait été réalisé, nous nous sommes détournés de cette voie pour engager une nouvelle étape privilégiant essentiellement la privatisation. L'Etat se consacrait à la mise en œuvre et à la mise en place d'un environnement favorable au développement des affaires, au développement des investissements privés, ce qui se traduisait par la délégation d'un certain nombre de ses fonctions régaliennes à des agences de régulation. Ce fut l'opinion dominante depuis le début des années 1990 jusqu'aux années 2000-2002. Le constat une fois de plus au terme de ce processus est que les progrès réalisés sont certes perceptibles, mais insuffisants. Le secteur privé ne peut donc pas parvenir seul à réaliser les Objectifs du Millénaire.

En moyenne, dans les secteurs d'infrastructure, que sont les transports, l'électricité, l'eau, l'assainissement, les télécommunications, le secteur privé n'a pris en charge qu'entre 10 et 30 % des investissements. Dans la plupart des pays, ce sont toujours les financements publics qui ont été essentiellement mobilisés. La privatisation ayant rencontré ses limites, il devient donc nécessaire de renforcer le parte-

nariat public-privé pour accompagner la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire.

***Comment la Banque s'est organisée pour accompagner cette mise en œuvre ?***

En 2003, le conseil d'administration de la Banque mondiale a adopté un plan d'action stratégique pour le développement des infrastructures. Dans la première phase les investissements dans les infrastructures étaient soutenus par la Banque mondiale, à travers d'importantes sommes qu'elle consacrait à ce secteur dans les différents pays en développement.

Au cours de la seconde phase, il y a eu un rétrécissement des prêts de la Banque mondiale consacrés aux pays en développement pour développer des infrastructures. Des politiques d'ajustement structurel ont conduit dans un certain nombre de pays en Afrique, en Amérique latine, en Asie, les gouvernements à ne plus investir dans ces secteurs.

On constate à la fin des années 1990 que, y compris pour la Banque, ce n'était pas un choix tout à fait heureux. Les pays n'ont pas investi parce que les prêts dans ce domaine étaient relativement diminués.

En 2003, le conseil a donc décidé de relancer les investissements dans les infrastructures avec la participation de la Banque mondiale. Ce plan d'action est aujourd'hui en cours. En 2003-2004, il s'est traduit par une enveloppe de financement mobilisé de l'ordre de 6,5 milliards de dollars. Sur cette somme, 3,2 milliards de dollars ont été consacrés au domaine de l'eau dont environ 1,5 milliard de dollars d'enveloppe financière destinée au financement des infrastructures.

***Les collectivités locales deviennent un passage obligé***

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire, il ne faut pas seulement des investissements, il faut également assurer leur pérennité. Pour cela, des institutions compétentes doivent être en mesure d'assumer la participation effective de la population dans ces programmes. Hormis

l'eau et l'électricité, il s'agit essentiellement de services de consommation locale. Or les collectivités territoriales n'ont à ce jour pas la possibilité d'accéder au financement d'un organisme comme la Banque mondiale, en raison de la charte qui régit cette institution. En pratique, il faut d'abord prêter au gouvernement pour qu'ensuite celui-ci puisse rétrocéder le prêt à la collectivité. Nous sommes actuellement en train d'examiner au sein de la Banque la possibilité de prêter directement aux collectivités. Je suis personnellement conscient qu'il faut renforcer le rôle des collectivités et leur donner les moyens de leurs actions pour pourvoir aux besoins soulignés par mes prédécesseurs.

Les collectivités elles-mêmes doivent donc être désormais renforcées en matière de capacités. Sont-elles aujourd'hui en mesure de gérer des projets ? Sont-elles en mesure de présenter des projets d'investissements, des projets d'infrastructures ? Il existe tout un travail de préparation de ces collectivités qui, à mon avis, n'a pas été réexaminé jusqu'à présent et qu'il vaut mieux commencer à réexaminer pour que les prêts atteignent véritablement les bénéficiaires. Les collectivités territoriales et les grandes villes sont aujourd'hui devenues le passage obligé. Il est donc important de les rendre actives dans ce processus en les dotant de personnel qualifié et d'instruments de gestion leur permettant d'assumer ce rôle.

### ***La participation des consommateurs au recouvrement des coûts***

Dans ce domaine, les progrès ne peuvent être réalisés rapidement que si les collectivités et les populations sont préparées à cette logique. Face à la nécessité d'assurer un recouvrement des coûts, la question n'est plus au recouvrement total des coûts mais tout de même à un recouvrement partiel de ces coûts auprès des consommateurs.

Le seuil au-dessus duquel le recouvrement sera exigé doit, à mon avis, se décider au niveau des élus et des gouvernements. Quand on investit dans des tuyaux pour raccorder les gens en eau, si les ménages ne paient pas leurs factures, si les administrations ne paient pas, quelqu'un d'autre est obligé de payer pour eux.

La question de la tarification est tout à fait fondamentale pour assurer le recouvrement des coûts. Recouvrement ne veut pas dire que tous les utilisateurs paient. Cela signifie seulement qu'un certain nombre de consommateurs doit réellement payer au niveau du coût du service rendu. Il faut mettre en place dans le même temps des mesures appropriées qui permettent néanmoins d'assurer l'accès au service à une catégorie d'utilisateurs bien identifiée.

### *En conclusion*

Le travail actuel de la Banque consiste à traiter l'ensemble de ces questions. Nous sommes conscients des difficultés que nous rencontrons et nous essayons d'adapter notre approche au fur et à mesure que nous avançons. L'une des conclusions de la Banque est de travailler sur les instruments qui permettent l'éligibilité des municipalités aux financements internationaux. La question subsidiaire est d'amener ces municipalités elles-mêmes à pouvoir être éligibles à cette plateforme. A ce niveau, beaucoup de chemin reste à parcourir, et des assemblées comme le présent colloque doivent être rapidement organisées pour rencontrer les élus qui pourront nous éclairer dans cette discussion.



***Les instruments juridiques propres à favoriser la mobilisation des acteurs***

**Guy CARCASSONNE** : professeur de droit public à l'Université de Paris X Nanterre

La délégation de service public ne peut fonctionner qu'à condition que soit réuni un certain nombre d'éléments extrêmement exigeants. Or, très souvent, on a tendance à les oublier. Je veux dire par là que je rejoins juridiquement ce que Michel Rocard a dit politiquement : l'alliage entre la vision d'intérêt général qu'incarne la personne publique et la qualité de performance qu'incarne l'entreprise privée est intrinsèquement vertueux. Encore faut-il souligner que si poussé que soit cet alliage, si réussi que soit l'amalgame, il est parfaitement insuffisant et cela, à mon avis, rend compte d'un certain nombre d'échecs que cette formule a pu connaître dans des pays étrangers.

***Pourquoi ?***

La personne publique et la personne privée ne sont pas les seuls partenaires. Pour que la délégation de service public facilite par les instruments juridiques appropriés la mobilisation de tous les acteurs, faut-il encore que les acteurs existent et qu'ils soient disponibles, et qu'ils soient effectivement motivés.

***Cela commence par les utilisateurs***

Fondamentalement, tout le monde s'accorde à dire que l'eau a un coût, que ce coût peut être pris en charge par la politique internationale, par le contribuable, par l'utilisateur, par deux ou trois de ces éléments, mais il faut bien qu'il soit pris en charge. Encore faut-il que l'idée même que l'eau a un coût soit acceptée, soit comprise, soit intégrée dans les pays où l'on songe à mettre en place un système reposant sur ce partenariat. Ce n'est pas toujours le cas. Je songe très précisément à l'Argentine qui est un pays où j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'aller. Pour beaucoup d'argentins, l'eau est un bien qui devrait normalement tomber du ciel et ne pas appeler la moindre dé-

pense. Très récemment encore, quelqu'un d'éminemment respectable et fondamentalement sympathique, le président du Brésil Lula disait que l'eau, l'électricité devaient être gratuites. C'est effectivement extrêmement sympathique, sauf que c'est une douce métaphore pour dire que l'eau et l'électricité doivent être payées par quelqu'un d'autre que leurs utilisateurs. C'est un choix politique qui peut se défendre mais qui évidemment ne va pas dans le sens de la prise de conscience des consommateurs et de la responsabilité de leurs comportements.

Il faut donc que non seulement la solvabilité du système soit assurée, mais aussi que des efforts soient déployés pour contribuer à la prise de conscience par les utilisateurs que cette eau a un coût et que, à la mesure de leurs moyens bien sûr, ils en payent au moins une part.

### ***Deuxième acteur : les collectivités locales***

Les collectivités locales sont les partenaires naturels des délégations de services publics. Formellement, théoriquement, ce qui compte c'est qu'il y ait un partenaire public national aussi bien que local. Pratiquement, nous savons tous qu'il faut qu'il soit local. Mais nous savons également que la délégation de service public a toutes les vertus qu'on lui connaît, mais aussi un vice fondamental qui est de se traduire parfois pour des collectivités publiques par une tentation de déresponsabilisation. Le service public pousse jusqu'à l'extrême le terme de délégation. DSP signifie bien délégation de service public et non dépose de service public, de sorte que chacun en a besoin, y compris les entreprises privées. Les collectivités locales jouent véritablement ce rôle activement et ne se bornent pas une fois un contrat signé à faire intégralement confiance à son partenaire privé.

***Troisièmement : le partenaire privé***

Le partenaire privé est évidemment comptable de ses résultats, il apporte sa technicité et ses expériences. Livrées à elles-mêmes, des entreprises, aussi respectables et performantes soient-elles, ne peuvent pas produire les services qui sont attendus d'elles, sans la mobilisation antérieure des deux protagonistes que je viens d'énoncer.

***Quatrièmement : Le juge impartial***

Un quatrième protagoniste souvent oublié joue un rôle fondamental, essentiel : le juge. Dans tout système, mais plus particulièrement dans les systèmes de délégation des services publics, il est essentiel pour la sécurité de l'ensemble des protagonistes qu'il existe un appareil judiciaire qui, en cas de problème ou de conflit, puisse rendre un arbitrage légitime, impartial et reconnu comme tel, sans pour autant que le juge, comme parfois, se trouve instrumentalisé.

Un phénomène dans les années 1990 en Espagne a été très spectaculaire : des systèmes de délégation des services publics donnaient lieu à toutes sortes de contentieux de caractère politique. Il suffisait qu'une commune attribue une délégation à une entreprise pour qu'immédiatement l'opposition communale se porte devant le juge en expliquant que les raisons pour lesquelles la délégation avait été accordée à cette entreprise étaient des raisons fondamentalement illégitimes. Le résultat ultime, c'est que le juge espagnol se trouvait en quelque sorte sommé de se substituer aux collectivités territoriales pour décider qui était le bon prestataire de service public tant dans le domaine de l'eau que dans d'autres domaines. Ainsi, autant la présence du juge est absolument et radicalement indispensable, autant le juge ne doit pas être mis en situation de se substituer aux collectivités territoriales par défaut d'exercice de leur véritable responsabilité locale. En somme, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas deux protagonistes mais au minimum quatre. Il faut des utilisateurs motivés, des collectivités locales vigilantes, des entreprises expérimentées, des juges impartiaux. Ce sont là les quatre conditions minimales.

## ***Débat autour de la nécessaire mobilisation des acteurs***

### **Témoignage de Adamou Namata**

Suite à l'intervention de M. Miribel, directeur d'Action contre la faim, je voudrais donner une illustration du lien entre la santé et l'eau. Il y a quelques années, nous avons réalisé un forage dans le chef-lieu d'une province au Niger. Par la suite, nous nous sommes rendu compte que tous les enfants de cette localité naissaient avec des malformations osseuses. À l'âge de cinq ans, leur taille ne dépassait pas les cinquante centimètres, ils avaient une grosse tête, ils ne grandissaient pas. Nous avons finalement dénombré 596 enfants malformés. Pendant tout ce temps, la population s'entraccusait. Dix ans après, en 1996, quand un étudiant en chimie biologie de la faculté des Sciences s'est intéressé au sujet, on a découvert que c'était l'eau du forage qui contenait une proportion anormale d'une substance qui dépassait les normes définies par l'OMS. Nous avons donc décidé de refaire d'autres forages en profondeur et nous nous sommes aperçu que c'était justement la nappe phréatique qui contenait cette substance. Actuellement, nous sommes en procès avec la FIDH qui a estimé qu'il y a eu homicides involontaires de la part de l'Etat nigérien.

### **Question de Gérard PAYEN**

*Le rapport de M. Camdessus sur le financement de l'accès à l'eau demande aux organismes multilatéraux et bilatéraux de mesurer le nombre de personnes qui bénéficient de leur programme en termes d'accès à l'eau. Est-ce que la Banque mondiale a décidé de rendre public le nombre de personnes qui a accès à l'eau grâce à ses programmes ?*

*La Banque mondiale a-t-elle décidé de rendre public le financement qu'elle mobilise au nom de ses financements propres, ainsi que celui qu'elle est capable d'attirer grâce à ses financements ?*

**Paul NOUMBA UM**

La Banque mondiale, en effet, se dirige vers une mesure non pas en termes d'investissements mais en termes de nombre de personnes qui ont accès à l'eau. Tout n'est pas seulement une question de financement. Il faut également collecter l'information là où elle est, la rassembler et la mettre à disposition. Ce travail de collecte systématique sur la base d'une batterie d'indicateurs au niveau du groupe de travail des Nations Unies a commencé durant l'exercice fiscal 2003-2004. D'ici un an, voire moins, des informations sur un grand nombre de pays seront mises à disposition.

Les rapports plus élaborés qui sont faits sur les indicateurs (accès, accessibilité, potabilité, questions relatives au cadre institutionnel et réglementaire, etc.) seront rendus publics. Les affaires de consolidation doivent disposer de l'échantillon représentatif. Il est cependant assez difficile à ce stade de répondre à la deuxième question en vous donnant un chiffre car jusqu'à une époque récente nous travaillions sur une base projet par projet assez limitée. Depuis maintenant deux ans, nous nous sommes décidés à basculer sur une base de travail programmatique. Nous devons conduire avec chaque gouvernement un programme de trois ans sur le secteur de l'eau. L'essentiel des ressources mobilisées par la Banque doit être canalisé directement au niveau du gouvernement ou être associé aux ressources des autres bailleurs de fonds pour pouvoir légaliser des actions de développement. Sur la base projet sur laquelle nous travaillons aujourd'hui, nous connaissons projet par projet la liste des cofinancements venant des autres bailleurs de fonds qui travaillent sur les mêmes projets individuels. Mais tout cela n'a pas été consolidé de manière générale.

**Question :**

*Vous avez, dans votre exposé, M. Noumba, indiqué que les modes d'intervention de la Banque mondiale ont évolué au cours du temps. Qu'en est-il de la recommandation et de l'aide à la mise en place d'agences de régulation sectorielle ?*

**Paul NOUMBA UM**

Beaucoup de polémiques ont eu lieu sur ce sujet, y compris au sein de la Banque. Au cours des dernières années, tous ces nouveaux concepts ont été souvent véhiculés comme des phénomènes de mode. Cela n'a pas permis de clarifier la pertinence de ces options. Le besoin de régulation dans les infrastructures a été présenté, à mon avis, comme une condition à la privatisation. Il fallait le faire à l'anglo-saxonne ou à l'américaine par la création d'agences indépendantes par exemple. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une position relativement stable : nous continuons de soutenir la mise en place des agences de régulation tout en faisant remarquer qu'il n'est pas absolument indispensable que cette régulation soit copiée sur le modèle américain ou anglais. Il faut au contraire l'adapter à chaque pays. Dans le secteur de l'eau, notamment la production et la consommation sont dans la plupart des cas à l'échelle locale ou régionale. Les dispositifs de régulation centralisés ont des vertus mais aussi beaucoup de déficiences. Il faut prendre en compte les caractéristiques de ce secteur si l'on veut développer une régulation qui permette de protéger le consommateur afin que celui-ci ne paie pas l'eau plus cher qu'il ne faut.

Deuxième objectif : chaque engagement souscrit par les parties contractuelles, le gouvernement d'une part et son concessionnaire de l'autre, doit être respecté au terme du contrat. La proximité est donc nécessaire pour que l'action de régulation soit efficace. Dans le secteur de l'eau, une double réflexion est indispensable avant de décider de mettre en place tel ou tel modèle. Le choix de la Banque aujourd'hui, c'est un choix de pragmatisme. Il ne faut pas que cette régulation devienne un coût pour la collectivité.



## CLÔTURE

**Antoine FREROT** : directeur général de Veolia Water

La manière classique et la moins risquée de conclure ce genre de colloque est de transmettre un texte préparé au préalable et amendé pendant le colloque lui-même.

Il en existe une autre qui consiste à essayer de résumer réellement ce qui a été dit pendant ces deux jours et à laquelle je vais m'essayer.

Notre forum a commencé par l'intervention de M. Diabré qui a situé parfaitement la problématique et les raisons qui nous ont poussés à organiser cette rencontre. Il nous a rappelé les engagements du Millénaire pris à New York, en 2000. Il nous a également rappelé que, l'année prochaine, nous arriverons au tiers du délai de 15 ans fixé pour réaliser les engagements du Millénaire. Ce bilan d'étape ne va pas être fameux a-t-il expliqué. Le pessimisme qui suit inmanquablement les grands espoirs suscités par les engagements du Millénaire – pessimisme auquel ceux qui se consacrent au développement sont habitués depuis des dizaines d'années – est en train de recouvrir toute la planète.

Ce pessimisme est dû au constat qu'une fois les engagements pris, les actions sur le terrain ont démarré moins rapidement que certains pouvaient l'espérer. Ce pessimisme provient également de l'échec de certains projets.



Notre forum a néanmoins, dès sa première journée, permis de mettre en lumière quelques succès. M. Fassi-Fihri a rappelé que depuis 2001, au Maroc, environ 4 millions de personnes ont été raccordées au système d'alimentation en eau potable ce qui correspond à près de 15 % de la population marocaine. Ce résultat a été obtenu par les collectivités publiques avec l'aide des partenaires privés mais aussi des opérateurs publics partenaires de ces mêmes collectivités publiques.

Nous avons également évoqué le cas du Niger. Monsieur le Ministre a indiqué le nombre des nouveaux branchements réalisés depuis que la réforme institutionnelle a été mise en place dans son pays, c'est-à-dire depuis trois ans. Grâce à cette réforme, entre 20 et 25 % de nouvelles personnes ont été raccordées au système d'alimentation en eau potable.

Quant au Gabon, François Ombanda a souligné – les ministres l'ont également fait – que depuis la réforme qui a conduit, en 1997, à la mise en place de la gestion déléguée de l'eau et de l'électricité dans ce pays, le nombre de personnes raccordées tant à l'eau potable qu'à l'électricité a augmenté de plus de 50 %. Il y a sept ans, 40 % de la population gabonaise était raccordée à ces systèmes modernes, et aujourd'hui, plus de 60 %. Un tel rythme nous permet de croire que les engagements du Millénaire, dans ce pays du moins, seront dépassés en 2015.

Si notre forum s'est ouvert sur un fond de pessimisme, il a justement pour objet de rappeler qu'il n'y a pas que des échecs et qu'il peut y avoir des succès. Face au concert habituel des lamentations ou au recours au moulin à prières que M. Roussin évoquait ce matin, il peut y avoir une autre attitude. Elle consiste à tirer les premiers enseignements des quatre ou cinq années de programmes d'actions suite aux engagements du Millénaire. Une voie se dessine si l'on veut être pragmatique : tirer les enseignements des échecs puisqu'il y en a eu, et des succès puisque nous en avons constatés. De tels enseignements peuvent être utiles pour accélérer le rythme de progression sur ces fameux Objectifs du Millénaire. C'est sur ces axes, me semble-t-il, qu'il convient d'essayer de résumer les propos tenus. Je les ai classés en

trois grandes catégories car nous avons parlé d'argent, de gouvernance et de partenariats.

En premier lieu, l'argent. M. Cortvriend a fait remarquer qu'il y a beaucoup d'argent en Europe et M. Ténrière-Buchot a évoqué notamment le fameux « milliard Prodi ». M. Cortvriend a mentionné le chiffre de 500 millions d'euros. Nous pouvons donc supposer qu'une deuxième tranche de 500 millions d'euros viendra compléter la première pour atteindre le milliard prévu. D'autant que la première tranche de 500 millions d'euros n'a, pour l'instant, fait l'objet d'un appel à projet que pour seulement la moitié du budget prévu, à savoir 250 millions d'euros. M. Cortvriend nous a lancé un appel pour obtenir de bons projets afin d'utiliser cet argent.

Première conclusion, il semble qu'il y ait de l'argent. Les projets réussis que j'évoquais tout à l'heure, au Maroc, au Niger, au Gabon, ont trouvé leurs ressources et notamment leurs ressources financières. Néanmoins, M. Ténrière-Buchot, avec la malice généreuse qu'on lui connaît, a émis l'idée que pour l'instant, l'argent était seulement annoncé et que de nombreux obstacles technocratiques pouvaient être dressés avant qu'il ne soit accessible à ceux qui souhaiteraient pouvoir l'employer. Je ne suis pas aussi malicieux que lui et j'aime à penser que l'usage de cet argent, si fortement annoncé au niveau politique, ne sera pas délibérément rendu difficile. On a évoqué l'Union européenne, on pourrait bien évidemment évoquer la Banque mondiale ou toute autre institution financière multilatérale, voire bilatérale. L'une des conclusions de nos travaux consisterait à plaider pour que les démarches administratives, qui certes doivent être rigoureuses, ne soient pas compliquées au point de rendre impossible l'utilisation de cet argent.

Gérard Payen a souligné que, par rapport aux sommes qui sont aujourd'hui consacrées à l'eau, le rapport Camdessus avait estimé que l'argent nécessaire afin de réaliser les engagements du Millénaire devait doubler. Mais il a judicieusement rappelé que c'était le doublement de toutes les parts : bien sûr les aides financières, mais aussi les *cash-flows* dégagés, sur le terrain, par l'exploitation des services d'eau et d'assainissement ou bien d'électricité. Ces *cash-flows* disponibles à

l'issue de l'exploitation sont, dans les pays riches, la seule ressource pour financer l'entretien et le développement des ouvrages. Dans les pays pauvres – ou bien dans les pays riches il y a cent ans, faut-il le rappeler –, ils représentaient la moitié des ressources financières nécessaires à l'extension des ouvrages. Il serait au passage contradictoire de demander aux pays pauvres ce que les pays riches, il y a cent ans, n'étaient pas capables de faire, c'est-à-dire de financer le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement uniquement avec les *cash-flows* dégagés par l'exploitation.

Au fil du temps, les pays riches ont réussi à financer près de la moitié de l'extension de ces ouvrages avec les *cash-flows* issus de l'exploitation. Ils sont, à côté des aides financières, la deuxième ressource pour développer l'accès à l'eau et à l'électricité. Il convient donc de doubler ces *cash-flows* tirés de l'exploitation dans les pays pauvres. Pour y parvenir, il faut à la fois disposer de revenus et maîtriser les charges d'exploitation.

Cela me donne l'occasion de répondre à une question qui évoquait la compatibilité – ou qui mettait en doute la compatibilité – entre la recherche du profit par une entreprise privée et sa capacité à desservir les populations pauvres. Je n'ai alors pas pris la parole, mais je profite de l'occasion pour donner un deuxième élément de réponse. Effectivement, une entreprise privée a besoin de faire des bénéfices. Si elle ne le fait pas, elle meurt. Le bénéfice est donc un objectif de l'entreprise. Mais une entreprise dont l'objet est de vendre des services au plus grand nombre a besoin de chiffre d'affaires pour faire des bénéfices ; et pour augmenter son chiffre d'affaires, elle a besoin de desservir le plus grand nombre. Une entreprise qui dessert le grand public sacrifierait sa rentabilité si elle sacrifiait une partie de sa clientèle. Il n'y a donc pas incompatibilité, et j'y reviendrai en conclusion, entre le fait de chercher un profit et le fait de desservir le plus grand nombre.

Nous avons également évoqué ce matin le problème de la tarification. Je ne saurais que vous recommander de vous reporter au livre

« Eau »<sup>1</sup>, que M. Rocard a mentionné. Ce livre consacre un certain nombre de pages, assez éclairantes me semble-t-il, aux faciles fausses bonnes idées sur la tarification, et au fait que certaines idées qui paraissent *a priori* curieuses, notamment sur l'augmentation des tarifs, peuvent ou doivent être de bonnes pratiques.

Sur le thème de l'argent, nous pouvons donc conclure que la mobilisation semble porter ses fruits, tout au moins au niveau des annonces. Il nous reste à faire attention à ce que les circuits de mobilisation des financements ne soient pas trop complexes – ou ne soient pas délibérément trop complexes – ce qui mettrait en jeu la sincérité de ceux qui les annoncent.

L'argent n'est pas forcément le facteur limitant l'émergence de projets qui permettent d'accélérer l'accès du plus grand nombre à l'eau et à l'assainissement. Le facteur limitant dans bien des cas relève davantage aujourd'hui de ce qu'on appelle la gouvernance. Ce mot devient à la mode et il convient de le définir plus précisément et de lui donner une ou des acceptions susceptibles d'applications pratiques. Nous avons essayé de le faire pendant ce colloque. Sans être exhaustif, j'en ai retenu au moins trois.

Certains d'entre nous, M. Diabré, M. Leclerc, M. Berthelot, ont insisté sur la nécessité de la paix et de la sécurité juridique pour permettre la mise en place de solutions pour l'accès à l'eau. M. Rocard – si je le caricature un peu – nous a dit : « Faites-nous de la bonne politique, vous aurez de la bonne eau ».

M. Roussin a résumé les choses en disant que « la confiance ne se décroète pas, elle se construit ». J'ajouterai qu'elle se mérite. Ce thème de la paix, de la stabilité des institutions et de la sécurité juridique, est un préalable pour que des projets, nécessairement de long terme dans notre domaine de l'eau et de l'électricité, puissent se mettre en place, et pour que la confiance de tous les partenaires qui doivent s'impliquer

---

<sup>1</sup> « Eau », Michel Camdessus, Bertrand Badré, Ivan Chéret, Pierre-Frédéric Ténière-Buchot. Robert Laffont, 2004.

puisse être requise. Des travaux et des réflexions supplémentaires méritent d'être lancés pour qualifier précisément cette sécurité juridique.

La gouvernance, c'est également ce qu'on a appelé la tarification soutenable, une tarification compatible avec la capacité contributive des populations, l'adhésion de ces populations, leur appropriation des systèmes de gestion de l'eau. Nombreux ont été les intervenants qui l'ont évoquée, je cite notamment Gérard Payen, mais aussi le ministre du Niger, Adamou Namata. Vous avez tous noté que l'acceptation ou l'appropriation par une large part de la population (sous des formes qui peuvent être très diverses mais qui se retrouvent à un moment ou à un autre dans la tarification) sont une des conditions nécessaires pour que le projet puisse se développer de manière pérenne. Nous ne pouvons pas aller vite car, dans nos secteurs, nous avons besoin de temps. La pérennité est une nécessité absolue si nous ne voulons pas courir à l'échec.

Le troisième élément de la fameuse gouvernance, c'est M. Berthelot qui l'a le plus évoqué, c'est le concept de clarification. Les acteurs sont nombreux et tous nécessaires pour le succès d'un projet d'accès à l'eau ou à l'électricité. Ils ont tous des rôles différents. Le mélange des genres, le fait que les uns jouent le rôle des autres, que les uns oublient les prérogatives des autres, que les liens entre le rôle des uns et des autres ne soient pas formalisés, créent un risque de confusion et sont souvent une des causes de l'échec des projets.

Un premier exemple est celui de l'autorité organisatrice du service public. Nous avons tous convenu qu'un service public était défini dans son contenu par la puissance publique (c'est-à-dire l'offre de service qui est offerte aux usagers et les conditions d'accès des usagers à cette offre). Cependant, si c'est la puissance publique qui définit le service public, ce n'est pas forcément elle qui l'exécute. Il peut y avoir différents types d'exécutants : les opérateurs qu'ils soient publics ou privés. Dans les deux cas, ils ont un rôle différent de celui de l'autorité organisatrice. Il convient de formaliser les droits et les devoirs qui lient ces deux intervenants. M. Carcassonne a rappelé qu'il y avait également d'autres intervenants. Tous doivent faire l'effort de préciser leur rôle et de préciser les liens qu'ils doivent avoir entre eux si nous

voulons éviter la confusion et contribuer à ce que tous puissent collaborer.

Après l'argent et la gouvernance, le partenariat. C'est encore un mot à la mode. J'aimerais mieux parler de collaboration entre toutes les parties prenantes. Gérard Payen a signalé le nombre très élevé de parties prenantes. Certains ont dit que si des parties prenantes ne sont pas associées, les projets sont voués à l'échec. Autorités publiques, nationales ou locales, opérateurs privés – les entreprises –, ou opérateurs publics, bailleurs de fonds, représentants de la société civile, justice, j'en oublie certainement d'autres, toutes ces parties prenantes doivent donc collaborer. Pour ce faire, il faut qu'elles fassent l'effort de comprendre la position des autres avant de les convaincre du bien-fondé de la leur.

S'il y a une raison d'existence à ce forum, c'est cet appel que l'entreprise Veolia Water, un des partenaires, une des parties prenantes parmi d'autres, lance aux autres : « Nous souhaitons vous comprendre, et souhaitons vous faire comprendre sur ce que sont nos objectifs, ce que sont nos capacités et ce que nous pouvons faire ». Je prends l'engagement d'écouter les arguments de toutes les parties prenantes pour essayer de trouver progressivement des terrains de collaboration.

Se comprendre entre parties prenantes est la première étape, trouver des terrains de collaboration la deuxième, et se convaincre de la nécessité de vivre ensemble la troisième. Tout cela ne sera possible que si la fameuse clarification que j'évoquais précédemment entre autorités publiques et opérateurs se décline également entre tous les autres intervenants. Elle est nécessaire tant pour le thème de l'argent que pour celui de la gouvernance ou de la collaboration entre les parties.

Si ce colloque a permis de faire émerger des idées à partir soit des échecs de certains projets, soit des conditions qui ont permis la réussite d'autres, il reste à les mettre en forme, les dupliquer, et utiliser ces bonnes pratiques sur d'autres projets. Nous savons que les contextes sont toujours différents d'un site à l'autre, d'un pays à l'autre. Néanmoins, après cinq années d'expériences, il semble possible de tirer des

enseignements qui soient duplicables et que nous pouvons mettre en forme afin de les utiliser sur d'autres sites. S'il doit y avoir une suite à nos travaux, c'est dans cette voie qu'elle doit être trouvée.

Pour conclure, j'aimerais, à la lumière de ces enseignements, évoquer le rôle d'une entreprise privée dans ce défi de l'accès à l'eau et à l'énergie. Ce rôle est à la fois modeste et important.

Le rôle des entreprises n'est pas d'être banquier de l'eau. Trop souvent, certains s'imaginent que les entreprises sont riches, et qu'elles peuvent donc jouer le rôle du banquier. C'est malheureusement inverser les causes et les conséquences. Les entreprises, quand elles sont riches, le sont parce qu'elles font, et ce depuis longtemps, leur travail et qu'elles exercent leur réel savoir-faire. Celui d'un opérateur n'est pas celui d'un banquier. Le savoir-faire d'un opérateur est d'exploiter au mieux les ouvrages d'eau, d'assainissement ou d'électricité.

Bien exploiter les ouvrages existants devrait être la première étape avant de se poser la question de savoir comment les étendre. Nous avons entendu l'exemple du Maroc et M. Fassi-Fihri a rappelé, avec gentillesse et humour, puisqu'il est le vendeur d'eau traitée aux distributeurs, que les économies sur les fuites dans les réseaux des grandes villes avaient, en une année, permis d'économiser 5 % d'eau traitée, ce qui est beaucoup. Au bout de dix ans, cela fait l'économie du doublement des usines d'eau potable et vraisemblablement de celui des stations d'épuration.

Bien exploiter les ouvrages existants, cela permet d'abord de limiter les investissements et de desservir davantage de populations avec les investissements qui existent déjà. Bien exploiter les ouvrages existants, c'est une démarche qui devrait précéder la recherche d'argent pour accroître les capacités de production. C'est le rôle premier d'un opérateur professionnel comme le nôtre.

Une fois ceci fait, il convient de choisir judicieusement les investissements d'accroissement de production. Leur bon échelonnement dans le temps en fonction de l'évolution de la demande est un travail de professionnels de l'eau et de l'assainissement. Eventuellement – puis-

que la question a été posée ce matin – l’exploitant des services d’eau et d’assainissement peut, grâce aux *cash-flows* qu’il dégage de l’exploitation qui lui a été confiée, participer lui aussi partiellement, ou dans certains cas totalement, au financement de l’extension des capacités. Et ce d’autant plus si cette extension de capacité intervient quelques années après le début de son contrat pour l’exploitation des ouvrages existants, puisqu’il aura pu entre-temps, grâce à des économies de gestion, économiser un certain nombre de capacités de production.

On oppose souvent service public et entreprises privées. Quand on le fait, on confond service public et entreprises publiques. Notre action ne peut trouver place que dans le cadre du service public, qui lui-même ne peut être défini que par une puissance publique. Nous ne sommes que des exécutants du service public. Mais pour apporter tout le fruit de nos savoir-faire, notre valeur ajoutée, et notre capacité à créer des richesses, nous ne devons exécuter le service public que là où celui-ci a été bien défini. D’où la nécessité de contrats nous déléguant suffisamment d’autonomie pour pouvoir mettre en œuvre l’ensemble de nos expertises.

Dès lors que le service public est défini par la puissance publique et que la tarification est également déterminée par la puissance publique, opposer services publics et opérateurs privés condamnerait le monde de l’eau à se passer des compétences de ces derniers.

Nous ne réclamons pas l’exclusivité de l’exécution des services publics et le cas du Maroc montre que l’émulation, avec l’existence d’opérateurs privés et d’opérateurs publics, est souvent fructueuse. Le monopole seul peut pousser les gens à la paresse. L’existence des deux types d’exploitants est sans doute une bonne chose. En France où l’idée de gestion déléguée est probablement née la première fois il y a plus de 150 ans, les deux systèmes ont cohabité. Aujourd’hui encore, les opérateurs publics alimentent en eau potable plus d’un quart de la population française et fournissent les services d’assainissement à près de la moitié de celle-ci. Le reste de la population est desservi par les opérateurs privés. Cet équilibre stagne depuis un certain nombre d’années et montre que les deux systèmes peuvent tirer profit l’un



de l'autre, même si, nous le savons tous, la concurrence demande des efforts.

Pour conclure, j'aimerais me reporter une dernière fois à « Eau », l'ouvrage que nous avons évoqué. Dans l'une de ses pages, il est écrit : « Si nous, la communauté humaine, réussissons en Afrique, alors nous aurons parcouru une bonne partie du chemin », sous-entendu des Objectifs du Millénaire. Comme nous sommes aujourd'hui en Afrique, et ce n'est pas un hasard si nous avons souhaité tenir ce forum sur le continent africain, c'est que nous souhaitons envoyer un message. On a dit souvent, et l'on l'a redit ici, que les entreprises privées étaient réticentes à travailler en Afrique, que certaines se retiraient, que le monde financier voyait d'un mauvais œil cet engagement dans cette partie du monde. C'est vrai, et ce n'est pas inutile de le dire. Cependant, on a vu aussi qu'il y avait des cas où les entreprises privées pouvaient travailler sur ce continent et pouvaient y trouver une rentabilité qui n'avait pas à rougir de celles obtenues dans d'autres. Seulement, un certain nombre de conditions doivent être remplies.

Je tiens à affirmer ici que, si ces conditions de réussite sont réunies et si notre présence est souhaitée, Veolia Water relèvera aux côtés des autres parties prenantes le défi de l'eau et de l'énergie en Afrique.

**Témoignage de Madame Edith-Lucie BONGO ONDIMBA :** Première dame du Gabon, Présidente de l'Organisation des premières dames d'Afrique contre le VIH/Sida (OPTAS)

En acceptant d'abriter ce séminaire, les pouvoirs publics ainsi que des responsables de la société civile gabonaise marquent notamment leur volonté d'œuvrer pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement défini par les Nations Unies. En relation étroite avec le thème de votre présent colloque, je rappellerai simplement les grandes lignes et les principaux objectifs du sommet du Millénaire que sont la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, la réduction de deux tiers de la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans, le combat contre le VIH (le sida), le paludisme et les autres maladies et enfin assurer l'émergence ou la consolidation d'un environnement sain et durable. Cela veut dire en particulier que d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre, doit être réduit de moitié. Or si la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable est passée de 77 % à 82 % au niveau mondial, cette même proportion n'a évolué que de 54 % à 58 % en Afrique subsaharienne. Nous avons donc encore beaucoup de chemin à parcourir sur le continent, bien que la situation au Gabon soit moins catastrophique. Nous devons pour notre pays œuvrer résolument, non seulement pour être parmi les meilleurs au niveau des statistiques en Afrique mais aussi pour rejoindre la moyenne du niveau mondial, c'est-à-dire nous situer dans le respect de ces objectifs à près de 99 % d'accès à l'eau.

Qui parle d'eau touche au domaine de la santé. Aborder les problèmes de santé c'est évoquer le VIH-sida et ses multiples effets pervers sur la vie des populations de nos pays. C'est justice que le sommet du Millénaire ait pris en compte le combat contre ce fléau. Même si ce n'est pas le lieu de s'étendre longuement sur cette pandémie, je voudrais simplement rappeler ce constat : en termes de propagation du sida, le taux de prévalence des femmes enceintes est pratiquement cinq fois supérieur dans les pays en voie de développement. La poursuite des Objectifs du Millénaire n'engage pas seulement les Etats et les responsables politiques. Ils appellent à la mobilisation, à l'efficacité et à la solidarité de tous. Certes les pouvoirs publics doi-

vent définir une action à moyen et long termes avec les moyens afférents. Mais en ce domaine, il ne peut y avoir d'avancée et de progrès sans la vigilance et l'action de tous à tous les niveaux. Il s'agit d'une véritable mobilisation citoyenne qui passe aussi par une éducation de tous les acteurs de la vie sociale, de tous les citoyens, fonctionnaires, éducateurs, responsables d'entreprises, parents et enfants pour l'amélioration des conditions de vie, pour la préservation de l'environnement, pour le combat contre le VIH-sida.

L'Etat doit certes s'engager et définir le cadre global des luttes. Mais toutes les collectivités, toutes les communautés, y compris bien évidemment les communautés villageoises doivent assumer leur part de responsabilités. En ce sens, je crois qu'il y a une véritable pédagogie à entreprendre, c'est pourquoi je salue l'heureuse initiative de cette rencontre, tout comme je salue l'engagement de la Société d'Eau et d'Energie du Gabon pour son action au sein de l'entreprise en faveur de sa prévention contre le VIH-sida, au travers de la formation de ce que l'on dénomme les pairs-éducateurs. Je salue cet engagement avec d'autant plus de plaisir qu'il s'est concrétisé par un partenariat très fort entre Veolia, la SEEG et l'OPTAS du Gabon. Je souhaite vivement que ces initiatives, prises au niveau de l'une des plus grandes entreprises du Gabon, servent d'exemple et puisse se reproduire dans d'autres entreprises et de secteurs de l'activité nationale. Même si les premières campagnes de prévention et de lutte ont été faites en direction des populations vulnérables que sont les femmes, les jeunes filles et les enfants affectés ou infectés par le VIH-sida. Le monde du travail est naturellement une composante essentielle de cette mobilisation. C'est pourquoi dans le cadre des activités de l'OPTAS je voudrais que le rôle des associations et des ONG s'étende rapidement à ce milieu social qui représente l'ensemble du secteur productif de la nation et dont la préservation et l'éducation sont les conditions du maintien et des conditions de croissance économique.

L'eau est l'une des clés de la richesse nationale. A certains égards, comme l'air, l'eau c'est la vie. Il convient donc de la respecter, de s'assurer de sa qualité et de faire en sorte qu'elle soit, dans ces conditions, accessible au plus grand nombre. Il ne peut y avoir de bonnes conditions sanitaires de base dans un pays sans diffusion au plus grand

nombre, si ce n'est à tous, de l'eau potable nécessaire à l'alimentation et à l'hygiène. L'hygiène, c'est aussi le respect individuel d'un minimum d'organisations sanitaires et de traitement des ordures ménagères avant d'être de la responsabilité des collectivités puis de l'Etat. J'ai peut-être, à un moment donné, pu choquer certains en disant que la pauvreté n'était pas synonyme de malpropreté. Dès notre prime enfance nos parents nous enseignent l'hygiène, et l'eau y entre pour une grande part. L'eau constitue un droit essentiel au service de l'homme. Son accessibilité pour tous résulte d'une émergence de solidarités nouvelles au niveau international, au niveau des zones géographiques, entre pays d'une même région, entre collectivités territoriales de plus en plus responsables en raison de la décentralisation. Les progrès de l'humanité, dans le sens du respect des Objectifs du Millénaire, résulteront grandement de la mobilisation à tous les niveaux, de tous les acteurs du développement, du simple citoyen, de la mère au foyer, du producteur agricole, de l'ouvrier dans son entreprise aux plus hauts responsables nationaux et internationaux.

Je suis heureuse de cette circonstance provoquée par la SEEG et Veolia Water, comme je me réjouis du partage de connaissances et d'expériences que nous permet la présence de hauts responsables étrangers venus des horizons les plus divers. Je souhaite que de ces échanges, germe une nouvelle dynamique pour que vision et action permettent à tous les gabonais de profiter de l'eau et de l'énergie, mais aussi d'une solidarité effective dans la lutte contre le VIH-sida.

Il ne s'agit pas d'un problème institutionnel exclusif, il ne s'agit pas d'entreprise. Il s'agit d'un vaste programme collectif contre, entre autres, l'un des plus grands fléaux : l'ignorance. Puissent ces travaux permettre plus de connaissances, de meilleures connaissances de la question de l'eau. Connaissances, sans lesquelles la diffusion, l'entretien, l'amélioration, la distribution de l'eau restera un problème. J'espère que l'on peut compter sur l'expertise collective pour faire naître une meilleure façon de faire connaître l'eau, de faire connaître les obligations des uns et des autres face à ce bien précieux.



## CONCLUSION

**Patrice FONLLADOSA** : président-directeur général de Veolia Water AMI  
(Afrique – Moyen Orient – Inde)

Le colloque des 18 et 19 novembre 2004 à Libreville a permis de souligner que la question du Droit à l'eau et à l'énergie serait sans aucun doute l'un des défis majeurs pour l'avenir. Elle doit être au cœur de notre réflexion et de notre action.

Cette initiative ne doit pas rester, comme tant d'autres, une tentative sans lendemain.

Nous souhaitons que ce débat reste ouvert et que l'échange se poursuive pour que nous trouvions ensemble des solutions nouvelles.

C'est pourquoi nous avons décidé, avec certains acteurs de ce colloque, de nous retrouver et d'organiser, dans la perspective des Objectifs du Millénaire, un vrai réseau de réflexion et de mesure des actions concrètes basé sur les initiatives qui seront prises dans ce secteur d'ici 2010. Les actes de ce colloque, riches d'enseignement pour nous tous, sont la première étape de cette initiative.

Il y aura d'autres rendez-vous.